

CRIC n° 172 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Mardi 16 juin 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;	
Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 8) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 8) ;	
Budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i>) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i>).....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Chris Massaki Mbaki – M. Laurent Devin.	
Exposé de Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Cécile Neven, Ministre – M. Laurent Devin.	
Discussion générale.....	7
Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – M. Yves Evrard – M. Laurent Devin – M. Christophe Collignon – M. Freddy Mockel – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
REPRISE DE LA SÉANCE	28
PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)	28
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1)	
Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 8) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 8) ;	
Budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i>) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i>).....	28
Discussion générale (Suite).....	28
Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Freddy Mockel – Mme Cécile Neven, Ministre – Mme Anne Lambelin – M. Nicolas Janssen – M. Jori Dupont – Mme Christie Morreale – M. Chris Massaki Mbaki – M. Loris Resinelli.	
Vote.....	56
Confiance au président et au rapporteur.....	56

REPRISE DE LA SÉANCE	56
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	56
Interpellation de Mme Alice Bernard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avis critique du Conseil d'État sur la réforme des primes à la rénovation » ;	
Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les suites apportées par le Gouvernement après l'avis de l'auditeur du Conseil d'État sur la réforme des primes à la rénovation » ;	
Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la répétition des menaces juridiques sur la réforme des primes conduite par le Gouvernement » ;	
Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la sécurisation juridique de la réforme des aides à la rénovation ».....	56
Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Stéphane Hazée – M. Olivier Maroy – Mme Özlem Özen – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la crise du logement étudiant et l'asphyxie financière des communes ».....	64
Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du cadre éolien, de la pax eolienica et de la place de l'éolien dans le cadre du mix énergétique wallon et belge ».....	66
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les résultats de l'appel à projets « Agir ensemble pour une Wallonie durable » »	67
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les effets concrets du loyer chaud ».....	68
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier Maroy – Mme Cécile Neven, Ministre.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	70
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	70
Interpellations et questions orales retirées.....	70
LISTE DES INTERVENANTS	71
ABRÉVIATIONS COURANTES	72

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Olivier Maroy, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 33 minutes.*

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget
général des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

**Exposé particulier afférent aux compétences de
la ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du
Logement et des Aéroports
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 8) et
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 8)**

**Budget des unités d'administration publique
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10*partim*)
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 –
Annexe 10*partim*)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 8) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 8) ;

- du budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10*partim*) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10*partim*).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je propose Mme Özen comme rapporteuse.

M. le Président. – Mme Özen n'est pas membre effective de la Commission. *Dura lex, sed lex.*

À l'unanimité des membres, M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Bonjour à toutes et à tous. Nous avons une dizaine de *slides* que je vais décrire.

Le présent ajustement budgétaire dépasse le simple exercice comptable. Il tient compte des ajustements nécessaires afin de rencontrer les engagements pris par le Gouvernement. C'est également un exercice de responsabilité qui confirme, sécurise et prolonge les décisions prises lors du budget initial. Il s'inscrit dans une ligne claire : responsabilité, maîtrise et préparation de l'avenir. Cette ligne est d'autant plus essentielle dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui, lequel nous rappelle l'importance d'une gestion rigoureuse et crédible de nos finances publiques.

Responsabilité, d'abord, parce que nous faisons face à cette réalité sans la contourner, en prenant les décisions nécessaires pour préserver la soutenabilité budgétaire. Maîtrise, ensuite, à travers un effort renforcé de contrôle des dépenses et une hiérarchisation stricte de nos priorités. Préparation de l'avenir, enfin, car, dans ce contexte exigeant, nous faisons le choix de maintenir les investissements essentiels pour la Wallonie. Cet ajustement est ainsi une réponse immédiate à une situation exigeante.

Dans un contexte marqué par des incertitudes géopolitiques, il nous appartient de garantir la soutenabilité de nos politiques publiques avec lucidité et constance. Cette exigence passe par une maîtrise rigoureuse des dépenses publiques. C'est une condition indispensable pour préserver notre capacité d'action dans la durée et continuer à répondre aux besoins des citoyens partout en Région wallonne. On l'a dit à de nombreuses reprises.

Cependant, maîtriser ne veut pas dire renoncer. Le budget 2026 repose, au contraire, sur un équilibre assumé entre rigueur financière, protection sociale et investissements stratégiques. C'est cet équilibre qui nous permet de rester fidèles à nos priorités tout en renforçant la crédibilité de notre trajectoire.

Enfin, cet ajustement est résolument tourné vers l'avenir. En évitant une dérive excessive de l'endettement, nous faisons le choix d'une action publique responsable, durable et capable de relever les défis à venir. C'est cette ligne de conduite – exigeante, mais nécessaire – qui guide l'ensemble de nos décisions aujourd'hui.

Je vous propose de passer à l'ajustement concernant la politique aéroportuaire. Comme l'indique la Déclaration de politique régionale, nos deux aéroports wallons constituent des moteurs économiques et d'emploi pour notre Région. Il s'agit d'acteurs centraux de tout un écosystème qui donne un avenir à bon nombre de familles wallonnes, notamment dans les bassins hennuyers et liégeois. La récente étude du SEGEFA, qui confirme l'importance de l'aéroport de Liège à cet égard, avec près de 12 000 emplois, ne fait que confirmer le rôle majeur de nos aéroports.

En ce sens, le Gouvernement œuvre à leur apporter un cadre prévisible et sécurisé permettant de trouver le juste équilibre entre la croissance de l'activité et respect du cadre de vie des riverains. Nos engagements à cet égard se sont matérialisés par de nombreuses avancées ces derniers mois. Je citerai ainsi :

- les permis octroyés aux deux structures ;
- la mise en œuvre de dispositions visant à encadrer les retours tardifs et les mouvements pendant les heures sensibles à BSCA ;
- la révision du dispositif de sanctions en cas de dépassement des normes de bruit par les compagnies aériennes ;

- la concrétisation des projets de démantèlement d'avions et des tours digitales ;
- l'implémentation de mesures pour améliorer l'accueil des passagers à Charleroi ;
- la défense de la compétitivité de nos outils dans le cadre des projets de taxes.

L'actualité de ces six derniers mois n'a ainsi pas manqué de démontrer toute l'action du Gouvernement wallon lorsqu'il s'agit de défendre ces écosystèmes. Tout d'abord, plusieurs projets de taxes visant les aéroports wallons et belges ont été au cœur de l'actualité. Je me suis déjà exprimée longuement sur le projet de taxe communale de la Ville de Charleroi et je n'y reviendrai pas. Le Gouvernement a pris ses responsabilités en annulant ce projet, qui allait engendrer un réel manque de compétitivité de l'aéroport et compromettre sa viabilité.

Le projet de taxe fédérale sur les billets d'avion avec une augmentation de 5 à 10 euros, quant à lui, est toujours en discussion, conformément à l'engagement du Premier ministre, quoi que le ministre fédéral des Finances ait pu en dire récemment. Je n'irai pas dans le détail ici, mais je vous confirme que la Wallonie continue de suivre ce dossier de près.

En ce qui concerne l'accueil des passagers à Charleroi, je ne souhaite pas fanfaronner – tout peut toujours être amélioré –, mais il m'importe de souligner les avancées positives des derniers mois et l'action de la direction de l'aéroport, soutenue par ses actionnaires. D'abord, fin janvier 2026, un nouveau marché relatif aux activités de sûreté des passagers a été attribué. La conclusion de ce marché a permis une stabilisation des mesures et dispositifs mis en place. Elle a aussi permis de répondre à certaines préoccupations du personnel de la sûreté.

La mise en service de l'infrastructure provisoire « PIF Plaza » – le poste d'inspection filtrage –, fin mars dernier, permet par ailleurs à l'aéroport d'augmenter le nombre de lignes opérationnelles et de décongestionner les activités du terminal 1. Rappelons la rapidité et l'efficacité de ce dispositif. C'est une plus-value pour les passagers comme pour les travailleurs.

Concernant les dispositifs environnementaux adoptés récemment au niveau du Parlement wallon sur proposition du Gouvernement, les décrets du 25 septembre 2025 et du 3 juin 2026 permettent de renforcer considérablement le dispositif des sanctions lors de dépassements des normes de bruit par les compagnies aériennes. Il a d'ores et déjà été constaté une hausse du nombre de sanctions, principalement concernant des mouvements de nuit à Liège.

Le décret du 3 juin 2026 permet, en outre, d'instaurer un *quota count* global pour l'aéroport de Charleroi afin de renforcer l'encadrement des retours

tardifs. Il diminue également les niveaux de bruit autorisés durant les heures sensibles pour les riverains.

Les prochains mois seront consacrés à la réflexion autour de la gouvernance de nos deux aéroports et de l'objectif du Gouvernement de renforcer leur autonomie. Ainsi que le prévoit la DPR, nous devons pouvoir bénéficier de l'expertise des actionnaires privés des deux structures. Pour ce faire, il convient d'avancer dans cette perspective en mettant en parallèle l'objectif de diminuer la dépendance des outils aux différents soutiens publics, tout en garantissant à la Wallonie de conserver des leviers décisionnels.

En ce qui concerne les mouvements budgétaires du secteur aéroportuaire, l'ajustement proposé pour le programme Aéroports tient en deux mouvements. L'augmentation de 343 000 euros répond à des besoins concrets, liés aux missions opérationnelles du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures dans le domaine aéroportuaire. Il s'agit de financer un ensemble de dépenses, dites « métiers », essentielles au bon fonctionnement et à la sécurité des activités : la gestion des badges d'identification sécurisés, le déploiement d'antennes radars de type *vehicle locator* pour le suivi des véhicules en zone aéroportuaire, ou encore l'approvisionnement en cartouches d'effarouchement nécessaires au service *Bird Control Unit*, qui contribue à la sécurité des opérations aériennes.

Pour ce qui concerne Skeyes, l'augmentation de 780 000 euros en crédits d'engagement et de 858 000 euros en crédits de liquidation vise à assurer la prise en charge par la Wallonie des coûts 2026 liés aux services de navigation aérienne prestés au bénéfice des aéroports de Charleroi et de Liège, conformément à l'arrêté royal du 23 décembre 2025 qui les encadre. En application de ce dernier, la quote-part régionale est fixée à 2 294 535 euros.

À ce socle s'ajoutent les coûts opérationnels indispensables au maintien du service, qu'il s'agisse des licences, de la maintenance des systèmes techniques ou des frais liés à d'autres exigences techniques. L'ensemble de ces charges repose sur des obligations contractuelles et conditionne directement la continuité des activités, ainsi que la sécurité du service public de navigation aérienne.

Je vous propose de passer à la politique du logement, toujours en commençant par un état des lieux. En introduction, je vais faire un rapide tour de l'état d'avancement des réformes en cours, dont la nécessité n'est plus à démontrer si nous voulons maintenir, à terme, ce secteur essentiel pour la population.

La situation des SLSP doit être appréhendée avec la plus grande attention. Sur le plan financier, si leur compte courant consolidé s'élevait encore à +63,4 millions d'euros en 2020, il est passé à -53,7 millions d'euros en 2025. Cette situation n'est pas

amenée à s'améliorer à court terme, au vu de la concrétisation des différents plans lancés sous la précédente législature. En effet, étant donné les délais de concrétisation de ceux-ci, le renchérissement du coût des matériaux consécutif aux différentes crises et le fait que ces différents plans étaient assortis d'enveloppes de subsides fermées, la facture finale sera nettement plus importante que prévu initialement, ce qui amène les SLSP à puiser encore un peu plus dans leur trésorerie. S'ajoutent à cet élément les différents investissements urgents à réaliser pour assurer la sécurité, la salubrité et la performance énergétique des logements sociaux.

Il convient dès lors d'améliorer les recettes locatives des acteurs, mais aussi de réorganiser le secteur, tant les faitières – via l'Agence de l'habitation – que les structures locales, via les pôles locaux du logement et le droit de tirage qui y sera associé. Cette nouvelle gouvernance permettra d'identifier les objectifs régionaux pour le secteur, de les décliner par pôles et d'assurer une prévisibilité de l'investissement avec un délai de concrétisation réduit au minimum.

Dans ce contexte, premièrement, la réforme du loyer chaud a été adoptée définitivement par le Gouvernement le 4 juin dernier. La SWL en a été notifiée et une information aux SLSP est en cours. Cette réforme prendra effet le 1^{er} janvier 2027 ; elle permettra de remettre les SLSP dans une spirale positive d'investissement pour la rénovation du parc public de logements et elle offrira plus d'équité aux locataires.

Deuxièmement, les travaux qui visent la mise en place de l'Agence de l'habitation avancent de manière satisfaisante. Le Gouvernement a adopté, le 16 avril, une note de cadrage sur la forme juridique, sur le statut du personnel et sur le périmètre de l'agence. J'ai rencontré les syndicats des organismes concernés pour les informer des avancées et du timing. Nous travaillons à la finalisation du projet de décret qui modifiera le Code wallon de l'habitation durable et permettra sa mise en place au 1^{er} janvier 2028, comme prévu.

Troisièmement, du côté des pôles locaux du logement, j'ai eu l'occasion de me rendre dans chaque pôle pour rencontrer les pouvoirs locaux afin de leur expliquer le périmètre et les motivations des réformes en cours. Les communes étaient appelées à rendre, pour le 15 juin, un avis sur leur positionnement au sein des pôles tel que défini dans l'étude du Centre d'études en habitat durable. Certaines m'ont sollicitée pour obtenir un délai complémentaire. Une fois que les derniers avis seront réceptionnés et analysés, je serai en mesure de soumettre au Gouvernement une proposition d'organisation géographique.

Parallèlement à cette tournée des pôles locaux, des réunions sont organisées avec les fédérations des opérateurs locaux en vue d'opérationnaliser au mieux la mise en place des pôles et du droit de tirage :

- l'Union wallonne des AIS ;
- RAPeL, la fédération des APL ;
- le Comité permanent des SLSP ;
- Fédéré, l'association des régies de quartier ;
- l'Union des villes et communes de Wallonie ;
- la Fédération des CPAS, avec les usagers ;
- le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat, pour les locataires ;
- le Syndicat national des propriétaires et copropriétaires.

Les travaux préparatoires autour de l'élaboration du droit de tirage se poursuivent. Ces trois réformes – Agence de l'habitation, pôles locaux et droits de tirage – représentent un enjeu majeur pour le secteur des usagers. L'actualité des dernières semaines ne me contredira pas. Il est temps de revoir le modèle.

Quatrièmement, au-delà de ces réformes qui modifient de manière structurelle le paysage du logement, je soumettrai au Gouvernement, dans les prochains mois :

- un projet d'arrêté relatif aux organisations à finalité sociale en vue de répondre aux recommandations issues de l'audit de la Cour des comptes sur les AIS ;
- une réforme relative à l'attribution des logements d'utilité publique.

Au niveau du plan HP – plan « Habitat permanent » –, pour rappel, la note d'orientation proposant une nouvelle stratégie, adoptée par le Gouvernement wallon le 4 décembre 2025, est axée autour de deux étapes clés :

- l'adoption de dispositions liées aux différentes compétences concernées – cela touche à beaucoup de compétences –, comme le logement, l'aménagement du territoire, le tourisme, l'urbanisme, les pouvoirs locaux, l'action sociale, afin de disposer d'un cadre structurel cohérent et transversal ;
- le développement de projets pilotes afin de concentrer les forces et interventions sur un nombre limité d'équipements, d'éviter le saupoudrage des moyens et de donner une chance d'engranger de réels résultats.

Nous travaillons sur ces axes avec mes collègues concernés. En parallèle, la prolongation de la convention de partenariat en cours a été actée jusqu'au 31 décembre 2026.

Ensuite, le nouveau régime de primes constitue évidemment un chantier majeur. Le régime global de soutien à la rénovation énergétique du bâti s'appuiera, dans un premier temps, sur plusieurs piliers :

- un calendrier de rénovation qui sera intégré dans le projet d'arrêté PEB, lequel sera soumis au Gouvernement dans les prochaines semaines ;

- une meilleure articulation des différents outils de conseil et d'accompagnement de la rénovation résidentielle ;
- un régime de soutien adressé au public cible via les Rénopack et Rénopret.

De manière plus spécifique, comme vous avez pu le voir en lisant l'exposé particulier, l'ajustement en matière de logement est essentiellement technique. Le programme 16.078 « Aménagement du territoire, urbanisme et plan « Habitat permanent » » est impacté par une diminution de 2,67 millions d'euros en crédits d'engagement et de 2,73 millions d'euros en crédits de liquidation, conformément aux prévisions de l'administration. En effet, différents projets ont accumulé un certain retard. On s'adapte juste aux prévisions de l'administration.

Le programme 16.080 « Logement : financement des politiques d'accès et de rénovation du logement public/privé » voit ses crédits d'engagements augmenter de 5,8 millions d'euros et ses crédits de liquidation de 11,25 millions d'euros. Je vous expliquerai le détail au *slide* suivant.

Le programme 16.081 « Logement : financement des plans d'investissement », lui, reste inchangé.

M. Laurent Devin (PS). – Excusez-moi, Madame la Ministre : vous dites « au *slide* suivant », mais on n'en a plus depuis un petit temps.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – C'est parce que je suis toujours à l'introduction du logement. Je cadre l'intro, puis je vais entrer un peu plus dans le détail de ces différents programmes. Cela viendra. On n'a pas voulu faire trop de *slides*.

M. le Président. – Le gardien a raté sa sortie, Monsieur Devin.

(Réaction de M. Devin)

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Je termine l'intro, j'y viens. Encore deux lignes.

Le programme 16.084 « Logement : Rénopack » voit ses crédits d'engagement et de liquidation augmenter de 4,93 millions d'euros.

Le programme 16.090 « Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Écopack et Rénopack » reste inchangé.

Rentrons maintenant dans le vif du sujet pour ce qui concerne les principaux mouvements.

Pour ce qui relève de l'allocation loyer – DF 080.011 –, la majoration de 5,15 millions d'euros en crédits de liquidation est relative aux besoins

nécessaires pour faire face aux besoins annuels, estimés par le SPW TLPE. Conformément à ce que j'ai annoncé à l'initial 2026, le Gouvernement a respecté ses engagements en prévoyant les moyens nécessaires au paiement de l'allocation loyer sur base des besoins actualisés par l'administration. Quant à l'analyse de ce dispositif, les travaux se poursuivent, mais il est certain que les impératifs juridiques seront pris en considération par le Gouvernement.

Pour ce qui relève de la subvention à la SWCS dans le cadre de l'emprunt à la BEI – DF 080.066 –, pour rappel, la SWCS a conclu avec la BEI un emprunt d'environ 500 millions d'euros dans le cadre de la politique des Rénopack. Jusque-là, cette politique était financée par des avances de la Région en code 8. La charge d'intérêt était, le cas échéant, supportée par la Région. Désormais, la charge d'intérêt afférente à cet emprunt sera supportée par la SWCS. La présente subvention vise à rendre cette opération neutre dans le chef de la SWCS, le montant proposé de 4 255 000 euros correspondant aux charges selon les données actualisées et objectivées dans les tableaux d'amortissement de la BEI.

Pour ce qui relève de la subvention à la SWL pour l'aide aux SLSP – DF 080.067 –, un montant de 600 000 euros est prévu pour assumer la charge relative à la rémunération des comptes courants des SLSP. Pour rappel, la SWL centralise les comptes des 62 SLSP, ainsi que les garanties locatives des locataires sociaux. Ce faisant, un intérêt est à payer par la SWL pour un montant estimé à 600 000 euros. C'est ce que nous prévoyons ici.

La subvention de fonctionnement de la SWL – DF 080.068 – est, elle, majorée de 200 000 euros afin de prendre en charge, à concurrence de ce maximum de 200 000 euros, le coût du marché qui vise à définir les parcours usagers de la future Agence de l'habitation. Pour rappel, les différentes structures seront amenées à rejoindre la future Agence et elles se sont réparti le pilotage des différents accompagnements nécessaires à sa mise en place. C'est dans ce cadre que ce mouvement a lieu.

Un montant de 96 000 euros complète la dotation de la Communauté germanophone – DF 080.070 – pour l'exercice de la compétence du Logement. Ce montant couvre l'indexation de la dotation, tout simplement.

Enfin, un montant complémentaire de 708 000 euros en crédits d'engagement et de 1 008 000 euros en crédits de liquidation est prévu pour le dispositif de prêts et subventions dits « propriétaires solidaires », qui sont octroyés via le Fonds du logement de Wallonie à des propriétaires privés afin de permettre la rénovation de logements ensuite confiés en gestion à des AIS.

Pour ce qui concerne le programme 16.084 « Logement : Rénopack », les besoins actualisés par la

SWCS pour l'exercice 2026 appellent à un ajustement de 4,972 millions d'euros pour couvrir les estimations d'ici la fin de l'année. Les moyens sont majorés en conséquence.

M. le Président. – On vient de vous envoyer les *slides* de Mme la Ministre, parce que, les écrans étant un peu loin, il est parfois difficile de les lire. Si vous voulez le support, ils viennent d'être envoyés sur la plateforme.

La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Je vous propose de passer maintenant à la politique énergétique avec, de nouveau, un état des lieux. Je rentrerai dans le vif du sujet avec les mouvements.

Le coût de l'énergie et de la transition énergétique est une priorité pour ce Gouvernement – on en a parlé à de nombreuses reprises – et l'on doit veiller à maintenir un prix abordable pour les entreprises et pour les ménages. Comme déjà précisé à de nombreuses reprises, le Gouvernement privilégie des réformes structurelles. Nous avons dès lors initié des chantiers majeurs qui, certes, prennent un peu plus de temps que quelques petites réformettes, mais qui auront, je l'espère, un effet durable. Ainsi, trois chantiers d'ampleur se poursuivent en 2026 :

- la mise en place du GRDU, qui doit permettre de délivrer une qualité de service au niveau de nos réseaux à un meilleur coût ;
- l'élaboration de la stratégie intervectorielle ;
- la mise en place du nouveau mécanisme de soutien aux énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'objectivation de la politique énergétique, une analyse détaillée des différentes filières de production d'énergies renouvelables et décarbonées est en cours ; elle aboutira dans les prochains mois. Le Gouvernement arrêtera, en concertation avec les parties prenantes, une stratégie qui portera sur l'ensemble des vecteurs énergétiques, c'est-à-dire les filières de l'électricité, du gaz, de la chaleur, de l'hydrogène et du CO₂, plaçant la Wallonie sur la trajectoire de la neutralité carbone en 2050.

Par ailleurs, le Gouvernement définira un programme de soutien calibré et hiérarchisé des filières. De nouveaux mécanismes de soutien aux filières renouvelables sont analysés, tels que les contrats pour la différence ou encore les contrats d'achat d'énergie – les fameux *power purchase agreements*, ou PPA – afin de calibrer au plus juste le soutien public. Ces mécanismes de soutien pourront être étendus aux filières renouvelables émergentes – le biogaz, la chaleur renouvelable, l'hydrogène, les carburants neutres en carbone, le CO₂ –, dans un objectif de développement et de valorisation optimale.

En concertation avec les parties prenantes et le régulateur wallon – la CWaPE –, les modalités d'une

extension de la norme énergétique fédérale concernant les composantes régionales de la facture sont analysées et seront, si c'est juridiquement et techniquement possible, mises en œuvre. La compétitivité énergétique des entreprises wallonnes devra être améliorée vis-à-vis des pays voisins et des concurrents directs.

Ensuite, on ne saurait ignorer l'accès à la puissance et la problématique de la saturation des réseaux, qui représentent l'autre enjeu majeur pour le secteur de l'énergie.

Pour répondre rapidement à la saturation des réseaux, j'ai lancé, début 2025, des travaux visant à compléter le cadre légal et à permettre la conclusion de contrats flexibles en prélèvement. Ces contrats permettent de raccorder des utilisateurs avec une partie de la capacité considérée comme ferme, et l'autre partie comme flexible. La capacité ferme est disponible à tout moment et la capacité flexible peut être modulée par le GRD en cas de congestion. Le projet de décret à cet égard a été adopté par le Parlement le 19 décembre 2025.

Ce premier texte ne résout cependant pas tout, c'est pourquoi nous avons lancé plusieurs initiatives complémentaires. La première est la *task force* « Accès réseau », qui a pour objectif d'opérer un suivi de l'ensemble des projets bloqués et de l'état de saturation des postes. Ce travail nous a permis d'avoir une première vision consolidée de l'état du réseau.

La seconde est la *task force* « Puissance et flexibilité », qui a deux objectifs. Le premier est de mieux aligner les plans d'investissement des gestionnaires de réseau avec les besoins énergétiques de la Région wallonne. Le second est de réformer plus en profondeur le cadre du raccordement et de la flexibilité, dans un souci de continuité avec les dispositions que je présenterai tout à l'heure. Ce travail a mené à la rédaction d'un second projet de décret, qui a été validé en première lecture par le Gouvernement le 13 mai dernier.

Ce projet de décret contient de nombreux éléments :

- la mise en place d'ambitions énergétiques régionales qui seront contraignantes au niveau des plans d'investissement des gestionnaires de réseau. Cette réforme est l'implémentation législative du premier objectif de la *task force* « Puissance et flexibilité », car elle doit permettre d'aligner les besoins énergétiques de la Région et le renforcement du réseau à long terme ;
- la mise en place d'une segmentation par catégories d'usage – les fameux couloirs de nage ou *swimming lanes* ;
- la mise en place d'un système de priorisation ;
- une habilitation de la CWaPE pour des mesures complémentaires dans le règlement technique ;

- une transparence renforcée pour les gestionnaires de réseau sur la disponibilité de puissance et les méthodologies ;
- l'harmonisation des contrats flexibles ;
- la mise en place de profilages horosaisonniers ;
- l'introduction de mesures de dernier recours ;
- l'introduction d'un cadre préventif pour la basse tension.

Ce sont les axes du décret qui a été adopté en première lecture en mai dernier. Ces dispositions majeures doivent permettre de remédier en partie à la situation et au manque d'anticipation de celle-ci, mais il est évident que, sans investissements, nous n'y parviendrons pas. Les GRD et leurs actionnaires paraissent en être conscients, et les futures décisions qui seront prises à cet égard devront nous donner des garanties quant à l'objectif collectif à atteindre. La Wallonie y veillera.

Par ailleurs, conformément à la DPR, j'ai soumis au Gouvernement, en première lecture, un projet d'arrêté qui instaure pour la première fois un régime d'indemnisation des *prosumers*. L'objectif du dispositif est d'apporter une réponse concrète – et attendue – aux pertes subies par ces derniers. L'indemnisation sera proportionnelle à la perte de production estimée, fondée sur des données objectives et traitée automatiquement. Elle sera simple pour le citoyen. Seules les installations équipées d'un compteur communicant pourront en bénéficier, car ce type de compteur constitue aujourd'hui le seul outil qui permette vraiment une mesure fiable, vérifiable et uniforme à grande échelle. Il s'agit d'éviter toute indemnisation approximative ou contestable. Son déploiement est en cours à l'échelle de toute la Wallonie, avec un objectif de couverture complète d'ici 2029, et tout demandeur peut bénéficier de son installation endéans les quatre mois.

Ce mécanisme envoie par ailleurs un signal aux gestionnaires de réseau : les décrochages ont un coût. Il est essentiel d'accélérer les investissements dans les infrastructures, car tout décrochage évité est un décrochage qui ne devra pas être indemnisé.

Enfin, nous travaillons sur les cadres normatif, réglementaire, tarifaire et administratif relatifs aux partages d'énergie – les fameuses communautés d'énergie – pour les simplifier et les compléter en vue d'exploiter le plein potentiel des différents modèles de partage. Le cadre réglementaire relatif à l'échange de pair à pair sera également arrêté à cet effet. Le travail de rédaction des textes a été initié. Les modifications décrétales seront présentées encore en 2026, tandis que le cadre complet sera finalisé en 2027.

J'en viens maintenant aux mouvements proprement dits en matière de politique énergétique.

S'agissant des recettes du fonds Énergie, une évolution significative est à souligner dans le cadre de cet ajustement, puisqu'une augmentation des recettes de 4 571 000 euros est actée. Elle résulte de la vente, par la Wallonie, de statistiques excédentaires de production d'énergie renouvelable pour les années 2023 et 2024 à l'État fédéral, permettant à ce dernier d'atteindre ses objectifs européens. Cette opération est rendue possible par le fait que la Wallonie dispose, pour ces années, d'un surplus de production d'énergie renouvelable. Avec celui-ci, elle contribue à combler la part de production d'énergie renouvelable du Fédéral pour les années 2023 et 2024. Au total, cette recette exceptionnelle porte les ressources du fonds Énergie pour l'année 2026 à 15 571 000 euros.

Pour ce qui concerne les dépenses du fonds Énergie, celui-ci permet de prendre en charge le coût réel des obligations de service public, de soutenir le développement de la production d'électricité et de chaleur à partir de sources renouvelables, mais aussi de financer des actions en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. Ces actions se traduisent concrètement par l'octroi d'aides, par des initiatives d'information et de sensibilisation, par le financement de plans d'action et de prévention en matière énergétique – les fameux PAPE. Le fonds permet également de soutenir certaines subventions facultatives pluriannuelles qui relèvent de cette compétence.

L'augmentation des dépenses proposées s'inscrit dans cette logique :

- d'une part, elle s'explique par la hausse des recettes du fonds, qui permettent de renforcer, dès 2026, les mesures de maîtrise de la demande énergétique, tant pour les ménages que pour les entreprises ;
- d'autre part, elle répond aussi à un besoin de crédits lié à l'engagement des subventions pluriannuelles.

Je rappelle que ces subventions doivent être engagées pour leur montant total dès l'origine, généralement pour une période de cinq ans, tandis que les liquidations s'échelonnent dans le temps au fur et à mesure de l'avancement des projets jusqu'en 2031. C'est ce mécanisme qui explique l'écart observé entre les crédits d'engagement et les crédits de liquidation.

En conclusion, le budget présenté est un exercice transparent et responsable – je l'ai dit d'entrée de jeu. Je rappelle que la réorganisation des lignes budgétaires, initiée dans le budget initial 2026, vise avant tout à simplifier un système qui était devenu trop fragmenté afin d'en améliorer la lisibilité et l'efficacité. Nous poursuivons dans cette voie. Par ailleurs, comme je l'ai exposé, les réformes structurelles importantes se poursuivent également, dans les secteurs du logement et de l'énergie, afin de garantir la durabilité des dispositifs et de les calibrer au regard des besoins en évolution.

Soulignons qu'une gestion responsable visant à sécuriser les politiques essentielles doit être accompagnée de toute la rigueur budgétaire nécessaire. Il s'agit d'un gage de sérieux et de lucidité face aux années exigeantes qui s'ouvrent devant nous. Ainsi, les choix opérés traduisent une approche équilibrée : maintenir les politiques essentielles, préserver les investissements stratégiques et engager les réformes structurelles nécessaires pour garantir dans la durée l'efficacité et la soutenabilité de l'action publique.

Pendant trop longtemps, la Wallonie a vécu avec l'idée que chaque problème appelait une nouvelle dépense, une nouvelle structure ou un nouveau dispositif. Cette époque est derrière nous. Notre responsabilité est désormais de faire mieux avec les moyens dont nous disposons, de remettre de l'efficacité là où il y a de la complexité et de concentrer l'action publique sur ce qui produit réellement des résultats.

En ce sens, réformer n'est pas affaiblir l'action publique ; au contraire, c'est lui permettre d'obtenir davantage de résultats au regard des moyens disponibles. Ainsi, cet ajustement 2026 confirme les bases d'une action publique responsable et capable d'affronter les défis à venir. C'est là toute notre ligne de conduite.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Vous connaissez, chers collègues, ma volonté de structurer les débats pour plus de clarté. On fait comme cela lors de chaque discussion budgétaire, il n'y a pas de raison de changer.

Ainsi, afin de structurer cette discussion, je vous propose d'aborder en premier lieu les éventuelles considérations transversales telles que « votre budget est une merveille » ou « votre budget est une horreur » – je ne vous souffle rien – avec la question du logement, où vous exprimerez vos réflexions et vos questions. Viendront ensuite les réponses de la ministre.

Ensuite, nous passerons au deuxième chapitre avec l'énergie et le climat. Vous exprimez vos réflexions et vos questions, qui seront suivies par les réponses de la ministre.

Viendra alors le troisième chapitre, sur les aéroports, avec, comme pour les autres, vos questions et réflexions, puis les réponses de la ministre.

Cela permet, à chaque fois, de faire en sorte que les collègues aient des réponses. Sinon, c'est une grande soupe et la ministre ne répond qu'au bout de trois ou quatre heures, ce qui n'a aucun sens.

Concernant l'avis de l'auditeur du Conseil d'État sur la réforme des primes à la rénovation, je vous rappelle qu'une interpellation de Mme Bernard et quatre questions orales sur le sujet sont inscrites à l'ordre du jour. Chaque groupe pourra bien évidemment intervenir, même ceux qui n'ont pas déposé de questions orales. Dès lors, je vous propose, afin d'éviter les répétitions, que nous abordions les questions relatives à l'avis de l'auditeur du Conseil d'État lors de l'interpellation.

Cela convient-il à tout le monde ? Je pense que ce sera plus clair que de faire deux fois les choses. J'avais proposé – pour ne rien vous cacher – que l'on intègre les questions dans le débat budgétaire, mais la Conférence des présidents n'a pas suivi cette demande. Cela ne vous empêche pas d'avoir quelques considérations, mais je vous propose vraiment d'aborder le détail de ce qu'a dit l'auditeur et de ce que la ministre fait ou ne fait pas lors des questions et interpellations.

La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Président, je souhaiterais ne pas saucissonner le débat, comme vous le proposez, et intégrer tout simplement les discussions sur l'avis de l'auditeur du Conseil d'État au sein de cette discussion sur le budget. Ensuite, la ministre répondra.

M. le Président. – Le fait de structurer, Madame Özen, relève de ma responsabilité de président depuis que je préside cette Commission. Je faisais de même lorsque je présidais, sous la précédente législature, la Commission de Mme De Bue. J'ai un peu d'expérience en matière de gestion de débats, vous m'excuserez. Sans vouloir du tout faire de mon nez, je trouve que c'est beaucoup plus clair en séparant. On fera comme cela. Je fais toujours comme cela, et cela n'a jamais posé de problème.

Mme Özlem Özen (PS). – C'est votre point de vue. Je peux intervenir de manière très claire et structurée. Il n'y a pas de souci. J'interviendrai comme je le sens, de toute façon. Je vous remercie.

M. le Président. – En ce qui concerne la question de l'avis de l'auditeur du Conseil d'État, j'ai proposé cela à la Conférence des présidents ; M. le Président du Parlement a estimé que cela n'avait pas de rapport direct avec l'ajustement budgétaire et que cela devait être abordé au moment où ce point est inscrit à l'ordre du jour.

Néanmoins, s'il y a un consensus général pour l'intégrer dans la discussion générale, à ce moment-là, vous abandonnez vos questions et vos interpellations.

La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Président, je vous rejoins assez bien sur ce sujet. Le PS peut se joindre à l'interpellation tout à l'heure. La question est de savoir si, techniquement, on peut joindre l'ensemble

de l'interpellation au débat pour ne pas redire deux fois la même chose. De plus, s'il y a la volonté de déposer une motion, il faut savoir si cela peut se faire techniquement de la même manière. Pour cette raison, je pense qu'il est plutôt souhaitable que le PS se joigne tout à l'heure à l'interpellation, de manière à ce que les auteurs puissent préserver l'ensemble de leurs droits en la matière.

M. le Président. – C'est tout à fait exact, Monsieur Evrard. Vous mettez le doigt sur ce qui fonde la réflexion de la Conférence des présidents. On ne va pas passer la nuit là-dessus, si vous le voulez bien. Je vous propose que ce qui concerne l'avis de l'auditeur du Conseil d'État à propos des primes à la rénovation soit abordé tout à l'heure. Tout le monde pourra s'exprimer, puisqu'il y a une interpellation de Mme Bernard et que celle-ci ne manquera bien évidemment pas d'être là. Cela lui permettra éventuellement de déposer une motion.

On commence par les réflexions transversales sur le logement.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, votre dernier propos m'inspire mon premier propos. Vous dites : « Il est fini le temps où, quand il y avait un problème, on avait un nouveau moyen financier et une nouvelle structure ». C'est vrai. Vous ne faites pas comme avant. Maintenant, quand il y a un problème, vous créez une nouvelle structure, mais vous ne mettez pas de moyens financiers. Vous répondez au problème par une nouvelle structure, celle que vous allez nous proposer après deux ans et demi d'installation du Gouvernement.

Pour bien aborder cette modification budgétaire, j'aimerais procéder à un rapide rétroacte. À l'initial 2025 – votre premier budget, Madame la Ministre –, on comptait un quart de crédits d'engagement et de crédits de liquidation en moins : -25 %, soit -50 millions d'euros. C'est un désinvestissement massif que l'on a qualifié, à l'époque, de moratoire sur la construction de logements publics. Un an et demi plus tard, on le constate effectivement.

En effet, il n'y a aucun mécanisme de rattrapage lors de l'initial 2026 pour le logement public, au contraire ; il y a une réduction additionnelle de près de 25 millions d'euros par rapport à 2025, et ce, sans lancer aucun nouveau programme pour créer de nouveaux logements publics. Le calcul est le suivant : 50 millions plus 25 millions, cela fait 75 millions d'euros en moins.

Madame la Ministre, je vous ai écoutée très attentivement et j'ai bien observé l'illustration de votre *slide* : c'est une photo d'un logement sous la pluie, sombre, morose. On a tous eu cette impression.

(Réaction de Mme la Ministre Neven)

Vous saviez que j'allais dire cela ; vous y avez pensé aussi. Nous pensons tous la même chose : changez cette photo. Ce sera mieux pour illustrer votre propos. Cependant, cette photo illustre bien la morosité dans le logement public. Il y a une vérité dans cette photo et je vous en félicite.

Toutefois, ce n'est évidemment pas votre propos : il y a véritablement un décalage entre votre discours et la réalité budgétaire que nous vivons ici. Vous présentez cet ajustement comme un exercice de responsabilité, de sécurisation, de cohérence et de lisibilité, mais, à la lecture du contenu des tableaux, le constat est différent. Cet ajustement ne marque pas de véritable sursaut face à la crise du logement. Il n'est pas neutre : il dit ce que le Gouvernement choisit de corriger, ce qu'il accepte de laisser dériver et ce qu'il refuse d'assumer. Or, en matière de logement, ce budget – votre budget – ne réoriente pas la trajectoire engagée depuis 2025, ne relance pas l'investissement public, ne fixe pas d'objectifs nouveaux de création de logements publics, ne donne pas de réponses structurelles à la crise des loyers et ne protège pas suffisamment les ménages modestes et moyens.

Dans le contexte que l'on vit, l'ajustement aurait pu être un acte politique fort. Il aurait pu préciser combien de logements publics seront créés ou rénovés, comment les ménages fragilisés seront soutenus et comment les jeunes, les familles monoparentales – les mamans solos et les papas solos dont on lit régulièrement la situation –, les travailleurs pauvres, les étudiants ou les aînés pourraient accéder à un logement abordable.

Ici, ce n'est pas du tout ce que nous lisons. Notre Région, la Wallonie, traverse une crise profonde du logement : près de 50 000 ménages attendent un logement public. Les projections de l'IWEPS et du Bureau fédéral du Plan – ce n'est ni le boulevard de l'Empereur ni l'Institut Emile Vandervelde qui le disent – annoncent plus de 119 000 ménages privés supplémentaires d'ici 2043. Madame la Ministre, vous hochez de la tête, mais cela nous engage clairement. La demande de petits logements va continuer d'augmenter.

Or, aujourd'hui, on constate que les loyers progressent fortement : +5,4 % en moyenne en Wallonie, selon les dernières données disponibles. Il faut désormais compter entre 1 000 et 1 150 euros pour une maison. Je vous assure que je n'exagère pas. Ces chiffres ne proviennent pas de communes huppées, mais de communes moyennes du Hainaut. Ce sont des chiffres que je connais. Il faut aussi compter plus de 800 euros pour un appartement et près de 600 euros pour un studio. Même dans ma province, le Hainaut, la province la moins chère, le loyer moyen atteint environ 825 euros.

À cela s'ajoutent – et vous le savez, Madame la Ministre – les prix immobiliers qui continuent de progresser, les taux hypothécaires élevés – on est

réellement repartis à la hausse, à tel point que des banques proposent maintenant de racheter des prêts –, le coût des matériaux toujours sous pression et un contexte international instable – auquel vous ne pouvez rien, mais avec lequel vous devez envisager l'avenir – qui pèse à nouveau sur les coûts de construction. Face à cette situation, vous auriez dû présenter une trajectoire claire. Or, l'ajustement reste essentiellement un exercice de suivi.

Je souhaite évidemment revenir sur les droits d'enregistrement à 3 %. C'est une mesure qui soutient la demande, mais pas l'offre. Vous avez présenté cette réforme comme une grande mesure d'accès à la propriété ; je voudrais vous entendre là-dessus, parce que les chiffres montrent qu'elle a soutenu la demande sans agir sur l'offre. Les transactions augmentent, c'est vrai, mais les biens les moins chers pèsent moins dans les ventes, tandis que les biens les plus chers progressent. Les prix médians wallons augmentent fortement : +17,5 % pour les maisons et +8,6 % pour les appartements en Wallonie en 2025. Ce sont les prix médians. L'âge moyen des acquéreurs reste stable, certes, mais la part des jeunes acquéreurs ne progresse pas réellement.

Le risque est clair : l'avantage fiscal est absorbé, en tout ou en partie, par la hausse des prix. Cette réforme coûte très cher et profite davantage aux ménages déjà solvables. Elle ne comporte ni plafonnement, ni modulation sociale, ni contrepartie de rénovation énergétique. Elle stimule le marché, mais elle ne construit pas une politique de logement. Or, c'est bien de cela que l'on parle : une politique de logement.

En ce qui concerne les prêts sociaux, il y a une contradiction majeure quant aux garanties régionales accordées aux prêts hypothécaires sociaux. Dès 2025, vous avez diminué les capacités d'emprunt garanties du Fonds du logement de Wallonie et de la Société wallonne du crédit social. On a du mal à le comprendre, car, dans un contexte où les prix immobiliers augmentent, les banques refusent davantage les quotités élevées et les taux restent élevés. Les jeunes, les familles monoparentales, les familles nombreuses et les travailleurs aux revenus modestes dépendent précisément de ces outils publics. Vous baissez les droits d'enregistrement pour stimuler le marché, mais vous fragilisez les instruments qui permettent aux ménages les moins solvables d'y accéder réellement.

De manière générale, quelles garanties ont été octroyées en 2026 au Fonds du logement et à la Société wallonne du crédit social ? On voit des chiffres, mais ces enveloppes ont-elles été pleinement activées ? Combien de prêts sociaux ont-ils été accordés ? Combien ont-ils été refusés faute de capacité suffisante ? Comment justifiez-vous cette contradiction entre votre discours d'accès à la propriété, que j'entends, et l'affaiblissement des leviers publics qui rendent cet accès possible ?

Monsieur le Président, il y a beaucoup de réformes, mais trop peu de logements. En effet, cet ajustement a une portée symbolique. Cela fait bientôt deux ans que vous exercez cette compétence, Madame la Ministre. Depuis votre arrivée, qu'avons-nous entendu en commission ? Rationalisation, simplification, changement de méthode, réforme du paysage institutionnel, future Agence wallonne de l'habitation, pôles locaux du logement, audits, études et notes d'orientation. Je ne conteste pas l'utilité d'évaluer parce qu'il faut le faire, mais une politique du logement ne peut pas devenir une succession de diagnostics sans traduction concrète. Le terrain attend des moyens et des logements supplémentaires. À force de cartographier, d'auditer et de restructurer, on finit par repousser l'essentiel en matière de logements : construire, rénover et accompagner.

Vous avez confirmé, en réponse à l'une de mes questions écrites, que la réforme liée à l'Agence wallonne de l'habitation représente déjà un budget total de 1,5 million d'euros. Il y a bien des moyens pour penser, organiser et accompagner la réforme. Je cherche les moyens nouveaux pour produire des logements accessibles. Une réforme utile – votre réforme – doit produire des logements et non pas seulement des rapports, des organigrammes, des marchés publics et des enquêtes.

Un mot sur le logement public. L'austérité n'est pas corrigée ici ; on sera bien d'accord là-dessus. Le constat est connu : en 2025, diminution des moyens de 25 % et, à l'initial 2026, une trajectoire non corrigée, au contraire, avec 25 millions d'euros supplémentaires de réduction. Nous avons parlé d'un moratoire de fait. C'est bien ce qu'il se passe.

J'attendais de l'ajustement 2026 – vous l'avez compris – tout autre chose. Cet ajustement ne va pas corriger ce moratoire, il ne relance pas le marché, il ne compense pas et il ne fixe aucun objectif nouveau. Deux ans après votre prise de fonction, le programme 081 consacré au financement des plans d'investissement ne reçoit d'impulsion nouvelle ni en engagement ni en liquidation. Ce budget finance l'existant, mais il n'y a pas de politique nouvelle d'investissement. Il administre les encours, mais il ne construit pas l'avenir.

Je suis très attentif à vos déclarations dans les médias. Vous le méritez. La politique du logement, comme vous nous le dites, c'est une priorité. Notre attention est requise. Madame la Ministre, vous expliquez régulièrement que vous devez aujourd'hui liquider des projets initiés avant vous, notamment les 100 millions d'euros du PRW 243, les 53 millions d'euros du Plan de rénovation et les tranches reportées en 2025 et en 2026.

C'est le fonctionnement normal d'une politique d'investissements publics, vous en êtes quand même bien conscients. Les engagements se prennent à un

moment, les liquidations s'étalent sur plusieurs exercices, les chantiers prennent du temps, les logements ne sortent pas de terre en quelques mois.

Comme vous l'avez fait encore ici aujourd'hui, vous ne pouvez pas, d'un côté, vous rendre aux inaugurations de projets initiés par vos prédécesseurs et, de l'autre, expliquer que ces mêmes projets vous empêchent d'agir. Vous l'avez encore dit il y a quelques minutes dans cette Commission : assurer la continuité budgétaire n'est pas une anomalie, c'est le fonctionnement normal de l'action publique. La vraie question est ailleurs et elle est simple : où sont vos nouveaux projets ? En quelques mots, où est votre plan de création de logements publics ? Je cherche la trajectoire. Où sont vos objectifs chiffrés d'ici 2029 ? Quel est votre objectif ?

Chaque année, le fait de ne pas avoir de programme nouveau a des conséquences concrètes. Des ménages restent plus longtemps sur la liste d'attente, des loyers privés deviennent plus lourds et les situations de mal-logement s'enracinent. J'ai quelques questions, puis j'en viendrai ensuite à ma conclusion.

Quelle est votre vision réelle du logement public en Wallonie ? Comment se traduit-elle dans cet ajustement 2026 ? Sincèrement, réellement, le logement public reste-t-il un pilier de votre politique ou devient-il une variable d'ajustement budgétaire ? Quels sont vos objectifs chiffrés de construction de logements publics d'ici 2029 ? Quelle trajectoire de création et de rénovation pouvez-vous présenter au Parlement ?

En cette période particulière pour les étudiants, je dirai un mot sur la précarité étudiante. Les réformes portées par le Gouvernement du MR et des Engagés en Fédération Wallonie-Bruxelles font beaucoup parler d'elles. Les gens sont en rue, ils manifestent ; vous savez cela aussi bien que moi. On parle de la hausse du minerval ; cela va fragiliser de nombreux jeunes déjà confrontés à l'augmentation du prix des kots. Or, l'offre de logements étudiants abordables reste insuffisante. Au-delà des 770 kots initiés par votre prédécesseur, pas encore réalisés, envisagez-vous d'augmenter le nombre de kots publics ? Avez-vous une trajectoire par rapport à cela ? Avez-vous un objectif ?

Quels sont vos objectifs précis d'ici 2029 par rapport à ces étudiantes et à ces étudiants ? Quelles mesures concrètes entendez-vous prendre pour lutter contre la précarité étudiante dans le cadre de vos compétences ? Je vous rappelle que, tous partis confondus ici, il y avait eu une concorde par rapport à cet axe si important concernant nos étudiants.

Sur l'acquisition de logements neufs à haute performance énergétique – tenez-vous bien, Madame la Ministre –, vous avez annoncé un programme d'acquisition de ce type de logements. C'est une bonne chose, je le reconnais et je vous en remercie. On souhaite des précisions en la matière, parce que nous

sommes sur la même ligne. Quel article de base finance ce dispositif dans l'ajustement. Quels montants sont prévus ? Combien de logements seront acquis, dans quel délai ? Existe-t-il des critères territoriaux par rapport à cette politique transversale ?

Sur les leviers fonciers, il n'y a pas que ce qui est bâti, il y a aussi les propriétés terriennes à avoir. Où sont les leviers fonciers ? Où sont les réaffectations de terrains publics ? Si vous en avez déjà opéré, où est la stratégie de mobilisation du foncier public ?

Enfin, quel mécanisme prévoyez-vous pour lutter contre la spéculation et l'inoccupation de ces terrains ? Plus il y a de logements publics accessibles, plus la puissance publique peut peser sur le marché privé. Le logement public est à la fois une réponse sociale et à la fois un outil de régulation des loyers. Pourquoi ne mobilisez-vous pas davantage cet outil ?

Enfin, ma dernière prise de parole concerne le plan social Climat. Vous annoncez, dans le cadre du plan social Climat, près de 400 millions d'euros pour rénover au minimum, dites-vous, 300 logements publics. On est d'accord, il faut pouvoir rénover le parc social, mais je souhaite quelques clarifications par rapport à cela.

Ces moyens sont-ils réellement additionnels ou viennent-ils compenser les coupes opérées dans les crédits classiques ? Sur quelle période comptez-vous les mobiliser ? Où en est l'état des lieux des logements concernés ? Quels critères seront appliqués pour sélectionner les projets : performance énergétique, urgence sociale, état sanitaire du bâti, précarité des locataires, un équilibre territorial ? Qui décidera de la priorisation : la Société wallonne du logement, les sociétés de logement de service public, votre cabinet ? Enfin, très important : le calendrier. Quid du calendrier en matière d'appel, de sélection des projets, des engagements et des liquidations ? Je voudrais savoir si le fonds social Climat va devenir le cache-misère du désinvestissement régional ou si c'est vraiment un investissement nouveau.

Monsieur le Président, après cette première intervention générale, le reste suivra avec mes collègues du Parti socialiste et je reviendrai dans le deuxième tour de discussion. Madame la Ministre, cet ajustement aurait pu être un moment de correction, il aurait pu marquer un sursaut après deux années de coupes, d'attentes et d'annonces. Ce n'est pas le cas. On va bien en être d'accord. Vous financez l'existant, mais vous ne préparez pas suffisamment l'avenir. Vous liquidez les projets du passé, mais vous ne lancez pas clairement les projets de demain. Vous parlez de responsabilité, mais vous ne traitez pas la crise du logement comme une urgence sociale qui est là, bien prégnante pour bon nombre de Wallonnes et de Wallons. Ce budget, votre budget, il ajuste, mais ne transforme pas ; il corrige à la marge, mais il ne réoriente pas. Il gère des dossiers,

mais il ne fixe pas de vision et c'est bien cela qui nous inquiète.

M. le Président. – Je rappelle que le débat sur l'avis de l'auditeur du Conseil d'État est réservé tout à l'heure, au moment opportun.

M. Christophe Collignon (PS). – Que veut dire « réservé tout à l'heure au moment opportun » ?

M. le Président. – Monsieur Collignon, je l'ai expliqué.

M. Christophe Collignon (PS). – Excusez-moi, on est dans un Parlement. Je n'ai pas envie d'être pris de haut. Je vous pose une question : que veut dire « au moment opportun » ?

M. le Président. – Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : j'avais proposé à la Conférence des présidents d'intégrer au débat l'interpellation de Mme Bernard sur l'avis de l'auditeur du Conseil d'État et les questions orales – il y en a quatre qui sont jointes – ainsi que les éventuelles prises de parole des groupes qui voulaient se joindre à l'interpellation. Cela n'a pas été retenu. Nous allons respecter le cadre fixé. Ce qui concerne cette question sera abordé tout à l'heure, ce qui permettra à Mme Bernard de déposer une éventuelle motion. Cela ne vous empêche évidemment pas, Monsieur Collignon, de poser des questions sur le système des primes.

M. Christophe Collignon (PS). – Pas de souci, merci.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Président, une information deux fois expliquée est encore mieux comprise. Cela ne nous empêche pas de continuer sur le logement, parce que Mme Özen souhaite prendre la parole sur les primes à la rénovation énergétique.

M. le Président. – Pas de souci.

M. Mockel voulait aussi dire quelque chose. Je ne veux pas vous brimer.

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Désolé, mais je viens d'avoir l'information contraire comme quoi la Conférence des présidents n'aurait pas abordé ce sujet et qu'elle n'a pas tranché là-dessus. Peut-être avez-vous eu l'information de manière informelle ?

M. le Président. – Vous voyez bien l'ordre du jour, Monsieur Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – La décision n'a pas été prise dans le sens que vous avez dit.

M. le Président. – Si, regardez l'ordre du jour.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – On n’a pas voté, il n’y a pas eu...

M. le Président. – Tout le monde aura la parole. Je vous rassure, tout le monde pourra s’exprimer tout à l’heure, il n’y a pas de souci. Là, on est en train de perdre du temps. Enfin, pour moi, il n’y a pas de problème, j’ai toute la nuit.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Notre groupe n’aura pas tellement l’occasion de s’exprimer, mais soit.

M. le Président. – Si, vous aurez l’occasion de vous exprimer tout à l’heure. Il y a une interpellation et vous pourrez vous joindre, Monsieur Mockel. En plus, M. Hazée a une question orale. Est-ce clair pour tout le monde ?

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Nous sommes quatre pour toutes les commissions, on ne sera pas là cet après-midi. On va voir.

M. le Président. – J’essaie juste de faire en sorte qu’il y ait un peu de cohérence et d’ordre.

Maintenant, je propose que Mme Özen s’exprime dans la foulée de M. Devin. J’ai l’impression que c’est encore plus compliqué que les Diables rouges hier soir.

La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je vous remercie de me laisser l’occasion de m’exprimer. En effet, mon intervention ne porte pas uniquement sur l’avis du Conseil d’État, mais sur le système des primes en général qui entre dans le débat sur le logement.

Évidemment, Madame la Ministre, sans grande surprise, je reviens sur ce qui est devenu l’un des dossiers les plus emblématiques de votre gestion – gestion chaotique –, à savoir votre réforme temporaire et précipitée des primes à la rénovation.

Dès le départ, avec nos collègues, nous avons dénoncé une réforme qui était précipitée, injuste, non concertée, qui était juridiquement fragile et socialement extrêmement brutale. Le Conseil d’État avait critiqué sévèrement votre régime transitoire. Une fois de plus, vous avez balayé ses critiques d’un revers de la main. Nous avons dit que vous aviez changé les règles du jour au lendemain, mais nous étions gentils parce que vous avez changé les règles de l’après-midi au jour même, à 23 heures 59, pour des milliers de ménages qui avaient déjà engagé des démarches, signé des devis, réalisé des audits, planifié des travaux et sollicité un financement.

Alors, nous ne sommes plus seulement dans un débat politique, mais nous sommes face à un problème juridique majeur. On aura l’occasion d’y revenir cet après-midi. Chers collègues, le cœur du débat est connu puisque, pour conserver le bénéfice de l’ancien régime, les citoyens devaient avoir signé un contrat et avoir

versé un acompte de 20 % imposé dans l’après-midi du 13 février. Ce critère a fonctionné comme un couperet administratif, puisque des ménages, de bonne foi, déjà engagés dans un projet de rénovation, ont été tout simplement exclus parce qu’ils n’avaient pas encore versé cet acompte, parfois pour des raisons bancaires, parfois pour des raisons administratives, voire contractuelles, mais indépendantes de leur volonté. Parfois, c’était tout simplement par manque d’information parce qu’il fallait le savoir. En effet, il fallait avoir l’information, ce fameux après-midi, de l’obligation de verser cet acompte de 20 % dans la journée, avant minuit.

Le Conseil d’État, Madame la Ministre, vous avait alertée sur la sécurité juridique qui était mise à mal, sur la confiance légitime qui était bafouée, l’égalité de traitement rompue entre les citoyens et, par conséquent, le risque de discrimination entre des citoyens qui ne sont pas placés dans des situations comparables. On ne peut pas dire que le Gouvernement n’avait pas été averti. Madame la Ministre, vous avez été avertie et vous avez tout de même maintenu le dispositif tel quel.

Forcément, mes premières questions sont simples : quelles conséquences tirez-vous concrètement de l’avis de l’auditeur du Conseil d’État ? Puis-je quand même, Monsieur le Président, introduire le fait ? Si Mme la Ministre ne veut pas répondre, elle ne répond pas. Mais vos simagrées, il y en a un peu marre. On dirait que l’on est censurés ici. En fait, on ne peut pas dire : « Conseil d’État », car c’est le mot qui fâche.

Allez-vous modifier le régime transitoire ? Allez-vous revoir la condition de l’acompte de 20 % qui fait polémique et qui est juridiquement bancal ? Allez-vous rouvrir des droits pour des citoyens de bonne foi qui ont été exclus de l’ancien régime ? Une solution spécifique a-t-elle été prévue pour les dossiers litigieux ? Quel est le risque budgétaire réel pour la Wallonie si le Conseil d’État suit son auditeur ? Il ne suffit pas de dire qu’il faut sécuriser le dispositif, puisque, de toute façon, cette formule est en elle-même un aveu.

Si le dispositif doit être sécurisé maintenant, c’est qu’il ne l’était pas hier. En conclusion – et nous aurons encore l’occasion d’y revenir cet après-midi –, votre régime transitoire est juridiquement bancal.

Vous aviez justifié cette réforme par la nécessité d’éviter un dérapage budgétaire. Une fois de plus, c’est raté. Les faits montrent que votre réforme a créé un appel d’air que vous prétendiez éviter. J’en arrive aux chiffres pour justifier mes propos : après votre annonce, 25 000 dossiers supplémentaires ont été introduits en urgence. Lors du budget ajusté 2025, l’impact a été estimé à environ 50 millions d’euros. En fait, vous avez tout simplement créé la panique, puis vous avez utilisé cette même panique – due à votre réforme – pour justifier les coupes.

Ce n'est pas moi qui le dis : la Cour des comptes a objectivé cette dynamique. Elle relève 35 485 dossiers reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2025. Évidemment, au moment de votre annonce, il y a un pic en février, puis un reflux les mois suivants : 24 149 demandes de maintien de l'ancien régime à instruire et 21 609 demandes jugées irrecevables. Ce calendrier est parlant parce que ce n'est pas seulement le système qui s'est emballé, c'est toute votre réforme qui a provoqué l'emballlement.

La réforme n'a malheureusement pas seulement créé un problème budgétaire. Ce n'est pas fini puisqu'il a aussi complexifié le travail administratif en mettant toute une administration sous pression. La Cour des comptes rappelle que l'administration avait traité 42 841 dossiers en 2024. Elle estime qu'elle n'en traiterait que 34 355 en 2025, soit une baisse d'environ 20 %. En effet, l'administration doit gérer simultanément les demandes d'aide de maintien de l'ancien régime, le régime temporaire, la cyberattaque, une automatisation encore inopérante, avec des moyens humains insuffisants. Le résultat est connu, puisque l'on a des délais interminables, des citoyens qui restent sans réponse et des retards qui peuvent atteindre un an et demi pour certaines primes.

Je souhaiterais dès lors faire un état des lieux de la situation. Combien de dossiers sont en attente de traitement ? Quelle est leur valeur budgétaire totale ? Pouvez-vous distinguer les dossiers qui relèvent de l'ancien régime, du régime temporaire et du Rénopack ? Combien de dossiers ont été acceptés ? Combien de dossiers refusés ? Combien de dossiers ont été déclarés irrecevables ou sont encore à l'instruction ? Confirmez-vous une diminution du nombre de demandes après le pic de février 2025 ? Dans l'affirmative, est-ce le signe que votre réforme a freiné la rénovation ? Disposez-vous de données sur les projets qui ont été soit reportés, soit abandonnés ou redimensionnés, voire annulés purement et simplement ?

C'est un très mauvais signal ; on le sait, les primes à la rénovation ne sont pas un luxe. Elles sont pour de nombreux citoyens – et pas uniquement les citoyens précarisés, fragilisés, mais aussi toute une classe moyenne – souvent la condition du passage à l'acte. C'est la condition pour rénover sa maison. Vous ne pouvez pas, Madame la Ministre, demander aux Wallons et aux Wallonnes de rénover leur logement au nom du climat, au nom d'une facture énergétique qui explose, au nom d'une directive européenne PEB, tout en réduisant de l'autre côté ces moyens qui rendent possible les travaux pour la majorité de nos citoyens. La baisse de 60 % ou la suppression pure et simple des primes n'est pas un simple ajustement technique, c'est un choix politique.

Ce choix est d'autant plus problématique que le contexte énergétique se dégrade chaque jour davantage. Les prix du gaz et du mazout restent élevés, les tensions

internationales pèsent à nouveau sur les marchés, le Fédéral augmente progressivement la pression via les accises, l'ETS 2 fera peser, à partir de 2028, un coût carbone supplémentaire sur le chauffage et les transports. Par conséquent, les ménages qui vivent dans des logements mal isolés risquent une double peine : d'une part, ils vont voir leurs factures plus élevées et, d'autre part, ils auront moins d'aide pour rénover. On ne cesse de vous le rappeler, la rénovation énergétique devrait être une politique de protection sociale puisqu'elle permet de réduire durablement les factures. Elle ne peut pas devenir une politique réservée aux ménages qui sont capables d'avancer des dizaines de milliers d'euros. En l'occurrence, votre réforme a pris en otage de nombreux citoyens en leur imposant de payer une somme gigantesque dans l'après-midi. Je vais prendre un exemple très simple : pour une rénovation de toiture moyenne, avec un coût de 50 000 euros, il fallait payer 20 %, soit 12 500 euros, dans l'après-midi. Il faut le sortir cet argent.

J'en reviens au budget ajusté 2026 puisque à l'initial 2026, nous avons déjà pointé une architecture préoccupante. Il y avait 10 millions d'euros en crédits classiques pour les primes, 100 millions d'euros via le Plan national pour la reprise et la résilience, et une forte dépendance à un financement temporaire. Nous vous avons demandé ce qui se passerait après 2026 : quelle trajectoire structurelle ? Quel financement durable ? Ces questions restent encore sans réponse. À l'ajustement, vous majorez les moyens Rénopack de 4,972 millions d'euros pour adapter les crédits aux besoins de la Société wallonne du crédit social. Mais cette majoration ne répond toujours pas à la question principale : est-elle suffisante pour absorber les besoins réels, le stock, les flux nouveaux et les conséquences possibles de l'avis du Conseil d'État ?

L'avis de la Cour des comptes confirme d'ailleurs nos inquiétudes, puisque pour les primes classiques, la Cour indique que les crédits 2026 semblent suffisants, mais uniquement au regard de la capacité actuelle de traitement de l'administration. C'est précisément là que se situe le problème. Votre budget ne paraît pas suffisant parce que les besoins seraient couverts ; il paraît suffisant tout simplement parce que les dossiers sont traités trop lentement, vu le déficit d'effectifs dans les services de l'administration. À la fin du mois d'avril 2026, il reste encore 40 151 dossiers à traiter. Certes, le stock diminue, mais les délais restent encore inacceptables puisqu'il faut environ deux ans pour les primes travaux du régime 2023 et un an et sept mois pour les régimes 2019. Il faut remonter ; on est en 2026 ! Ce sont toujours des ménages qui attendent, des chantiers qui se compliquent, des trésoreries qui se tendent et, petit à petit, une confiance des citoyens qui s'effrite par rapport au régime qu'on leur impose.

Autrement dit, votre équilibre budgétaire, celui qui est affiché, repose en partie sur l'étalement des paiements. Ce n'est pas une politique de rénovation qui

est efficace, c'est une file d'attente budgétaire qui a été imposée aux citoyens. Pour le Rénopack, la Cour est encore plus explicite puisqu'elle dit que la Société wallonne du crédit social estime ses besoins en 2026 à 100,1 millions d'euros, alors que les crédits prévus s'élèvent à 76,6 millions d'euros. Le calcul est très simple : il manque 23,8 millions d'euros.

La Cour prévient que cette limitation reportera la charge du financement sur les années suivantes. Madame la Ministre, confirmez-vous le stock de 40 151 dossiers encore à traiter fin avril 2026, ainsi que les délais relevés par la Cour des comptes, à savoir deux ans pour certaines primes relatives à des travaux du régime 2023 et un an et sept mois pour le régime 2019 ? Les 110 millions d'euros prévus pour les primes classiques suffisent-ils réellement au regard de la valeur totale du stock ou seulement au regard de la capacité actuelle de traitement de l'administration, cette dernière étant en manque d'effectifs pour traiter ces dossiers ? Quel calendrier fixez-vous pour résorber cet arriéré et réduire les délais de paiement pour les ménages qui sont toujours en attente de ces primes ?

Concernant le Rénopack, confirmez-vous que la Société wallonne du crédit social estime ses besoins, en 2026, à 100,1 millions d'euros, alors que les crédits régionaux s'élèvent à 76,6 millions d'euros, avec un écart de 23,8 millions d'euros ? Comptez-vous absorber cet écart sans reporter la charge sur les années suivantes, comme le signale la Cour des comptes ? Pouvez-vous, dans la foulée, transmettre au Parlement un plan liquidé, précis, qui distingue les dossiers anciens des nouveaux dossiers et la Société wallonne du crédit social du Fonds de logement ?

Enfin, au regard du risque juridique lié au régime transitoire, avez-vous prévu une provision ou un scénario budgétaire spécifique en cas d'annulation totale ou partielle du dispositif par le Conseil d'État ? Nous aurons encore l'occasion d'y revenir cet après-midi.

Je reviens à présent sur les moyens humains. Combien d'agents traitent actuellement les dossiers ? Combien de CDD ont été maintenus ? Combien de CDD ont pris fin ou n'ont pas été remplacés ? Envisagez-vous d'externaliser une partie du traitement ? Si oui, pour quel coût, selon quelles modalités, et avec quelles garanties de qualité et de protection des données ?

Madame la Ministre, votre réforme devait être une opération de bonne gestion ; elle est malheureusement devenue un triple échec : un échec juridique, parce que les failles du régime transitoire étaient connues et sont aujourd'hui confirmées ; un échec budgétaire, parce que votre annonce a provoqué un afflux massif de dossiers, un appel d'air que l'administration, avec le manque d'effectifs, n'est pas capable de résorber, générant des retards accumulés pour le paiement de ces primes et des citoyens toujours en attente ; un échec social et climatique, parce que la baisse brutale des primes freine

les rénovations au moment où il faudrait les accélérer. Je dis « freine », mais c'est encore gentil : beaucoup de gens ont tout simplement annulé quand c'était possible ou ont tout reporté dans l'attente du nouveau régime qui doit arriver. Avec cette insécurité juridique et l'incertitude du nouveau régime, des chantiers sont tout simplement arrêtés. J'ai parlé d'un triple échec, mais c'est plutôt un quadruple échec, puisqu'il en va également de toutes ces entreprises de la construction qui, par manque d'investissement dans ces rénovations, doivent mettre la clef sous le paillason. Cela implique une augmentation des faillites sans précédent.

Vous dites vouloir lutter contre la précarité énergétique, c'est très bien, mais votre réforme laisse des ménages dans des passoires énergétiques. On sait que, en Wallonie, le bâti est vieillissant. Il est dès lors nécessaire d'encourager les citoyens à entreprendre des travaux d'isolation. Vous dites vouloir simplifier, mais les citoyens, eux, ont eu droit à un labyrinthe administratif, à trois régimes qui se succèdent, à être pris en traîtres. Il n'y a pas d'autre mot.

En effet, quand on impose des conditions difficiles, voire impossibles à respecter, dans l'après-midi, cela revient tout simplement à leur couper l'herbe sous le pied et à empêcher, parfois, des projets de vie. Quand les gens entreprennent des travaux, qu'ils isolent leur toiture ou changent leur châssis, par exemple, ils investissent à long terme. C'est réfléchi et c'est calculé parfois au centime près ; d'autant plus quand on n'a pas les moyens ou peu de moyens pour assumer ces travaux. Pour ces personnes, c'était vraiment plus qu'une incertitude : cela les a plongés dans le désarroi le plus total. Il faut vraiment entendre cela parce que, humainement parlant, c'était une catastrophe.

Vous dites vouloir maîtriser les dépenses, mais votre méthode a généré, une fois de plus, de l'incertitude, des retards, des recours et des coûts supplémentaires. Je ne vais pas faire la réac. On ne va pas dire « Les socialistes ne veulent rien changer », « C'était mieux avant », et cetera. Non, on n'a jamais dit cela ; on n'a jamais dit qu'il ne fallait pas réformer, qu'il ne fallait pas faire évoluer le système, le rendre plus fluide, plus facile, plus simple. Cependant, supprimer ne signifie pas simplifier. Dans ce cas, c'est un peu trop facile. J'ai remarqué que votre Gouvernement a tendance à dire cela. À chaque fois qu'il dit « simplifier », je suis prise de panique, car cela revient tout simplement à supprimer un dispositif. Je l'ai dit : cela peut être simplifié, amélioré, peut-être mieux ciblé. Toutefois, réformer, ce n'est pas casser, inquiéter le citoyen et le mettre devant le fait accompli, réduire brutalement des aides et ignorer les avertissements juridiques. Nous vous avons averti. Le Conseil d'État en a fait de même. Réformer, ce n'est pas laisser des milliers de citoyens dans le désarroi. Madame la Ministre, vous êtes vraiment passée à côté d'une réforme qui était respectueuse des citoyens, qui tenait la route

juridiquement et qui était également calibrée budgétairement.

Enfin, à partir d'octobre 2026, le régime transitoire doit, en principe, laisser la place à un nouveau régime global de soutien à la rénovation. Or, à ce stade, l'état d'avancement de cette réforme reste flou, cela vaut surtout pour ce que l'on entrevoit, Madame la Ministre, à travers les différentes questions que nous avons déjà eu l'occasion de vous poser et des bribes d'informations que vous nous donnez. Vous semblez organiser un glissement progressif d'une logique de primes vers une logique de prêts. Cette inquiétude est aussi partagée par le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie qui estime que ce nouveau modèle, largement fondé sur le recours aux prêts, n'offre pas une solution adéquate aux ménages précaires ou aux ménages modestes. Il rappelle également que de nombreux citoyens risquent de rester exclus, faute de pouvoir préfinancer les travaux ou d'accéder à un emprunt. Je le répète, et ce n'est pas un mantra ni un slogan : un prêt, même à taux zéro, reste une dette. Pour un ménage qui a déjà un crédit hypothécaire, pour les personnes qui sont en situation de famille monoparentale – très souvent des femmes –, pour une personne âgée, un pensionné qui a une toute petite pension, un ménage modeste ou une personne dont le taux d'endettement est déjà élevé, la vraie question n'est pas seulement le taux. La vraie question est : puis-je encore emprunter ? Ai-je encore les épaules pour le faire ? Serai-je capable de rembourser ? Puis-je prendre le risque d'une dette supplémentaire ? Si la réponse est non – j'insiste sur cela –, ces ménages sont exclus de cette possibilité d'accéder aux primes à la rénovation ou de votre nouveau modèle pour rénover le bâti.

Madame la Ministre, le risque est de créer une rénovation à deux vitesses. D'un côté, vous allez avoir les ménages qui peuvent s'endetter et, de l'autre côté, ceux qui ne peuvent pas emprunter, qui vont tout simplement rester prisonniers de leur logement qui est mal isolé avec des factures énergétiques qui vont tout simplement exploser. Moi, je connais des gens qui passent l'hiver avec trois couches, quatre paires de chaussettes, et des enfants à la maison. Franchement, socialement, je n'ai pas envie de vivre dans ce genre de société. On est au XXI^e siècle en Belgique, et il y a encore des familles et des enfants qui sont incapables de se chauffer correctement. C'est cela, la réalité. Dans la région de Charleroi, dans le Hainaut, il y a quand même beaucoup de personnes qui ont du mal à payer leurs factures énergétiques, qui n'ont pas la capacité d'emprunter et qui ne savent tout simplement pas remplir leur cuve à mazout ou se chauffer. Ils subissent le froid.

Où en est l'élaboration du régime qui est annoncé pour octobre 2026 ? Vous imaginez bien qu'en étant dans un régime transitoire, l'incertitude ne pousse pas aux investissements du côté des entreprises qui restent avec de moins en moins de contrats puisque les citoyens

ne s'engagent plus. Quelles balises ont été déjà arrêtées par le Gouvernement ? Quels arbitrages restent ouverts ? Quelle sera la traduction concrète budgétaire du futur régime ? Quels mécanismes spécifiques prévoyez-vous pour les ménages qui n'ont pas la capacité d'emprunter ? Avez-vous évalué le nombre de ménages qui risquent d'être exclus du futur régime, faute d'accès au crédit ou de capacité de préfinancement ? Quels moyens seront prévus pour les garanties, les subventions d'intérêt et les frais de gestion de la Société wallonne du crédit social et/ou du Fonds du logement ? Pouvez-vous garantir que le futur régime ne servira pas à masquer une nouvelle réduction structurelle des aides directes à la rénovation ?

Madame la Ministre, pour mon groupe et moi-même, une politique de rénovation qui exclut ceux qui n'ont pas les moyens d'emprunter, abandonne précisément ceux qui en ont le plus besoin. Votre réforme abandonne ceux qui ont le plus besoin d'être accompagnés. Au lieu de maîtriser le budget, elle a surtout créé un désordre juridique, une panique administrative, une injustice sociale et un frein à la rénovation énergétique. Comme je l'ai dit, sans compter le nombre de faillites dans le secteur de la construction. Dès lors, il est vraiment temps de sécuriser les citoyens, de refinancer structurellement les aides et de remettre la rénovation énergétique au service des ménages et pas contre eux.

M. le Président. – Ceci clôture la prise de parole du groupe socialiste sur le logement.

La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre exposé qui est toujours aussi exhaustif.

Cependant, je pense qu'il était utile – et il est utile, puisque vous ne l'avez pas fait – de rappeler aussi le contexte général dans lequel se présente cet ajustement budgétaire. Reconnaissons qu'une fois de plus les paramètres ne sont pas extrêmement favorables en ce qui concerne les finances de notre Région wallonne, puisqu'on le voit, les paramètres macroéconomiques ont doublé. En cause, la situation géopolitique qui s'enlise avec, toutes les semaines, de nouvelles annonces qui influencent fortement l'inflation ou l'indice santé.

Avec une note et une dette grandissante, et avec malgré tout un déficit SEC qui approche les 2 milliards d'euros – on doit le rappeler –, on n'est pas ici dans une situation extrêmement favorable. En témoigne la dégradation de l'organisme financier Moody's, qui a pour impact que toute politique nouvelle impliquant des investissements va se payer beaucoup plus cher demain. Il est utile de le rappeler.

Ensuite, on parle ici d'un ajustement budgétaire essentiellement technique. On l'a rappelé, un ajustement budgétaire, ce n'est pas un exercice de politique

nouvelle. J'entends une forme de frustration chez nos amis socialistes qui disent que c'était l'occasion de nous annoncer de grandes choses. Non, vous avez vraiment aujourd'hui maintenu le cap de cet ajustement budgétaire, et je reviendrai, à travers une dizaine de questions, sur les politiques plus spécifiques en la matière.

Comme M. Devin, j'ai noté cette phrase que je trouve pleine de sens et qui révèle finalement la position des uns et des autres. Vous avez rappelé que « Pendant des années, chaque problème amenait une solution par de nouvelles dépenses ». Je suis amusé de voir dans cette assemblée ou dans d'autres assemblées que pour l'opposition, on ne dépense jamais assez, tout est gratuit, il faut créer des politiques nouvelles en ramenant de l'argent, de l'argent, de l'argent. C'est d'ailleurs très symptomatique, et cela n'a sans doute pas échappé à M. Devin, qui, avec l'habileté qu'on lui connaît, a transformé ce que vous avez dit en disant – je l'ai noté – : « pendant des années, chaque problème amenait une solution par la création de nouvelles structures », sous-entendu, qui coûtent très cher. Mais la vérité et l'analyse factuelle de l'ajustement budgétaire nous démontrent, et vous nous démontrez, Madame la Ministre, qu'aujourd'hui votre politique, ce n'est pas de créer autant de structures nouvelles qui coûtent et qui coûtent. Vous nous dites aujourd'hui qu'il faut réformer, et c'est en cela que l'on se différencie de l'opposition, à travers cette prise de responsabilité, avec toute une série de structures nouvelles – l'Agence wallonne de l'habitation, le mécanisme d'allocation d'attente, l'allocation loyer, et cetera. Vous indiquez clairement vouloir restructurer tout cela, et cela a été souligné par le PS lui-même.

Monsieur Devin, je vais continuer. Je sais que....

M. Laurent Devin (PS). – Nous sommes interpellés à deux reprises. Il existe, dans ce Parlement, un règlement. Quand on est interpellé, on peut préciser....

M. Yves Evrard (MR). – Vous pouvez....

M. Laurent Devin (PS). – Je demande respectueusement....

M. le Président. – Peut-être pourriez-vous répondre juste après, quand M. Evrard aura terminé ?

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Justement, par rapport à ce qui est dit précisément ici, cela va durer 30 secondes. Je demande un *fact checking*. Il y a d'habiles hommes, mais la vérité a ses droits. Je demanderai à ce que Mme la Ministre prononce la phrase pour reprendre ses propos où elle dit exactement : « auparavant, quand il y avait un problème, on donnait des moyens financiers, et on créait des structures ». J'ai repris ce qu'elle a dit et vous transformez mes propos. Je demanderai à ce que Mme la Ministre redise sa phrase pour que l'on vérifie

bien si ce que j'ai dit est vrai ou pas. J'ai dit « Il n'y a pas de moyens nouveaux et il y a une structure supplémentaire ».

M. le Président. – Allez, on va mettre nos enquêteurs là-dessus.

M. Laurent Devin (PS). – Pour le reste, je suis d'accord, M. Evrard et moi n'avons pas la même vision des choses.

M. le Président. – C'est la démocratie.

La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Merci de l'avoir précisé. Vous réitérez vos propos que j'avais effectivement bien compris en disant : « On crée des structures nouvelles ». Je vous explique, à travers la position de la ministre, que c'est exactement tout l'inverse qui se fait. Elle l'a dit à l'entame de son propos, la volonté, c'est vraiment celle de la responsabilité et d'une maîtrise de la trajectoire budgétaire.

J'ai entendu aussi dire : « C'est dommage, cet ajustement, il n'offre pas des perspectives d'avenir ».

Mme la Ministre a été très claire : même si elles ne sont pas aussi séduisantes ou du même acabit que la photo un peu tristounette que l'on a vu sur les *slides*, Mme la Ministre a quand même dressé une trajectoire très précise dans son propos. Elle a dit : « Je vais faire en sorte de maintenir et de pérenniser l'ensemble des outils wallons en matière de logement. » C'est clair, cela. Pourquoi dit-elle cela ? Vous le savez bien, car vous avez une analyse fine de la politique et des budgets, vous avez exercé par le passé des compétences, et vous voyez bien que parfois, il y a des politiques qui dérivent et avec lesquelles on va droit dans le mur.

Je vous entends aussi parfois questionner la ministre. Je me demande parfois si vous ne questionnez pas un magicien en lui reprochant d'avoir oublié sa baguette magique et en lui disant : « En six mois, on ne voit rien venir. Il n'y a rien qui se passe. Nous, dans l'opposition, on voudrait que ce soit un feu d'artifice. » Je rappelle que vous avez exercé par le passé des compétences. Pas si longtemps, nous les avons même exercées ensemble. Il y a toute une série de politiques...

(Réactions dans l'assemblée)

Je les assume, Monsieur Collignon, et c'est avec plaisir que je peux débattre de tout cela. J'ai entendu aussi dans les propos que l'on devait, en six mois, avoir des résultats. On pourra faire le point sur certaines politiques qui datent déjà depuis certaines années et qui ne portent manifestement pas leurs fruits. Vos constats par rapport aux chiffres ou par rapport à l'urgence à laquelle on doit faire face sont pertinents ; on les partage.

La volonté de la ministre et celle du Gouvernement est de réformer l'ensemble des dispositifs parce que, à un certain moment, quand on dépense beaucoup d'argent, quand on a des mécanismes où on va droit dans le mur – j'y reviendrai –, ou quand on a une politique qui ne porte pas ses fruits, la moindre des choses sur le plan politique, c'est de prendre ses responsabilités.

Madame la Ministre, après cette brève introduction, je voulais vous poser quelques questions plus précises et plus techniques sur les domaines que vous avez traversés dans votre exposé initial. Concernant le premier, vous avez dressé quelques contours de la mise en œuvre de l'Agence wallonne de l'habitation, où vous avez rappelé que le Gouvernement a établi une note de cadrage. Peut-on raisonnablement s'attendre à un nouveau décret pour la fin de cette année ? On a entendu que l'opposition était vraiment impatiente de voir des choses aboutir. C'est peut-être l'occasion d'apporter une réponse. L'Agence wallonne de l'habitation n'est pas un dispositif supplémentaire, mais il vise à rendre plus efficiente et plus efficace toute une série de dispositifs existants, de manière à ce que ce soit vraiment plus lisible pour le citoyen.

J'ai noté que, à l'initial, un budget de 1 million d'euros était prévu, pour la mise en œuvre de cette agence. Puis, on voit que ce montant a été réalloué/réaffecté. Qu'est-ce qui a guidé ce choix ? Peut-être qu'un des éléments de réponse sont les 200 000 euros supplémentaires dédiés au fonctionnement de la Société wallonne du logement, à travers l'objectif de définition du parcours usager, ou s'agit-il là d'un montant supplémentaire ? S'agissant de l'ajustement, cela me paraissait important.

En matière de nouvelle gouvernance, qui illustre cette différence qui nous caractérise par rapport à cette volonté de toujours dépenser plus pour des résultats qui sont peu probants, les pôles locaux du logement répondent à cette dynamique. Cela rentre dans une phase décisive puisque les communes viennent d'être consultées. Sur le plan financier, quelles sont l'implication budgétaire actuelle ou les perspectives en la matière ? À travers cette restructuration, cette réforme, quels seront concrètement les bénéfices en ce qui concerne l'accès au logement, l'accès au crédit ou encore à la rénovation ? Vous avez évoqué, si j'ai été attentif, la question du droit de tirage.

La Société wallonne du logement est évidemment un outil hyper important dans le paysage du logement wallon, et l'on augmente les budgets à concurrence de 600 000 euros en matière de subsides de fonctionnement pour la rémunération des comptes courants. Pouvez-vous nous donner quelques détails supplémentaires ?

J'abordais, et je crois que je dois le faire au regard de ce que j'ai entendu tout à l'heure, les partenariats de majorité passés. S'il y a bien un exemple qui illustre la

manière dont on a mené dans le passé des politiques en matière de logement, c'est celui du Plan de rénovation du logement public, qui concerne pratiquement 22 000 logements en Région wallonne. On voit aujourd'hui que près de 60 % des dossiers sont en rack, sont abandonnés ou ne sont pas en phase de finalisation. Un élément nouveau est l'attribution à travers les marchés publics. Voilà une politique qui a été menée par le précédent Gouvernement et qui, forcément, ne porte pas ses fruits. Sur le 1,2 milliard d'euros budgétaire qui était dédié en 2020, où en est-on en matière de liquidations et autres ?

Je ne peux m'empêcher de faire aussi un petit aparté qui a tout son sens. Je ne referai pas le débat, mais on explique que l'on rationalise les structures. Vous êtes extrêmement attentif pour faire en sorte que ces structures fonctionnent correctement, au bénéfice des citoyens et de celles et ceux qui en ont le plus besoin. En la matière, reconnaissons que l'exemple de La Sambrienne n'est certainement pas de nature à nous rassurer et nous démontre parfaitement qu'il est possible, à moyens égaux, de faire en sorte que chaque euro soit alloué et investi de manière beaucoup plus performante.

J'ai évoqué la dynamique de restructuration et de simplification des outils, même si c'est parfois peu évident au regard du principe de *standstill*. Je voulais vous entendre sur l'allocation d'attente logement que vous souhaitez simplifier avec les mécanismes ADEL et ALLOC. Quelles sont les échéances pour réformer ces différents outils ?

Un petit mot en matière d'habitat permanent, car il y a aussi un constat de faiblesse de l'efficacité actuelle. Votre volonté est d'augmenter les crédits. Je vous ai écoutée : mettre en œuvre des projets pilotes, éviter le saupoudrage des moyens. Mais sur plus de 130 équipements actifs qui sont répartis à travers 25 communes, seules deux ou trois communes ont pu réellement mettre en œuvre différentes choses. C'est très peu au regard de cette problématique qui a 10, 15, si pas 20 ans à certains endroits. Quelle est votre analyse un peu plus fine, un peu plus poussée ? C'est une bonne idée de concentrer les moyens sur un ou deux objectifs de manière à en tirer les leçons et de transposer les bonnes pratiques aux suivants en la matière.

J'aurai peut-être besoin d'un complément d'information sur la question des propriétaires solidaires parce que c'est un domaine que je maîtrise moins et que je voulais vous entendre là-dessus. On voit que vous augmentez les moyens avec une volonté d'augmenter la prise en gestion à travers les AIS et les associations de promotion du logement. Est-ce une politique nouvelle ? Est-ce une modernisation des dispositifs anciens ? Je vous remercie déjà pour vos réponses à ce niveau-là.

Vous avez évoqué – je n'y reviendrai pas – le crédit de 250 millions d'euros de la BEI à travers les

programmes Rénopack et Rénoprêt qui, au passage, augmentent de 5 millions d'euros. Ce n'est quand même pas rien.

En matière de soutien à la rénovation, je ne ferai pas le débat, Monsieur le Président, puisque c'est ce qui est convenu, et je m'en tiendrai à vos bons ordres.

Cependant, je rappelle quand même que ce ne sont pas les primes à la rénovation qui posaient des problèmes, mais le mécanisme qui, à l'instar de ce que nous avons connu avec les panneaux photovoltaïques, nous amenait droit dans le mur. Gérer, c'est prendre ses responsabilités, comme vous l'avez dit, Madame la Ministre. Je peux entendre tous les commentaires en la matière, mais la bulle allait atteindre 1,5 milliard d'euros si rien n'était fait ; cela aurait été tout sauf intelligent pour le citoyen. Je rappelle que l'on ne supprime pas les primes. On va faire évoluer le dispositif pour qu'il soit plus pérenne. J'ai évidemment des questions plus spécifiques par rapport au Conseil d'État, mais je les réserve pour tout à l'heure.

En conclusion – et cela ne vous étonnera pas –, Madame la Ministre, on vous soutient parfaitement dans cette volonté de réformer. J'entends l'impatience de l'opposition à voir des résultats probants dans les semaines et les mois qui viennent. Je crois que le travail que vous avez entrepris est un travail de fond. Qui dit travail de fond dit un tout petit peu de temps pour observer les premiers résultats. À l'instar de ce que j'ai dit, quand on voit les politiques passées qui ne portent pas leurs résultats, je crois que l'on pourra faire preuve d'un tout petit peu de patience et de soutien pour faire en sorte que ces réformes portent réellement leurs fruits et qu'elles soient partagées par le plus grand nombre des acteurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – On dit souvent que les ajustements budgétaires sont des moments de discussions techniques, mais cela peut être aussi des moments où l'on ajuste un budget en fonction de nouvelles situations et de nouveaux défis qui se présentent. Je dois constater avec mon groupe du PTB que l'ajustement devant lequel on se trouve actuellement, comporte certes des aspects techniques, mais reflète aussi la continuité des choix politiques de ce Gouvernement. En effet, on a connu des éléments nouveaux depuis le vote de l'initial à la fin de l'année dernière : on a eu un conflit au Moyen-Orient, des augmentations terribles de prix au niveau du gaz et du mazout, qui ont des répercussions sur une compétence de Mme la ministre, qui est le logement. Je dois constater que, pour répondre à ces défis, il y a eu peu d'initiatives de la part de Mme la Ministre.

Le choix politique du nouveau Gouvernement est, depuis deux ans, d'imposer de plus en plus l'austérité à la population. C'est une austérité qui n'est pas neuve.

Elle vient de traités européens qui ont été ratifiés par l'ensemble des partis traditionnels. On est dans une continuité qui a malheureusement beaucoup de répercussions sur le quotidien de la population.

En matière de logement, on est dans un contexte de crise du logement et que voit-on ? Dans l'assiette des acteurs du logement, il n'y a que quelques miettes qui sont rajoutées par cet ajustement budgétaire. D'un côté, vous dites qu'il y a 5,8 millions d'euros de dépenses en plus, mais quand on regarde d'un peu plus près, on voit que sur ces 5,8 millions d'euros, il y a 4,25 millions d'euros qui sont le paiement des charges liées à un prêt de la Banque européenne d'investissement. C'est pour rembourser des dettes et non pour créer de nouvelles politiques. On voit que 700 000 euros vont directement augmenter le nombre de logements pour la population via les agences immobilières sociales. C'est vraiment très peu au regard de la crise du logement, au regard du fait qu'Embuild, qui est la fédération de la construction, parle de 375 000 logements à construire en plus pour pouvoir remédier à cette crise du logement. Le secteur de la construction pourrait relancer l'emploi dont la Wallonie a vraiment besoin ; le PTB le dit depuis longtemps.

Il y a, dans le chef du Gouvernement wallon, l'ambition de mieux aider les entreprises. Dans les politiques d'aide aux entreprises, combien d'entreprises du secteur du logement reçoivent des aides ? Dans quelles conditions ? Est-ce une politique que vous pouvez négocier avec votre collègue Jeholet pour créer des emplois dans le secteur de la construction en vue de remédier à la crise du logement ?

On doit constater que, depuis votre entrée en fonction, le sort des budgets pour la rénovation et la construction de nouveaux logements publics est à la peine. Il y a, selon ce que nous avons vu dans les tableaux, des budgets qui n'ont pas été renouvelés depuis deux ans pour un montant de plus ou moins 65 millions d'euros. M. Devin a parlé de 75 millions d'euros. Quels budgets pour la rénovation et la construction de logements publics n'ont pas été renouvelés depuis votre entrée en fonction ? Cela donne une indication sur votre politique en matière de logement.

Je rappelle qu'il y a 50 000 familles en attente d'un logement public. Il y a de nombreux étudiants qui sont en recherche de logement abordable, alors que votre majorité à la Fédération Wallonie-Bruxelles vient de décider d'augmenter le minerval, donc le coût des études. Il y a une ambition que vous pourriez avoir pour aider les jeunes à financer et faire leurs études, mais c'est le contraire qui se passe. Vous avez annoncé près de 5 millions d'euros d'augmentation pour le Rénopack, c'est très bien, mais c'est juste pour répondre aux demandes introduites via la Société wallonne du crédit social. Les autres candidats à la rénovation restent dans l'incertitude. On va y revenir tout à l'heure.

D'une façon générale, c'est bien de pousser à la rénovation, c'est même nécessaire de rénover les logements, vu l'état du bâti, la crise climatique, la crise des prix de l'énergie, et cetera, mais encore faut-il pouvoir suivre la population suite aux mesures prises par la majorité au Fédéral et en Wallonie. La population a de moins en moins d'argent disponible. On dit que, d'un côté, pour vendre un bien, il faut qu'il soit aux normes PEB, mais il faut pouvoir payer cela. S'il y a des réformes dans les primes à la rénovation, les gens vont devoir se tourner vers des prêts. On sait bien que les banques ne prêtent pas à tout le monde. De plus en plus, vous confirmez le choix de société de ce Gouvernement qui est d'augmenter les inégalités sociales. En matière de Logement, pourquoi persistez-vous à nier cette crise du logement et à ne pas prendre d'initiatives ? Pourquoi votre budget n'est-il pas à la hauteur des besoins de la population ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Du point de vue général, je m'inscris dans les propos de mon collègue par rapport à la situation financière, plus particulièrement aux paramètres macroéconomiques. Je voulais en citer deux. D'une part, celui de la croissance économique, puisqu'elle est plus faible que prévu. Le budget initial s'inscrivait dans une croissance de 1 à 2 % et l'on est à 1 %. D'autre part, le plus marquant, c'est le niveau de l'inflation qui a fortement augmenté par rapport aux prévisions initiales. L'inflation est passée de 1,4 % à 3,2 %, ce qui permet de compléter les propos de mon collègue.

Mon discours va être orienté sur deux aspects par rapport au logement : tout d'abord sur les primes à la rénovation et, ensuite, sur les mécanismes de l'agence.

En ce qui concerne la réforme des primes à la rénovation, celle-ci est intervenue en février 2025. Il est important de rappeler le contexte : c'était une intervention liée à une situation particulièrement préoccupante. Il y avait urgence budgétaire vu l'explosion du nombre de dossiers, l'accumulation d'un stock difficilement maîtrisable et plus largement l'insoutenabilité financière du système. Contrairement à ce qui est avancé par certains, c'est un dispositif qui était non calibré budgétairement. C'est dans ce cadre que s'est inscrite la révision du système. Une facture potentielle de 674 millions d'euros avait été évoquée, de même qu'une perte de contrôle progressive du dispositif.

Cela étant dit, je voulais vous interroger, Madame la Ministre, sur différents éléments repris dans le rapport de la Cour des comptes au niveau de la gestion des stocks. Sur cet ajustement, la Cour relève plusieurs constats. Tout d'abord, une diminution continue du nombre de dossiers introduits, mais également une réduction du stock des dossiers en attente ainsi qu'une amélioration de la capacité de traitement de

l'administration. Elle considère aussi que les crédits prévus pour 2026 apparaissent globalement suffisants pour assurer le paiement des primes. Ce sont des éléments importants.

En revanche, la Cour des comptes souligne un élément qui concerne la situation des mécanismes Écopack et Rénopack. Elle soulève l'absence d'une vision consolidée concernant les engagements futurs. Dans ce contexte, j'aimerais vous entendre sur ce volet. Un monitoring est-il prévu pour assurer le suivi, comme le suggère la Cour des comptes ?

La Cour des comptes indique aussi que près de 24 000 demandes de maintien dans les anciens régimes ont été introduites et que plus de 21 600 ont été déclarées recevables. Ces chiffres ne démontrent-ils pas que le régime transitoire a lui-même généré une surcharge pour l'administration ? Avec le recul dont vous disposez aujourd'hui, pensez-vous que ce mécanisme transitoire a atteint les objectifs qui avaient été fixés ?

La Cour relève une augmentation de la capacité de traitement de l'administration depuis 2025. Je voudrais vous entendre sur les mesures qui sont prises pour permettre une amélioration du traitement des dossiers. Cette hausse de productivité résulte-t-elle d'engagement de personnel supplémentaire, d'une réorganisation interne ou tout simplement d'une gestion différente par des outils numériques ?

Pour la période 2025-2026, le stock de dossiers est passé de 51 837 à 40 151 dossiers. Dans quel délai estimez-vous que l'arriéré pourra être absorbé ? À l'heure actuelle, quel est le délai moyen de traitement des dossiers des différents régimes de primes ? On peut dire qu'il existe trois régimes : 2019, 2023 et 2025. Qu'en est-il de la gestion des arriérés des différents dossiers ? Existe-t-il des objectifs chiffrés en termes de dossiers pour fin 2026 ?

Un autre élément qui a attiré mon attention dans la Cour des comptes, c'est que, au 30 avril 2026, 71 % des dossiers concernaient les régimes de 2019 et de 2023. Il me semble que la gestion de ces dossiers est encore lente. Dès lors, quelle est la gestion du stock et dans quel délai est-il possible d'atteindre l'apurement de ces arriérés ? Des mesures spécifiques sont-elles mises en œuvre pour traiter les dossiers, notamment les plus anciens ? Vous l'avez brièvement évoqué dans votre exposé, mais ces éléments m'interpellent et je voudrais avoir plus de détails, puisque ce point n'a pas été abordé en détail dans votre exposé.

Comme l'a suggéré M. le Président, on reviendra sur le rapport d'audit du Conseil d'État lors d'une autre question. Néanmoins, cela me permet de faire le lien avec la réforme attendue pour octobre 2026, car, à entendre les collègues, on a l'impression que la réforme est déjà sur les rails, qu'elle existe et qu'on en connaît

tous les contours et tous les détails. Or, nous en sommes loin. Ainsi, selon les annonces que vous avez faites et que vous avez réitérées aujourd'hui, Madame la Ministre, le mécanisme souhaité reposera encore plus sur le mécanisme de prêt et d'accompagnement que sur des primes directes, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aurait plus de primes, puisque vous avez indiqué à plusieurs reprises, au sein de cette commission, que vous envisagez, dans certains cas, des couplages de primes avec des prêts.

Toutefois, comme la Cour des comptes évoquait l'absence d'une évaluation objective et consolidée des encours des dispositifs Écopack et Rénopack, je voudrais savoir comment le futur modèle s'articulera avec ces deux mécanismes, puisque ce sont les deux éléments centraux de la prochaine réforme en matière de soutien à la rénovation. À l'heure actuelle, disposez-vous d'une estimation fiable du coût global du futur système, qui serait fondé sur les prêts ? Il s'agit aussi d'en assurer la soutenabilité financière. Quoi qu'il en soit, par rapport à cette réforme très attendue, tant par les citoyens que par le secteur de la construction, comme je le dis chaque fois, je pense qu'il est important de communiquer et de communiquer encore pour que les gens soient informés rapidement et clairement. Il faut faire la lumière et la transparence sur le nouveau système le plus rapidement possible.

En matière de logement à proprement parler, je vais m'orienter davantage sur deux aspects : l'allocation loyer et le Fonds du logement de Wallonie. Comme vous l'avez évoqué dans votre exposé, en ce qui concerne l'allocation loyer, un ajustement est inscrit en crédits de liquidation pour un montant complémentaire de plus de 5 millions d'euros. Je voudrais donc savoir – puisque vous avez dit que c'était en lien avec les besoins – si cela veut dire que la liste d'attente continue de s'allonger. Le cas échéant, quelle réponse souhaitez-vous apporter à cette situation ? Disposez-vous d'une projection actualisée du nombre de bénéficiaires pour les années 2027 et 2028 ? Comment peut-on expliquer l'évolution du montant initial ? Est-ce dû à une sous-estimation ou plutôt à une progression de la demande – sachant que vous disiez que cela correspondait aux besoins ?

Vous avez aussi évoqué la législation des loyers chauds, qui va commencer à produire ses effets. Néanmoins, pour 2026, quel est l'objectif attendu en matière de rénovation ?

Pour le futur, tout le volet rénovation et développement des logements publics va s'inscrire dans le cadre de la réforme de l'agence unique et au travers des droits de tirage.

Vous avez évoqué le fait que les communes sont en train de se prononcer par rapport aux pôles locaux du logement. Néanmoins, des questions subsistent concernant ce fameux droit de tirage. Pourriez-vous

nous donner déjà quelques informations sur la répartition de ce droit de tirage et sur la manière dont il pourra être utilisé ? Quels seraient les dossiers prioritaires ?

En ce qui concerne le Fonds du logement de Wallonie, il y a là aussi un crédit budgétaire supplémentaire. Ce mécanisme du propriétaire solidaire s'appuie sur une réalité du marché locatif wallon, puisque de nombreux biens sont inoccupés, ou plutôt sous-occupés, parce que les propriétaires n'ont pas les moyens financiers d'y réaliser les travaux nécessaires, ou encore redoutent la gestion locative. Le Fonds du logement intervient pour lever ces obstacles et permettre la remise sur le marché de ces biens et leur affectation à des ménages en difficulté.

C'est une mesure plus qu'intéressante, qui mobilise un patrimoine existant sans nécessiter de nouvelles constructions. Néanmoins, ces crédits budgétaires sont-ils suffisants par rapport aux perspectives ? Comment les missions du Fonds du logement vont-elles s'inscrire dans le cadre de l'agence ? Pourriez-vous nous garantir que ces missions seront bien intégrées et reprises au sein de l'agence et qu'elles ne seront pas abandonnées ?

En ce qui concerne les 200 000 euros inscrits pour le lancement de l'agence, vous avez donné la justification : c'est le parcours usager. Une grande force de cette réforme portant création de l'agence unique est de regrouper toutes les structures d'aide dans le domaine du logement pour créer plus de transparence et de cohérence, et pour les orienter vers les usagers, puisque c'est l'usager qui doit primer. Les gens ne devront plus chercher où avoir l'information et frapper à la porte de différents organismes pour avoir une réponse à leurs demandes, à leurs besoins. Ce parcours usager est un point important. À quoi les 200 000 euros vont-ils être destinés ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, chers collègues, comme suggéré par M. le Président tout à l'heure, je vais revenir brièvement sur le contexte général de cet ajustement budgétaire.

On peut retenir que cet ajustement baigne dans un certain chaos budgétaire. D'un côté, le déficit SEC wallon pour l'année 2025 a dépassé de 572 millions d'euros ce qui avait été prévu. C'est quand même un dérapage inédit. D'un autre côté, le ministre-président avait appelé à changer de chemin.

Hier, on a appris que le Gouvernement avait fait obstruction à la Cour des comptes et empêché qu'elle puisse pleinement exercer son rôle de contrôle – chose inédite également. Il est donc difficile de savoir quelle valeur on peut accorder aux chiffres généraux de cet ajustement.

De manière générale, avec cet ajustement, il faut constater que les coupes budgétaires, les carences, les faiblesses discutées à l'initial, sont toujours là pour l'essentiel. En particulier, la transition écologique reste périphérique dans le choix de Gouvernement wallon, et ce, malgré la crise du pétrole qui souligne pourtant la nécessité de véritablement aider les ménages et les entreprises à économiser l'énergie, et malgré les récentes inondations qui rappellent la nécessité d'investir de manière durable et récurrente dans l'infrastructure écologique.

De même, les coupes faites contre les jeunes et contre l'emploi, envers les communes et les associations demeurent également.

Tout cela est garni par un discours de la fatalité qui a quelque chose d'indécrottable. Vous avez de l'argent pour ce que vous voulez bien, par exemple, augmenter les *top managers* ou pour désigner un sixième directeur à Wallonie Entreprendre, ou encore, a fortiori pour une réforme fiscale mal calibrée, injuste, notamment en matière d'acquisition d'un premier logement qui a surtout profité aux vendeurs. D'autres l'ont abordé déjà aujourd'hui. Je ne reviendrai pas plus largement là-dessus. Mais effectivement, on atterrit sur le logement.

En matière de logement public, lors de la discussion sur le budget initial, nous avons regretté que les budgets dédiés à l'accès au logement restaient globalement stationnaires, au regard de l'exercice 2025. Or, près de 50 000 ménages sont en attente d'un logement public, d'après les données que vous avez communiquées. En 2025, des coupes importantes ont été décidées. Elles ont été confirmées à l'initial 2026. Dans ce dossier aussi, le Gouvernement s'obstine dans cette voie. Il manque clairement d'ambition pour le développement du logement public. Quelle est donc la vision et quels sont les projets du Gouvernement à cet égard ?

Dans le contexte où le nombre de logements publics est largement insuffisant et où le Gouvernement a décidé de ne pas résorber cette carence, l'allocation d'attente logement ou l'allocation loyer constitue une réponse partielle. Son champ d'application reste modeste, mais pour les personnes isolées ou des ménages qui peinent à joindre les deux bouts, elle est importante pour faire face à des loyers élevés sur le marché locatif. Or, les loyers ont augmenté de manière importante un peu partout en Wallonie. On a ainsi inscrit un montant complémentaire de 5 150 000 euros à l'ajustement. C'est le bienvenu, mais nous pensons qu'il faut arrêter l'insécurité dans laquelle le Gouvernement pose ce dispositif.

Par la voix de mon collègue Stéphane Hazée, nous vous avons questionné à plusieurs reprises sur les perspectives. Le 4 mai, vous nous indiquiez : « En ce qui concerne l'étude du Centre d'études en habitat durable, j'ai reçu un second document de travail qui

s'approche de la version finale » et vous espériez « recevoir le rapport définitif tout prochainement ». Dès lors, à quelle échéance le Gouvernement va-t-il se prononcer sur cette « opportunité d'une éventuelle réforme des différentes allocations en matière de logement et ses contours éventuels » ? Nous devons comprendre vos termes, et nous espérons arrêter de menacer ces personnes précaires qui sont dans la file d'attente.

En mars 2025, le Gouvernement avait validé le volet régional du fonds social Climat. Il est prévu de mobiliser 400 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. La cible a été fixée à 3 100 logements. Même si cette enveloppe concerne la période 2027-2032, pourriez-vous nous éclairer, Madame la Ministre, sur la mise en œuvre de cette mesure ? Avez-vous prévu de mettre en place un appel à projets ou un droit de tirage ? On se dirigerait vers la dernière option, si j'ai bien compris. Comment les priorités seront-elles établies ?

Avec les rénovations déjà réalisées ou en cours et avec ce projet, pouvez-vous faire le point sur la proportion du parc qui a été rénovée et isolée ? Quelles sont les impulsions du Gouvernement pour les logements encore à rénover ?

En ce qui concerne la rénovation des logements en AIS, les crédits d'engagement et les crédits de liquidation correspondant aux subventions au Fonds du logement pour la rénovation et la prise en gestion auprès de propriétaires solidaires, ces crédits se voient majorés. Il s'agit là d'un signal intéressant, puisque cela démontre un intérêt pour le dispositif. Cependant, combien de logements sont concernés ? Combien de demandes ont été introduites et quelle est la part de réponses positives ?

Par ailleurs, il y a eu des critiques sur certains effets d'aubaine. Le Gouvernement a-t-il des réflexions en cours pour optimiser ce levier ? Plus largement, le Gouvernement a-t-il prévu d'activer davantage ce levier « logement conventionné AIS » pour développer l'offre de logements à loyer régulier ? Vu la situation du logement, il faut jouer sur plusieurs tableaux et faire avancer les choses.

Concernant les subventions dans le cadre du plan « Habitat permanent », les crédits d'engagement se réduisent, passant de 7,81 millions d'euros à 5,15 millions d'euros, soit une réduction de près d'un tiers. Les crédits de liquidation passent de 3,15 millions d'euros à 417 000 euros, avec tout de même une diminution de presque 90 %. Dans votre exposé, ces crédits sont destinés à la démolition de chalets, de caravanes et à l'acquisition de parcelles qui seraient dévolues en vue soit de reformer des parcelles correctes dans un noyau d'habitat, soit de créer des zones de loisirs. Quand un crédit de liquidation est à ce point réduit, on peut s'interroger quant à l'efficacité de la

politique menée. Vous avez invoqué aujourd'hui que cela correspondait aux besoins immédiats. Comment peut-on « se tromper » à ce point ? Quelle est l'efficacité de la politique menée six mois après l'initial, alors que l'on doit réduire de 90 % les moyens que l'on avait prévus ?

Seules trois communes, Walhain, Onhaye et Walcourt, ont communiqué des états d'avancement pouvant donner lieu à une liquidation. Combien de communes sont-elles vraiment concernées ? S'inscrivent-elles encore dans la mise en œuvre de ces dispositions du plan éligible à ces subventions ? Quelles sont les solutions de relogement mises en œuvre ? Comment le Gouvernement a-t-il prévu d'adapter sa politique en la matière, eu égard, entre autres, au manque de logements publics ? Il faut avancer sur plusieurs pistes vu la situation dans le logement en Wallonie. Quel calendrier peut-on espérer ? Les pouvoirs locaux et le secteur associatif sont-ils impliqués ?

Pour les primes à l'isolation et à l'énergie, comme décrit tout à l'heure, en février 2025, le Gouvernement a fait le choix d'une réforme brutale des primes. Cela a causé des orages chez les propriétaires. Cela a provoqué une catastrophe pour les entrepreneurs et les travailleurs dans la construction. On se souvient, avant cela, des annonces de suppression portées par le Gouvernement en juillet 2024 et puis en automne, qui ont débouché sur une explosion du nombre de demandes pendant plusieurs mois. Ce que l'on essaie de résorber actuellement réside grandement dans cet effet. On se souvient également que les chiffres que vous avez communiqués ont démontré cette explosion des demandes.

Dès le départ, on vous a en outre alertée sur la fragilité juridique de la décision du Gouvernement. Vous vous êtes obstinée. L'auditeur du Conseil d'État vient d'ailleurs de rendre un avis critique. Mon collègue, Stéphane Hazée, a prévu de vous interroger à ce sujet, mais dès lors que d'autres collègues viennent légitimement d'aborder brièvement le sujet – cela me prendra 30 secondes, car je ne vais pas faire le débat de tout à l'heure –, je vais me permettre de relayer nos inquiétudes. L'avis de l'auditeur n'a surpris personne. La section législation du Conseil d'État avait déjà exprimé, dans son avis, en mars 2025, des considérations globalement semblables. À en lire la presse, il est établi que la réforme est injuste et illégale.

Depuis le début, le Gouvernement n'a écouté personne – ni le secteur de la rénovation, ni les juristes, ni l'opposition – et n'a fait que s'entêter. Face aux conclusions du rapport, le Gouvernement a indiqué qu'une analyse de toutes les possibilités pour sécuriser le dispositif est en cours. Quelle est votre analyse de cet avis de l'auditeur ? Contient-il des considérations différentes de l'avis déjà formulées par le Conseil d'État sur le projet d'arrêté ? Il est également question de

l'initiative du Gouvernement pour consolider son arrêté. Pouvez-vous préciser le cadre et l'étendue de vos réflexions et initiatives ?

Pour conclure, sur la partie des primes, il importe que le Gouvernement change de cap, accélère et amplifie la transition énergétique au lieu de la freiner ou de la réduire. C'est l'effet de son action actuelle. La crise des prix de l'énergie fossile avec la guerre en Iran – on espère que cela se calme, mais, même si la situation est un peu plus optimiste, j'ai l'impression que des effets vont encore se faire ressentir pendant quelque temps – ainsi que les récentes inondations, nous ont rappelé un impératif ; je dirais même une urgence.

Concernant l'ancien arrêté Dolimont, il ne faut pas oublier non plus que ce sont les demandes du MR qui ont augmenté la note. Pour revenir là-dessus, cette manière de faire en février 2025 était quand même imbuvable. Personne ne l'avait vu venir puisqu'il n'était pas vraiment dans votre volonté affichée lors de la campagne de supprimer largement ces primes. Les Engagés, eux, voulaient même aller plus loin et parlaient de primes qui auraient couvert à 100 % les coûts engagés par les citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vais essayer de structurer un peu ma réponse, parce qu'il y a beaucoup de questions similaires.

Un premier lot de questions concerne la réforme des structures et la vision que nous avons du logement. En effet, je pense que l'on mène des réformes structurelles qui ne sont pas des réformes de coin de table. On en a beaucoup parlé. On travaille sur une nouvelle structure, l'Agence wallonne de l'habitation, qui va regrouper les quatre faitières. Chaque moment budgétaire est l'occasion de remettre à plat et de se reposer les questions sur l'organisation, la manière dont on travaille, sur les structures pour répondre de manière vraiment objective et efficace aux demandes sur l'ensemble du territoire. C'est précisément la réponse à la question que vous m'avez posée sur ma vision. Quelle est ma vision ? Je pense que si l'on ne fait rien c'est très simple : il n'y aura plus de logement social du tout. Mon intention est de voir comment on peut opérer en synergie, améliorer les choses, être plus efficace, plus lisible, précisément pour préserver ce filet de sécurité qu'est l'accès à un logement social. Parce que l'on peut tous rencontrer dans sa vie un moment où l'on en a besoin. Ce n'est pas un droit à vie ; mais, par contre, c'est un filet de sécurité qu'il faut préserver à l'attention de tous. C'est précisément l'objet de toutes les réformes que je mène : préserver cela et être en mesure de le financer, ce qui n'est pas du tout le cas à l'heure actuelle.

Cela ne sert à rien d'empiler des moyens que la Région n'a pas et d'emprunter comme on l'a toujours fait. On peut faire cela tant que l'on veut, cela ne marchera pas. La preuve : on a pour le moment sur le territoire 100 000 logements sociaux. Depuis plus de 25 ans, on mène des plans, des plans, des plans. Je ferai le point tout à l'heure dans la réponse. Des plans, et des programmes de construction et de rénovation, il y en a depuis 2003. Si on les cumule, on doit être à plusieurs milliards d'euros. Or, on est toujours à 100 000 logements sociaux sur le territoire.

L'idée, c'est de réformer les structures, des réformes au niveau régional avec l'Agence de l'habitation et les quatre faïtières du logement. J'en profite pour dire que les missions du fonds seront évidemment intégrées. L'idée de cette agence est de faire une cartographie des missions de chaque opérateur, de voir où il y a des doublons, de voir où il y a des trous dans la raquette et d'arranger cela pour que ce soit lisible et plus efficace – au meilleur prix, bien entendu. Il ne s'agit pas de diminuer tout l'investissement dans la politique du logement ; au contraire, il s'agit de générer des synergies et chercher de l'efficacité. Voilà pour l'agence.

Il s'agit de réformer également au niveau local. On a dit et redit que l'on avait plus de 700 opérateurs locaux du logement au niveau local. C'est quand même beaucoup pour un tout petit territoire. En plus, beaucoup d'opérateurs sont en difficulté, notamment les SLSP ; on y reviendra. Je l'ai dit dans mon exposé introductif. Vous avez entendu que le solde des comptes courants est passé de +60 à -57 en cinq ans. Continuons comme cela et l'on va droit dans le mur : c'est très simple, il n'y aura plus rien du tout. Si l'on veut choisir le statu quo, on n'en sortira pas non plus. Toutes les réformes que nous menons ont précisément pour objectif de définir cette vision et d'arriver à des résultats.

Il y a beaucoup de questions, également, sur les objectifs en matière de logement. Précisément, actuellement, on ne tient absolument pas compte des rapports du Bureau du Plan ou de l'IWEPS. Pourtant, dans les prévisions, on voit déjà un manque de logements une chambre ou de logements quatre chambres. On a des données sur ce qui va se passer, sur l'évolution de la démographie, l'évolution des structures des ménages et des familles dans les 15 à 20 ans à venir. Ces données, je ne les vois pas se concrétiser dans les objectifs. Je ne vois pas comment elles sont traduites. Ce que nous voulons précisément faire, c'est traduire ces données dans les objectifs. Si l'on arrive – et c'est bien mon intention – à inciter les acteurs locaux à travailler en synergie, à déterminer des objectifs qui tiennent non seulement compte des situations actuelles, mais aussi des situations anticipées à 15-20 ans, à territorialiser ces objectifs par pôles locaux du logement et à faire travailler les acteurs ensemble, je pense que nous serons beaucoup plus solides qu'à l'heure actuelle.

C'est bien mon intention de territorialiser ces objectifs par pôles – rendre spécifique le coût du logement. On a parlé de kots, d'habitat intergénérationnel, de logements pour les familles monoparentales, de logements pour des familles nombreuses, de logements pour des personnes seules. On sait qu'il y a des manques, c'est quasi généralisé dans l'ensemble du territoire. L'objectif est d'arriver à définir ces objectifs spécifiques à chaque pôle et d'aider les acteurs à les atteindre.

Sur la question du financement, on va passer d'une suite de programmes, dont je parlais il y a un instant, qui existent depuis 2003, à un droit de tirage qui va donner de la prévisibilité aux acteurs. L'idée est d'accélérer la délivrance des permis pour que, in fine, ils coûtent moins. Vous l'avez rappelé, Monsieur Devin, entre le moment où l'on dépose un permis, il y a quand même eu l'augmentation des coûts de matériaux, il y a eu différentes crises qui font que les coûts explosent. Par conséquent, nous devons non seulement travailler en matière de politique de logement stricte, mais également en matière de politique de permis d'environnement et d'aménagement du territoire pour alléger et délivrer ces permis au plus vite.

Encore un élément sur les acteurs locaux. J'ai été frappée, dans ma tournée des 14 pôles du logement pour rencontrer l'ensemble des communes de ces pôles, par beaucoup de questions qui tournent autour des structures. « Pourquoi ne fait-on pas un pôle autour de ces structures-là ? » C'est très simple : parce que, en politique du logement, l'idée n'est pas d'organiser les choses autour des structures, c'est d'organiser les choses autour des usagers. Les structures s'adaptent aux usagers et pas le contraire. S'il y a un leitmotiv et une chose que je veux maintenir, c'est bien cela : quels sont les besoins des usagers, les parcours usagers, et ce sont les structures qui s'adaptent à cela et pas l'inverse. L'organisation actuelle n'est pas optimale, c'est le moins que l'on puisse dire, et on peut le voir également.

Sur les diminutions de crédits, les diminutions de crédits qui ont été listées en 2025 ou 2026, c'est le résultat de la fin des provisions politiques de l'ancienne majorité. Des provisions politiques, c'est ponctuel, ce ne sont pas des financements structurels, cela n'a jamais été structurel. Je ne vois donc pas comment on peut considérer ces diminutions comme étant des coupes budgétaires. C'est une vision tronquée, mais je me suis déjà exprimée à de nombreuses reprises sur cet élément.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué les droits d'enregistrement. On peut trouver tous les chiffres pour étayer toutes les thèses que l'on veut, il n'en reste pas moins que la diminution des droits d'enregistrement facilite l'accès à la propriété. On peut le tourner comme on veut, on peut tous extraire les chiffres de la Fédération du notariat pour étayer l'une ou l'autre thèse, mais c'est un fait, c'est mathématique. S'il y a une augmentation de transactions de 17 %, la part de jeunes

qui peuvent acheter augmente matériellement. Ce sont des primoacquérants, c'est toujours une bonne chose. Les vendeurs vendent mieux. Pour des personnes âgées qui vivent dans une grande maison, elles peuvent avoir plus facilement accès à une maison de repos. C'est un élément qui peut favoriser en cascade une série d'autres.

(Réaction de M. Devin)

Vous réagirez tout à l'heure, Monsieur Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Vous dites que l'avenir en matière de logement c'est la maison de repos.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Je n'ai pas dit cela, j'ai pris un exemple d'une personne âgée qui souhaite vendre son bien.

M. Laurent Devin (PS). – Vous dites que l'avenir, c'est la maison de repos.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Je n'ai absolument pas dit cela. J'ai pris l'exemple d'une personne âgée qui vit dans une grande maison. Nous avons 230 000 cas de figure similaires en Région wallonne et c'est un problème. Si cette personne arrive, par exemple, à mieux vendre son bien, elle aura également plus facilement accès à un autre logement, ce qui est une bonne chose. C'était un exemple parmi d'autres.

On m'a interrogée également sur la SWCS et le fonds. Je rappelle que, pour la SWCS, on a obtenu un financement de 500 millions d'euros auprès de la BEI. Une première tranche de 125 millions d'euros a été levée. Ce présent ajusté reprend une augmentation de 4,255 millions d'euros ; on a donc encore un droit de tirage, à la SWCS, de 375 millions d'euros – ce qui n'est pas rien.

Pour ce qui relève de l'année 2026, le Gouvernement a accordé la garantie le 19 mars 2026 pour un montant de 270 millions d'euros, et elle en a eu pour près de 245 millions d'euros d'offres dans les deux cas ; la banque ING étant de loin la plus importante. C'est de toute façon un modèle qui doit être remis à plat pour tenter d'en assurer la pérennité. On en a parlé de nombreuses fois.

On peut quand même conclure que la SWCS, quoi qu'il en soit, dispose à l'heure actuelle d'un volet de financement d'un demi-milliard d'euros pour 2026 pour les Rénopack.

Pour le fond sur lequel porte la question, il disposait encore d'un droit de tirage de 135 millions d'euros en 2025. Les offres sont en cours de finalisation parce que tous les taux ne sont pas encore fixés. Néanmoins, il y a des offres qui ont été reçues pour 103 millions d'euros.

Pour la garantie 2026, on attend d'avoir un état des lieux des liquidités afin de définir le montant.

Il y a eu des questions également sur le programme HPE. C'est un programme d'achats pour lequel les logements doivent être délivrés pour le 30 juin maximum. Cela concerne 230 logements et un montant de 50,629 millions d'euros. L'idée dans le fait de relancer ce programme HPE, c'est d'une certaine manière d'atteindre les cibles européennes, puisque c'est un projet PNRR. Dans les projets européens, il s'agit quand même de respecter les échéances et toutes les conditions sont extrêmement strictes. Pour HPE, il faut en effet remplir les conditions DNSH qui sont particulièrement strictes. Si nous ne respectons pas ces conditions, nous perdons évidemment les financements européens. C'est un peu le contexte de ce projet.

Ici, c'est de la mise à disposition de logements, soit de la construction. Avec le fonds social Climat, qui conduit au plan social Climat où nous avons une seule mesure, on a choisi de concentrer les moyens qui doivent, selon l'Europe, être concentrés sur les publics précaires. On a concentré les moyens sur la rénovation de logements sociaux. Si mes souvenirs sont bons, l'objectif est de rénover plus de 3 100 logements sociaux, de nouveau avec les conditions du plan social Climat, c'est-à-dire en atteignant le PEB A+. Ce sont des conditions extrêmement exigeantes. Si j'avais pu faire du PEB C, j'aurais fait beaucoup plus, mais le fait est que l'Europe exige du PEB A. Avec le montant dont nous pouvons disposer, je ne peux pas rénover plus de 3 100 logements.

Il y a eu des questions également sur la sécurité des locataires. Je vais reprendre une petite fiche un peu plus détaillée, mais suite aux événements de La Sambienne, vous comprenez bien que l'on a évidemment posé toute une série de questions. Où en est-on globalement dans les 62 SLSP ? Nous avons 46 000 logements certifiés sur 73 000 qui sont équipés en gaz, par exemple. Cela donne tout de suite une idée de la situation qui reste encore compliquée. Il y a encore quelques SLSP qui n'ont pas tout à fait confirmé avoir finalisé les encodages dans les banques de données, mais c'est une question que l'on suit d'extrêmement près. Je pourrais vous faire un topo, mais je ne vais pas lister les 62 SLSP. Si vous êtes intéressé, je répondrai bien volontiers à une question écrite sur le sujet.

Je rappelle à ce sujet que les demandes d'investissement des SLSP vis-à-vis de la SWL pour des questions de sécurité sont toujours acceptées. Dire qu'il y a un manque d'argent, cela ne tient pas la route. Je pense qu'il y a un problème de priorisation et de vision dans le chef de certaines SLSP. Bien sûr, il y a des gens qui travaillent bien et je ne veux pas jeter l'opprobre sur tout un secteur, mais on constate néanmoins des problèmes qui ne sont pas acceptables parce que la sécurité des locataires, c'est quand même la première des priorités.

Sur les primes, il y a eu beaucoup de questions. Je vous propose, sur l'avis de l'auditeur, de répondre de manière tout à fait circonstanciée. Je répondrai à l'ensemble de vos questions lors de l'interpellation qui aura lieu cet après-midi.

Néanmoins, sur le nouveau régime, même si j'en ai déjà parlé, je peux en dire encore quelques éléments ici. Le nouveau régime sera bien effectif à partir du 1^{er} octobre 2026. Nous en présenterons les balises dans les prochaines semaines au Gouvernement. Je ne vais pas livrer toutes les balises ici, puisque cela n'a pas encore été présenté au Gouvernement.

Je rappelle cependant les grands objectifs. Il est basé sur trois piliers.

Le premier est le soutien financier via des prêts et des Rénopack, une aide à l'accompagnement. Je lis énormément d'éléments là-dessus et cela me frappe de voir le nombre d'opérateurs qui relèvent cette question comme étant cruciale. Je peux tout à fait le comprendre parce que, en effet, on peut être amené à demander toute une série de devis et se retrouver avec des devis du simple au quintuple, en étant laissé seul dans ce trajet de rénovation.

Le deuxième pilier, qui est relatif à l'accompagnement, est essentiel et nous y travaillons également. Il y aura trois niveaux d'accompagnement. Je résume, mais évidemment, on pourra rentrer dans les détails si vous le souhaitez.

Le troisième pilier est le calendrier de rénovation.

Souvenez-vous, la directive PEB IV impose quand même une trajectoire de rénovation du bâti, qu'il soit résidentiel ou non résidentiel. Nous avons transposé un décret qui passera prochainement devant vous et que vous pourrez analyser. Nous travaillons également sur un projet d'arrêté principal qui reprendra tout cela. Un des piliers du nouveau système de soutien, c'est le calendrier.

Pour ces trois piliers, dont le système de soutien sur lequel j'ai également reçu quelques questions, vous dites que l'on table sur la capacité d'emprunt des locataires. Précisément, non, puisque, en réalité, nous avons calqué le système – en tout cas, c'est notre objectif et nous sommes en train de le finaliser pour le présenter au Gouvernement – pour que le remboursement mensuel corresponde aux économies d'énergie sur la facture. Dire que l'on vient encore grever le budget du ménage, c'est faux, puisque l'on va calculer en fonction du type de bâtiment, de la catégorie de revenus, de toute une série d'éléments et de critères objectifs et l'on va s'arranger pour que le montant du remboursement soit équivalent au gain qui est fait sur la facture.

Voilà un peu les grands éléments, sans rentrer dans le détail non plus, du nouveau système qui sera en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2026.

Mon ambition est surtout qu'il y ait une porte d'entrée unique, une seule façon de faire, que les gens ne doivent plus avancer de l'argent. Je vous rappelle quand même que, dans le système précédent, il y avait des effets d'aubaine. On a des catégories R1 qui doivent avancer des sommes importantes pour retoucher les primes dans deux ans, puisque vous connaissez les délais de traitement. Je pense qu'il faut remédier à ces effets d'aubaine. Avec les systèmes Rénopack et Rénoprêt qui fonctionnent bien et qui sont bien connus, les personnes ne doivent pas avancer d'argent et elles sont bien mieux accompagnées dans leur trajet de rénovation. Voilà en deux mots pour le nouveau système.

Il y a également des questions sur les délais de paiement des primes. Je vous donne quelques éléments chiffrés, mais je peux à nouveau répondre dans une question écrite si vous le souhaitez, pour avoir l'ensemble des infos. À la date du 1^{er} juin 2026, on traitait :

- les primes Audits, entrées après le 1^{er} avril 2025 ;
- les primes Travaux 2019, après le 1^{er} novembre 24 ;
- les rapports de suivi de travaux 2019, après le 20 décembre 24 ;
- les primes Travaux, après le 15 mai 24 ;
- les primes « Toiture et petits travaux », après le 1^{er} février 25 ;
- les primes « Chauffage et eau chaude sanitaire pour tous », après le 31 décembre 2025.

Je vous rappelle que tout cela figure sur le site du TLPE. Ces données sont tout à fait publiques.

Autre élément sur les primes, j'ai pris une série de mesures pour augmenter les ressources humaines pour le traitement des primes :

- le renforcement des effectifs par la réaffectation d'agents au sein de l'administration ;
- l'implantation directe des formulaires « Dans mon espace », avec une digitalisation accrue qui va diminuer la charge d'encodage et de scannage des dossiers ;
- l'amélioration de certains formulaires pour faciliter l'encodage ;
- le travail d'information continue de l'administration à l'égard du citoyen ;
- le rassemblement des équipes Logement et Énergie. Il y avait deux équipes séparées, elles traitent dorénavant les primes au sein d'un seul département ;
- toute une série de développements informatiques.

Comme cela a été relevé, le nombre de dossiers en souffrance est passé à 40 000 au lieu de 50 000. Cela reste évidemment inacceptable, je partage totalement

l'idée que c'est très compliqué pour les demandeurs. C'est précisément ce à quoi je veux répondre aussi dans le futur régime, à savoir résorber ces délais. Or, quand on regarde maintenant les opérateurs qui délivrent des prêts Rénoprêt et des Rénopack, on n'est pas dans cette situation de délai. C'est quelque chose qui est traité de manière beaucoup plus rapide et beaucoup plus efficace. On va sortir de là, je l'espère bien.

Monsieur Evrard, je pense que vous m'avez interrogée sur la mise en œuvre de l'agence. En effet, nous avons adopté une note de cadrage en ce qui concerne le type d'UAP, le régime des agents, et cetera. Peut-on s'attendre à un nouveau décret fin de l'année ? Certainement. Nous proposerons avant la fin de l'année une modification du Code wallon de l'habitation durable pour instituer l'Agence de l'habitation, qui sera en vigueur au 1^{er} janvier 2028.

Vous m'interrogez également sur le million qui est réaffecté. C'est normal qu'il soit réaffecté parce qu'il était logé dans une provision. Il est maintenant juste réalloué vers les bons DF. C'est un mouvement sans impact.

Les 200 000 euros vont bien mener à la construction de l'agence, puisqu'il s'agit du financement complémentaire pour les différents parcours usagers. Les travaux avancent bien à cet égard.

Pour rappel, chaque UAP, chaque faîtière de l'agence, s'est vu confier une série de missions. C'est une forme de coconstruction.

J'ai également été interrogée sur l'implication budgétaire actuelle des pôles locaux du logement. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'implication budgétaire. C'est assez logique. À terme, un droit de tirage sera réparti entre les pôles en fonction de critères objectifs qui restent à définir. Je dois encore les faire valider par le Gouvernement. Au sein de ces pôles, les différents projets seront analysés avec une série de critères objectifs qui viseront à déterminer dans quelle mesure les projets déposés répondent aux objectifs du pôle local. Il faut arriver à territorialiser l'objectif. Pour que les projets déposés répondent à cet objectif, ces critères et d'autres seront objectivés en vue de classer les projets et, je l'espère, de se placer dans la trajectoire d'atteinte des objectifs ambitieux qui sont les nôtres.

Une question portait également sur les différents types d'allocations. Vous savez que l'on a beaucoup dû attendre pour disposer de la version finale de l'étude du CEHD sur les différents types d'allocations, qui était davantage une étude d'opportunité qu'une étude juridique. Nous venons de la recevoir. Ce dossier est à l'examen. Nous disposons maintenant, globalement, des pièces suffisantes au dossier, mais nous serons extrêmement attentifs aux aspects juridiques. Dans cet ajustement, nous avons prévu les moyens nécessaires et

nous prévoyons les moyens nécessaires en conséquence des éléments que nous examinons pour le moment.

M. Evrard a évoqué les projets pilotes que nous menons. Dans le contexte actuel, ne pas se poser la question de la mobilisation de l'argent privé serait vraiment une erreur. Contrairement à ce que j'ai pu entendre à plusieurs reprises, on ne privatise pas du tout le logement social, pas du tout ! Cependant, travailler à un véritable partenariat public-privé, où l'État met à disposition, par exemple, un terrain sous une forme ou une autre – un bail emphytéotique, par exemple –, et où le privé arrive à construire et à maintenir, alors que l'on réserve l'État dans ses réelles compétences et attributions, que sont vraiment les critères, la manière dont on attribue le suivi de ces attributions et le suivi des locataires, c'est une bonne chose. Nous travaillons à cela également. Cela doit être correctement avalisé : c'est pour cela que nous le faisons de manière approfondie.

Une question portait sur les propriétaires solidaires. C'est une politique qui existait déjà et qui vise la réhabilitation des logements inoccupés. Les financements intègrent les travaux de réhabilitation et de structuration de ces étages inoccupés. Cela peut être au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux. Ils peuvent être pris en location par un opérateur immobilier local, par exemple par une AIS – une agence immobilière sociale. C'est un système qui fonctionne assez bien et qu'il convient de poursuivre.

Madame Bernard, vous m'interrogez sur les questions d'augmentation du prix de l'énergie et de ses impacts sur les questions de logement. On peut faire tout ce que l'on veut, mais la diminution structurelle des prix de l'énergie appelle des réformes structurelles. Faire des *one shots* et saupoudrer de l'argent, cela ne résout rien du tout. C'est ponctuel, on saupoudre, on donne 200 euros à tout le monde et cela coûte 5 milliards – je résume, je caricature un peu.

Les seules réformes qui apporteront vraiment des résultats, ce sont des réformes structurelles. Ce sont bien celles que je compte mener sur les leviers qui m'incombent au niveau régional. Premièrement, le levier de la facture, soit les frais de distribution – c'est tout le travail que l'on mène avec les GRD. Deuxièmement, le soutien au renouvelable, les certificats verts qui pèsent énormément sur la facture et qui sont payés par l'ensemble des ménages et des entreprises. C'est bien cela que je veux travailler : un meilleur calibrage du soutien aux filières renouvelables pour juguler les impacts sur la facture des citoyens et des entreprises. Troisièmement, la rénovation des maisons : quand on procède à la rénovation énergétique, on s'affranchit en quelque sorte également d'une certaine variabilité des prix de l'énergie. Je travaille sur ces axes.

Ce sont des réformes structurelles. C'est le vrai moyen pour résoudre cette question ; et non des mesurette ou du saupoudrage.

Vous m'avez posé une question sur le nombre d'entreprises du secteur qui reçoivent des aides et dans quelles conditions. Je ne peux pas vous répondre puisque ce ne sont pas des données qui m'incombent et je ne pourrais de toute façon pas vous les donner de mémoire. Par contre, je relève l'intérêt de la question parce que je m'interroge beaucoup également et que j'y travaille.

Comment faire pour créer des emplois dans le secteur alors qu'il y a une quantité d'offres d'emploi dans le secteur de la construction qui sont non pourvues ? La construction disait encore récemment qu'il manquait 5 000 emplois. Quand on a 240 000 demandeurs d'emploi, il y a vraiment moyen de travailler à des solutions, peut-être avec une opération « Coup de poing pénuries » ou que sais-je. Je réfléchis avec mon collègue Pierre-Yves Jeholet pour, dans le cadre des marchés de rénovation, disposer de la main-d'œuvre nécessaire dans le secteur, ce qui sera bénéfique pour tout le monde. Ce sont aussi des professions qu'il faut mieux valoriser auprès des jeunes, mais c'est un autre débat.

Combien de programmes ont été arrêtés pour le logement ? Je ne sais plus qui m'a posé cette question. Nous avons prévu la fin de la liquidation de l'ensemble des programmes qui datent parfois de 2003. C'est l'ensemble des programmes successifs dont je parlais tout à l'heure. Nous avons mis des dates de fin, parce qu'il faut bien en mettre à un moment. Quand un programme date de 2003, il y a quand même un stop à donner. Tout cela pour quoi ? Pour passer et alimenter le droit de tirage. Je répondrai volontiers à une question écrite sur les différentes dates de fin, car je ne veux pas les lister ici.

Madame Goffinet, pour ce qui est de la remarque de la Cour des comptes sur la recommandation d'établir un plan de liquidation. Il faut resituer le contexte. La difficulté est que la SWCS ou le Fonds du logement sont dépendants de la réalisation des travaux par les bénéficiaires. C'est cela qui ouvre le droit constaté. Tant que l'on n'a pas cela, on ne sait pas véritablement virer le droit. C'est très difficile de connaître à l'avance le prêt qui sera accordé. Nous devons attendre qu'il soit consolidé. Entre le moment où la demande est faite et le prêt consolidé, il peut aussi y avoir toute une série de variations dans les travaux faits ou pas faits. On ne peut même pas se fier sur les demandes au moment où elles sont faites, parce que cela peut éventuellement évoluer. Des dépenses peuvent être rejetées dans le prêt, d'autres acceptées et ainsi de suite. C'est très difficile de disposer de données tout à fait consolidées. Ces deux opérateurs ne savent donc pas quand ils pourront consolider les prêts et la Région quand elle devra rembourser la SWCS. C'est pour cela que c'est difficile

d'établir ce plan de liquidation parce que, en outre, les UAP ne préfinancent pas. Elles prêtent et elles déduisent ensuite du prêt consenti aux bénéficiaires des primes. Il n'y a pas d'opération de préfinancement. C'est donc une recommandation difficile à mettre en œuvre sur le fond, puisque l'on ne sait pas quand les travaux sont finalisés ni à quelle hauteur financière exacte. Ceci, c'était pour répondre à l'avis de la Cour. Pour le surplus, un monitoring est fait avec des tableaux mensuels et l'on évitera tout dérapage.

J'ai aussi une question sur le loyer chaud. L'idée du loyer chaud, c'est de redonner de l'oxygène aux SLSP. À l'heure actuelle, plus elles rénovent, plus elles perdent de l'argent. Il fallait que l'on sorte de là et que l'on restaure de l'équité entre les locataires. Cela va réinstaurer une spirale positive d'investissement. C'est difficile de chiffrer les objectifs attendus par cela, mais on a calibré le système pour qu'il soit le plus équilibré possible pour aider les SLSP et ainsi permettre aux locataires d'assumer leur loyer.

Monsieur Mockel, vous m'avez interrogée sur les subventions du plan HP. Oui, il y a une réduction de crédit pour l'adapter aux réalités actuelles de terrain. On ne serre pas la vis, mais on l'adapte aux réalités de terrain. Pour être aussi un peu directe, ce machin-là ne fonctionne pas. On a eu un rapport sur le plan HP qui existe depuis 20 ans, je ne sais plus s'il date de 2024 ou de 2025, qui fait la preuve par A plus B que tous les fonds alloués ne produisent pas les effets escomptés, c'est le moins que l'on puisse dire. Comme je l'expliquais dans l'exposé introductif, notre ambition est de faire une réforme en deux axes. Un premier axe où l'on va modifier les législations de fond dans différents domaines, pas que dans celui du logement, mais également dans ceux de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme pour que les textes puissent permettre d'avoir des leviers. Un deuxième axe va permettre de travailler sur des projets pilotes où l'on va sérier les problèmes et essayer d'obtenir des résultats pour en déployer certains ensuite.

C'est un dispositif pour lequel nous nous sommes engagés à faire une refonte et à trouver des solutions qui fonctionnent. Malheureusement, le fait est qu'à l'heure actuelle, cela ne fonctionne pas.

M. le Président. – J'aimerais terminer le chapitre « Logement », mais je prends la température.

Vos répliques seront-elles longues ? M. Devin dit qu'il va être long. Vous pensez qu'il ne sera pas possible de terminer pour 13 heures ? Non.

Dans ce cas, je vous propose de suspendre nos travaux maintenant. Nous reprendrons à 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 24 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 6 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget
général des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

**Exposé particulier afférent aux compétences de
la ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du
Logement et des Aéroports
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 8) et
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 8)**

**Budget des unités d'administration publique
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10*partim*)
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 –
Annexe 10*partim*)**

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – Nous en étions, après les réponses de Mme la Ministre aux nombreuses questions concernant le logement, au second tour.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, j'ai quelques réflexions. C'est vrai que vous avez répondu à plusieurs questions, certes pas à toutes, mais à de très nombreuses questions.

Une première remarque : vous avez comme mantra la maîtrise du budget. On a quelquefois du mal sur nos bancs à l'entendre pleinement au vu de vos résultats. Les premières décisions de ce Gouvernement ont accru de manière significative la dette de la Wallonie.

S'entendre dire que vous devez couper les primes à la rénovation énergétique, s'entendre dire que vous coupez les subsides au logement public ainsi que les aides aux ménages wallons parce qu'il faut pouvoir travailler sur le budget alors qu'en même temps, ce sont des centaines de millions d'euros qui ont été données en cadeau par deux mesures spécifiques du Gouvernement votées à la hâte, toujours pour les mêmes, c'est difficile. Ces cadeaux sont toujours pour les mêmes ! Je vous entends parler de saupoudrage, mais, ici, il n'y a pas de saupoudrage, car c'est toujours pour les mêmes. C'est difficile à entendre pour nous, je vous le dis.

Deux ans après l'installation du Gouvernement, une chose est claire : la dette de la Wallonie a augmenté. Je persiste à le dire et je ne demanderai pas mieux que vous me convainchiez du contraire : aujourd'hui, il n'y a pas de vision, sauf à vous entendre. Vous en avez une et je ne la connais pas encore. Je vais donc patienter encore six mois supplémentaires, jusqu'à la fin de l'année, pour espérer la connaître.

Monsieur Evrard, je vous assure que ce n'est pas vous qui pouvez me déranger dans ma vie ni m'énervé. Je vous rassure. Mettez votre cœur à l'aise.

(Réaction de M. Evrard)

« Allez, j'ai bien énervé Laurent Devin ». Sincèrement, c'est mal me connaître. Allez, allez !

(Rires)

Monsieur Evrard, dans la commission fédérale, il y avait juste Theo Francken, Ben Weyts, Sarah Smeyers et Jan Jambon. Je peux vous dire que c'est moins sympathique. Je vous mets donc le cœur à l'aise : vous ne me dérangez pas du tout, tout au contraire. Vous êtes quelqu'un d'agréable, pas à entendre, mais vous êtes quelqu'un d'agréable. Par contre, contrairement à vous qui parliez de baguette magique, je ne crois pas à la pensée magique. En effet, je ne pense pas qu'en sautant du centième étage et en se disant que, à dix mètres du sol, il n'est encore rien arrivé et qu'il ne va rien arriver après... Toutes les décisions ont des conséquences. Quand on passe de 30 à 20 %, je ne pense pas que l'on puisse croire quelqu'un qui nous dit que l'on va gagner. Monsieur Resinelli, en région du Centre, nous avons un adage qui dit : « Ça va d'aller », même si cela ne va pas toujours. La pensée magique ne nous habite donc pas, voire pas du tout.

Mme Özen est revenue sur les aspects juridiques, le régime transitoire, l'avis de l'auditeur du Conseil d'État et les conséquences directes pour les ménages. Pour ma part, Madame la Ministre – vous en avez parlé, c'est pour cela que je reviens là-dessus, ne l'ayant pas fait lors du premier tour –, je souhaite insister sur un angle trop peu assumé par votre Gouvernement. Cela m'étonne de vous ! Vous savez le respect que j'ai pour vous et pour la carrière que vous avez accomplie jusqu'à présent, jusqu'à former AKT. Tout ce qui nous vient d'Embuild et de tous les entrepreneurs de partout que nous rencontrons, c'est leur inquiétude vis-à-vis de leurs carnets de commandes. Les patrons ne sont pas mes ennemis : on les rencontre, on travaille avec eux, on leur pose des questions et tous sont inquiets par rapport à cet élément. À quel point mesurez-vous l'impact économique de cette réforme sur le secteur de la rénovation, que vous devez bien connaître ?

Derrière les primes, il n'y a pas seulement des dossiers administratifs, mais également des chantiers, des PME, des indépendants, des couvreurs, des chauffagistes, des menuisiers, des électriciens, des

entreprises d'isolation, des auditeurs, des architectes, des ouvriers, de l'emploi local non délocalisable. Autrement dit, il y a tout un tissu économique wallon qui réalise concrètement la transition énergétique sur le terrain. Or, pour être de bon compte, votre réforme a produit l'inverse de ce dont ce secteur avait besoin. Il avait besoin de stabilité et vous avez créé de l'incertitude. Il avait besoin de prévisibilité et vous avez changé les règles du jeu brutalement avec trois règles différentes. Il avait besoin de confiance et vous avez provoqué l'emballement avant de mettre un coup de frein. Le secteur de la construction était déjà sous pression. Les faillites atteignent des niveaux historiquement élevés : 2 780 entreprises de construction et d'installation ont fait faillite en Belgique en 2025. C'est un record. Vous allez me dire que c'est plus en Flandre et je suis bien d'accord avec vous. La tendance se poursuit en ce moment, avec 946 faillites dans la construction sur les quatre premiers mois, dont 258 pour le seul mois d'avril. Percevez-vous là un phénomène d'accélération dans les faillites ?

Je vais être de bon compte avec vous et vous savez que je ne suis jamais dans l'exagération.

Je suis un homme de nuance. Je ne dis pas que votre réforme explique à elle seule ces faillites. Ce serait excessif. Cependant, en pleine zone de turbulences, vous avez ajouté un choc supplémentaire : un choc d'incertitude, de confiance et d'activité. Je tiens à rappeler de nouveau les chiffres d'Embuild : 72 % des entreprises constatent une baisse de la demande depuis la réforme, 66 % parlent d'une baisse significative, 24 % des clients ont annulé leur projet, 37 % l'ont revu à la baisse et 21 % l'ont reporté.

Près d'une entreprise sur deux signale encore des retards administratifs dans le traitement des dossiers. Je suis prêt à discuter de la véracité des chiffres, mais, si vous en avez d'autres, Madame la Ministre, comme vous en avez fait l'évocation dans votre réplique, je suis preneur. Concrètement, cela signifie des devis non signés, des chantiers reportés, des équipes non mobilisées, des carnets de commandes qui se vident et des trésoreries fragilisées. Pour beaucoup de petites entreprises, la trésorerie fait la différence entre tenir et tomber. Cette réforme a donc cassé un vrai levier économique.

C'est d'autant plus incompréhensible que nous devrions aujourd'hui massifier la rénovation énergétique. Au moment où il faudrait accélérer, vous créez de l'attentisme, au moment où les ménages devaient passer à l'acte, vous rendez leurs décisions plus risquées. Au moment où les entreprises ont besoin de visibilité, vous leur proposez un régime temporaire juridiquement contesté – et l'on n'a pas fini d'en parler – avec une nouvelle réforme annoncée pour octobre 2026. On ne construit pas une filière de rénovation sur du provisoire permanent. Nous n'avons jamais dit que le système ne devait pas être réformé.

Effectivement, il fallait simplifier, mieux cibler, garantir la soutenabilité budgétaire ; ici, réformer, cela a été de casser.

J'en viens maintenant à l'ajustement 2026. Vous présentez une majoration de 4,972 millions d'euros pour les Rénopack. Très bien, mais ce n'est pas un plan de relance. La rénovation, c'est au mieux une correction budgétaire sur une réforme mal calibrée. La vraie question n'est pas seulement de savoir si vous ajoutez quelques millions à une ligne ; c'est de savoir si ce budget permet de répondre à trois urgences :

- payer les dossiers en attente ;
- éviter un nouvel arriéré ;
- relancer réellement les rénovations au lieu de les freiner.

À ce stade qu'est-ce qui me permet d'être pleinement rassuré ? Cette majoration de 4,972 millions d'euros couvre-t-elle l'ensemble des besoins actualisés de la Société wallonne du crédit social et du Fonds du logement pour 2026 ? Pouvez-vous transmettre la ventilation exacte de ces moyens entre la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement, en distinguant d'un côté les primes, de l'autre les avances et enfin les frais de gestion ?

Quel est aujourd'hui le stock de primes Rénopack à liquider en nombre de dossiers et en montant budgétaire ? Ce stock est-il intégralement couvert par les crédits ajustés ? Quel est le délai moyen actuel de paiement des primes Rénopack et des primes à la rénovation ? L'ajustement en 2026 tient-il compte du risque juridique lié à l'avis de l'auditeur du Conseil d'État ? Ce n'est pas rien. Si le Conseil d'État suit son auditeur, quel sera l'impact budgétaire sur les dossiers déjà introduits ?

Je souhaite également, Madame la Ministre, obtenir des données sur l'impact réel de votre réforme. Combien de demandes ont été introduites avant et après la réforme ? À votre connaissance, combien de projets ont été abandonnés, reportés ou redimensionnés ? Disposez-vous d'indicateurs objectivant l'évolution du nombre de rénovations ? Avez-vous évalué l'impact économique de votre réforme sur les PME, les indépendants, les auditeurs et les artisans du secteur ? Si oui, pouvez-vous nous transmettre cette évaluation ? Sinon, comment justifiez-vous une réforme d'une telle ampleur sans mesurer ses effets sur l'activité économique et l'emploi local ? Vous avez la culture de l'évaluation, je l'imagine, il va falloir que l'on se penche là-dessus et qu'on le sache.

Vous avez vous-même rappelé que la rénovation de l'ensemble du parc immobilier wallon d'ici 2050 nécessiterait environ 110 milliards d'euros.

La trajectoire proposée interroge. Comment prétendre augmenter le taux de rénovation en diminuant fortement les primes, en réduisant les budgets, en

rendant l'accès aux aides plus incertain et en renvoyant davantage les ménages vers des prêts ? On ne massifie pas la rénovation en décourageant le passage à l'acte. On ne crée pas de confiance avec un régime transitoire contesté, une réforme annoncée pour la fin de l'année 2026 et des aides fortement rabotées. Dès lors, quels crédits nouveaux – j'insiste sur « nouveaux » – mobilisez-vous réellement pour atteindre cette trajectoire de rénovation ? Où est le plan de financement pluriannuel ? J'insiste sur la prévisibilité des financements. Vous avez dit vous-même que vous étiez en pétard avec tout ce qui était non récurrent. Comment comptez-vous convaincre les ménages modestes et moyens de rénover si l'aide directe diminue alors que le coût des travaux continue d'augmenter ? Enfin, comment garantisiez-vous que la réforme annoncée pour octobre 2026 ne reposera pas principalement sur une logique de prêts qui risque d'exclure les ménages qui ont le plus besoin d'aide ? Vous avez livré une partie de la réponse dans votre seconde intervention.

Madame la Ministre, votre politique d'austérité coûte cher aux ménages, aux PME, à l'emploi local et au climat. Vous venez ensuite avec les pôles locaux du logement pour nous dire : voilà, j'ai fait le tour des 14 pôles locaux. Je me pose deux questions. Vous dites, à raison : je pars de la demande de l'utilisateur. Vous dites en même temps que vous allez quand même demander l'avis des villes et des communes. Je vois qu'au sein même de votre propre parti, on ne souhaite pas vraiment travailler ensemble. Monsieur le Président doit connaître la ville de Waterloo. La bourgmestre, je pense, est Mme Florence Reuter. Je l'ai bien connue, j'ai fait mes études avec elle. Elle était dans mon comité de cercle à l'Université libre de Bruxelles. Elle était la déléguée bal. En toute modestie, j'étais son président.

M. le Président. – Nous allons en rester là sur vos souvenirs d'étudiant.

M. Laurent Devin (PS). – Je peux vous en livrer d'autres.

M. le Président. – On le fera hors micro.

M. Laurent Devin (PS). – Philippe Close, qui était en sciences politiques, était déjà un bon camarade à l'époque.

Je reviens aux pôles locaux du logement. Vous avez déjà du mal à travailler entre vous. Florence Reuter, au conseil communal, fait voter qu'elle n'est pas d'accord avec la carte que vous proposez. Elle considère que les communes du Hainaut n'ont rien à faire dans son bassin logement. Des communes comme Braine-le-Comte – pourtant à majorité absolue MR – n'en veulent pas. C'est terrible : on est toujours le pauvre de quelqu'un, mais l'entendre dire par des camarades de parti – non, je ne vous appellerai pas ainsi... J'imagine que les personnes affiliées au MR à Braine-le-Comte entendent : « On ne veut pas de vous ». Soyons de bon

compte. Ils rejettent également Seneffe, commune avec un bourgmestre MR. S'ajoutent également Écaussinnes et Soignies, des communes de la région du Centre. Laissez-les en région du Centre. Nous, on les apprécie et on veut bien les aider à aller vers les objectifs qui doivent être poursuivis pour loger tout le monde. On est comme cela, nous ; si l'on ne veut pas d'eux, on travaillera avec eux.

Venons-en à ce terme qui amuse beaucoup, que j'entends depuis deux ans dans les prises de parole, dirigé vers le Gouvernement précédent où le MR était le deuxième parti le plus important : le saupoudrage. J'imagine quand même qu'il y avait des choses à dire. Je ne peux pas croire que les ministres MR qui étaient là ne disaient rien. J'aimerais connaître vos objectifs, Madame la Ministre, pour qu'il n'y ait pas de saupoudrage – c'est ce que vous dites – mais que chacun prenne sa part de responsabilité.

Dans la définition des critères d'objectifs, j'aimerais connaître cela. Vous voyez où je veux en venir, vous avez déjà compris ; c'est bien de critiquer ceux qui se mouillent, qui travaillent par rapport au logement public. Quand d'autres disent : « Chez moi, il n'y a pas besoin. » Ici, sur la carte de la Wallonie, j'aimerais connaître quelle va être votre politique en la matière pour que tout le monde prenne sa part.

Les pôles locaux du logement sont d'actualité. Hier, au Collège communal de la Ville de Binche, on a pris attitude. Vous aviez fixé l'ultimatum au 15 juin et nous étions le 15 juin. Je vous en donne la primeur : notre avis est défavorable. Votre réforme repose sur deux piliers : l'Agence wallonne de l'habitation et les pôles locaux du logement. Nous allons être clairs : nous ne sommes pas opposés par principe à une réforme du secteur. On a l'impression que l'on prend les choses à l'envers. Mieux coordonner les acteurs, simplifier le parcours du citoyen, renforcer l'accompagnement social et stabiliser les financements ; ce sont des objectifs utiles. Madame la Ministre, le groupe socialiste est entièrement d'accord avec vous sur ces objectifs. Une réforme utile doit d'abord constituer une réelle plus-value et produire des logements ; elle ne peut pas se limiter à produire de nouvelles structures. C'est ce que j'ai bien dit tout à l'heure qui a peut-être été mal compris.

Concernant la plus-value concrète, combien de logements accessibles supplémentaires y aura-t-il ? Combien de rénovations accélérées ? Quels moyens nouveaux pour les communes, CPAS, SLSP, AIS, APL et régies de quartier y aura-t-il ? Ensuite, quel délai sera réellement gagné pour les citoyens pour se loger dignement ?

On peut discuter du calendrier ; pour certains, les délais sont trop courts. La concertation reste insuffisante, les acteurs locaux doivent pouvoir mesurer les conséquences du découpage de la gouvernance, du

droit de tirage et des responsabilités futures. Plusieurs points restent flous et j'aimerais vous entendre là-dessus. Cela m'intéresse au plus haut point parce que l'on va se retrouver confronté à cela fin de cette année, j'imagine, en octobre 2026, avec prise d'effet, si j'ai bien compris, au 1^{er} janvier 2027. Cela veut dire que c'est quasiment après-demain.

Quel est le rôle exact des communes et des CPAS ? Ce qui m'a impressionné, c'est le chiffre que vous donniez en termes d'acteurs en matière de logement : de mémoire, 657. Là-dedans, il y a toutes les villes et les communes, et les CPAS. Va-t-on les supprimer ? Non, donc il va vous en rester un fameux paquet : 272 villes et communes, 272 CPAS. Comment fait-on ?

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Il y a 272 communes en Wallonie ? C'est 261. Vous voyez que l'on vous écoute, Monsieur Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je n'en doute pas de votre part. Peut-être me reprenez-vous parce que 22 communes auraient décidé de fusionner et ne feraient plus que 11. J'entends le ministre-président MR crier : « Fusionnons, c'est nécessaire. » J'attends toujours la première fusion, il n'y en a pas sous cette législature. C'est un crédo, c'est la pensée magique. Par exemple, Mons et Jurbise, j'aimerais le voir. C'est une petite commune et Mme Galant a dit que l'on fusionnerait bien Jurbise avec Lens. Une sœur Galant avec une autre sœur Galant et l'on n'en fait qu'une seule commune. Je vais rester galant et je ne prendrai qu'un seul exemple. Cela veut dire que c'est un mantra chez vous, mais ces pensées magiques sont en pure perte.

Ensuite, je n'arrive pas à comprendre la place des opérateurs existants. Madame la Ministre, j'aimerais le comprendre. On va mettre toutes ces personnes autour de la table – quelquefois plus de 150 opérateurs dans certaines régions –, la place des opérateurs existants, la composition et le pouvoir réel des comités de pilotage, qui va piloter tout cela ? Vous n'allez pas me donner aujourd'hui les critères du droit de tirage, mais sur le principe d'un droit de tirage prévisible, stable. C'est important de le connaître.

J'en viens aux règles de réaffectation des moyens. Vous dites que les SLSP qui n'atteindraient pas leurs objectifs n'auraient pas l'argent. Qu'en faites-vous ?

Je poursuis avec les garanties de proximité pour les publics précarisés ou éloignés du numérique. Le guichet unique : idée intéressante ou fausse bonne idée ? Pour nous, ce ne serait une avancée que s'il simplifie réellement la vie des citoyens. S'il devient plus éloigné, plus administratif et trop numérique, ce serait un recul. La vraie question n'est donc pas de savoir si l'on peut redessiner la carte du logement wallon. La vraie question est de savoir si cette réforme permettra

d'apporter une meilleure efficacité, de créer et rénover plus vite des logements accessibles.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire un état des lieux précis de la concertation en cours ? Combien de communes, CPAS et opérateurs locaux vous ont déjà transmis un avis ou des remarques ? Quels sont les points principaux qui remontent du terrain ? Compte tenu de l'ampleur de la réforme, du nombre d'incertitudes encore ouvertes et du délai très court laissé aux acteurs locaux, allez-vous accorder, à un moment donné, un délai supplémentaire ou allez-vous revoir le calendrier ? Ou bien, pour vous, le temps a été à disposition et vous avancez dans vos décisions lors des grandes vacances scolaires ?

Quels moyens humains et budgétaires seront concrètement affectés au fonctionnement des pôles locaux du logement, à leurs antennes et à la coordination entre acteurs ? Quels critères objectifs encadreront le droit de tirage ? Répartition des moyens, sélection des projets, délais, réaffectation éventuelle et possibilité de recours, j'imagine ? Comment garantirez-vous que cette réforme simplifiera réellement le parcours des citoyens et ne créera pas une strate administrative supplémentaire ? Quels objectifs chiffrés de création et de rénovation de logements accessibles comptez-vous fixer pôle par pôle afin que cette réforme produise d'abord des logements et pas seulement de nouvelles structures ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Brièvement, je pense que la réponse que Mme la Ministre nous a donnée tout à l'heure et pour laquelle je la remercie reste sur le fait de dire : on a des problèmes de budget, on n'a pas d'argent, on doit prendre des mesures difficiles. Puisqu'on n'a pas d'argent, on tente d'améliorer les structures ou éventuellement de les transformer. La difficulté avec laquelle nous restons, c'est que, dans les propositions que vous avez mises en avant, vous ne citez aucun objectif concret, aucun objectif chiffré. À la fin de votre mandat, combien de logements seront rénovés, combien de nouveaux logements seront construits ? Je rappelle qu'Embuild dit qu'il manque 375 000 logements pour répondre à la crise. Combien de demandeurs y aura-t-il en moins sur la liste des familles qui sont en attente de logements publics ?

Madame la Ministre, nous avons besoin de ces chiffres-là, si vous voulez que l'on croie un peu ce que vous avez apporté comme réponse.

Vous avez dit aussi vouloir mieux calibrer le soutien aux filières renouvelables. C'est un objectif louable. Vous avez dit aussi vouloir mieux structurer les rénovations, mais jusqu'à présent, ce que vous avez proposé n'a pas l'air d'être fort apprécié par le Conseil d'État ; on y reviendra tout à l'heure.

Enfin, combien d'emplois pensez-vous que l'on pourrait créer dans le secteur de la construction ? Vous avez dit que vous ne demandez pas mieux que de relancer le secteur. Effectivement, il est en demande. Vous dites aussi que l'on doit trouver des façons de rendre les métiers du secteur attractifs. Là, il faudrait vous mettre en contact avec vos collègues du Gouvernement fédéral, qui s'obstinent à vouloir faire travailler les gens jusqu'à 67 ans, à ne pas reconnaître les métiers de la construction comme des métiers pénibles. Si l'on ne change pas les conditions de travail dans le secteur de la construction, les métiers ne vont pas être attractifs et ils vont rester en souffrance. Là, il y a aussi un gros chantier que je vous invite à prendre en main.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je n'avais pas de réplique encore à ce stade, mais je voulais insister sur le fait que Mme la Ministre a presque répondu à l'ensemble de mes questions. Vu qu'une partie du débat qui va se faire plus tard sur le rapport de l'auditeur, il y avait tout de même des questions qui n'avaient pas vraiment de lien avec le sujet de manière directe. J'aurais aimé obtenir les réponses à ces quelques questions relatives à la gestion du stock des primes antérieures, de 2019 ou du système de 2023, pour voir où l'on en est dans le traitement, les délais de traitement, à quel horizon le retard pourra être résorbé et ce qui est mis en place pour le traitement de ces dossiers.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – À ce stade, je ne compte rien ajouter à ce que j'ai déjà dit au premier tour afin d'éviter des redites par rapport à d'autres collègues. Même s'il n'y a pas de match de foot, ce n'est pas quelque chose dont il faut abuser.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur Devin, vous m'interrogez sur l'impact de la réforme sur le secteur et si je m'en tracasse. Comprenez bien que l'on travaille tout de même en collaboration avec les parties prenantes, dont le secteur de la construction, et que je mesure cet impact, puisque c'est précisément pour cela que je souhaite mettre en place, à partir d'octobre 2026, un système qui tienne la route, un système qui sera finançable, durable et qui ne nous contraindra pas quelques années plus tard, faute de monitoring et faute de budget, à devoir stopper un train fou comme je suis occupée à le faire maintenant. Je tiens donc particulièrement compte des effets sur les parties prenantes et c'est pour cette raison que je mène tout cela.

Par rapport aux faillites, comme vous l'avez dit, elles ont toutes une série de causes. Quand on a un train fou, il faut le stopper et construire quelque chose qui marche mieux et qui donne plus de visibilité. Je rappelle aussi à cet égard que : à Bruxelles, il n'y a plus de prime du tout ; en Flandre, les primes étaient moins favorables que chez nous et ils les ont encore rabotées à deux reprises ; et nous restons la Région qui a le régime de prime le plus favorable du pays. Je tiens à le dire et je pense que le secteur de la construction en est parfaitement conscient.

Au sujet des questions qui traitent du Rénopack et de la situation des flux et des paiements, ce que la Région met en place ne vise en fait qu'à rembourser la SWCS et le fonds, les deux UAP, à rembourser les primes déduites des Rénopack en réalité, des prêts qui sont consentis. On a expliqué le système tout à l'heure. On consent un prêt, duquel on déduit un ensemble de primes. Par exemple, si un bénéficiaire emprunte 20 000 euros en 2025 et s'il peut obtenir 4 000 euros de primes, le bénéficiaire a deux ans pour mener ses travaux à terme. Dans cet exemple-ci, il finira ses travaux en 2027, mais en 2026, la Région ne doit rien à la SWCS et au fonds.

Ce n'est qu'une fois le droit constaté que le prêt sera consolidé pour un montant de 16 000 euros et que la Région remboursera. Il n'y a donc pas d'encours de dossier dans le système. C'est complètement différent du système de primes au TLPE, où il y a effectivement un encours terrible, un stock et des délais de traitement. L'autre volet, Rénopack, fonctionne d'une manière complètement différente. Les 4 millions d'euros dans le Rénopack en sont la traduction : l'estimation fournie par la SWCS quant à la réalisation des travaux lors de l'initial 2026 a dû être revue à la hausse. C'est ce que le Gouvernement a pris en compte dans l'ajustement qui vous est proposé aujourd'hui.

Vous m'interrogez également sur le fait d'éviter un nouvel arriéré. Comme je viens de l'expliquer, un tel arriéré ne se formera pas, parce que le système est conçu différemment. Il n'y a donc pas d'arriéré dans ces deux UAP – le Fonds et la SWCS –, elles sont à jour.

La relance des rénovations n'est pas le régime temporaire. Ce n'est pas mon but de faire un régime temporaire. Il fallait, d'une manière ou d'une autre, stopper ce train fou. Mon objectif est d'avoir un nouveau régime global permettant de mettre en place un système qui tienne la route, qui vise les usagers qui en ont le plus besoin, qui évite les effets d'aubaine et qui soit durable. J'en ai expliqué les trois piliers tout à l'heure.

La majoration de 4,7 millions d'euros couvre bien l'ensemble des besoins.

Quant à la ventilation des moyens entre la SWCS et le Fonds, rien n'a été demandé du côté du Fonds à cet

égard ; pour la SWCS, j'ai toutes les données sous les yeux, mais comme il s'agit principalement de tableaux de chiffres, ce serait un peu fastidieux à lire. Je vous propose donc de vous les transmettre en réponse à une question écrite.

M. le Président. – M. Devin me fait signe qu'il est d'accord avec cette proposition.

(Réaction de M. Devin)

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Par ailleurs, comme je l'ai dit, il n'existe pas de délai de paiement des primes Rénopack, puisqu'elles sont intégrées dans les prêts en fonction des taux envisagés. La question ne se pose donc pas. Cela risque d'être plus simple, tant mieux.

Quant au nombre de demandes introduites avant et après la réforme, en 2024, selon le rapport de la Cour des comptes – avec un graphique qui montre très bien l'évolution et la baisse du nombre de primes avec le régime temporaire –, on était à un peu moins de 60 000. En janvier 2025, on était à 5 368 dossiers introduits ; en février 2025, 9 579 ; entre mars 2025 et fin mai 2026, 33 000 dossiers ont été introduits. À nouveau, je peux répondre par écrit avec les chiffres précis si vous le souhaitez.

Sur le nombre de projets reportés ou abandonnés, je n'ai pas de données. C'est extrêmement difficile à estimer.

Vous évoquiez aussi le fait qu'il fallait 110 milliards d'euros pour rénover l'ensemble du parc. C'est exact. Dès lors, la manière d'augmenter le taux de rénovation réside précisément dans un nouveau système qui vise les usagers qui en ont le plus besoin, avec le système à trois piliers dont j'ai parlé tout à l'heure et, surtout, avec un meilleur accompagnement.

Vous avez aussi évoqué la question du guichet unique. L'idée est d'harmoniser les choses, de sorte que, peu importe la porte par laquelle entrera l'utilisateur, il ait la même information à chaque fois. C'est cela que je voudrais mettre en place : que l'utilisateur se rende dans un CPAS, dans une APL, dans une régie de quartier ou dans une SLSP, il doit avoir un dossier unique – à l'instar du dossier médical global ou de Tax-on-web – où les données de l'utilisateur sont centralisées afin qu'il ne doive pas faire toutes les chapelles pour avoir l'information. C'est vers cela que nous nous orientons.

Vous relevez que tout le monde n'est pas d'accord sur les pôles locaux du logement. Je n'ai pas de souci avec cela. C'est une proposition de découpage du territoire. Nous attendons les retours de l'ensemble des communes. J'ai, là aussi, un long tableau contenant toutes les informations, que je vous propose de vous transmettre par écrit. Je vous répondrai bien volontiers sur le topo des éléments qui ressortent des différents

retours de chaque commune sur ce projet de découpage. Je n'ai aucune objection à ce qu'une commune souhaite être rattachée à un autre pôle. La seule chose à éviter, c'est de revenir à un nombre inconsidéré de pôles, sinon la logique de réfléchir avec un regard macro au niveau supracommunal perd tout son sens.

Ici, l'objectif est d'essayer d'agréger des communes sur une base tout à fait objective et scientifique, qui est celle de la manière dont les candidats au logement social cochent leurs préférences. Toutefois, des communes peuvent se sentir mieux dans un pôle plutôt que dans un autre. Nous analyserons cela quand nous aurons tout reçu. Je reviendrai vers le Gouvernement avec une proposition de découpage, en essayant d'avoir la proposition qui concilie à la fois les objectifs et les souhaits des uns et des autres, si c'est possible.

Les objectifs seront fixés par pôle. La politique des pôles locaux du logement ne concerne pas que le logement social ; cela concerne tous les objectifs en matière de logement : la mise à disposition de logements, d'une chambre, la rénovation, le logement privé, les logements inoccupés. Ce n'est pas juste le logement social. On se focalise beaucoup sur le logement social, mais ce n'est pas que cela ; c'est l'ensemble de la politique du logement qui sera abordée.

J'en viens à la question du rôle des communes et des CPAS, qui sont des acteurs locaux comme les autres. Les communes sont actionnaires des sociétés de logement. Elles sont membres des AIS, elles sont responsables des politiques de salubrité et de sécurité. Il y a, en outre, des déclarations de politiques communales du logement qui pourraient assez bien nourrir l'atteinte des objectifs régionaux. Il y a là un vrai rôle de ces acteurs locaux, tout comme les autres acteurs de la politique du logement que je n'ai pas cités. L'idée est de trier les missions, de voir qui fait quoi, d'éviter les doublons et de voir comment tous ces acteurs peuvent mieux travailler en synergie.

Concernant les règles de réaffectation des moyens, je ne vais pas livrer ici les critères de la définition des objectifs par pôle ou du classement des projets par pôle. J'en ai juste cité l'un ou l'autre qui sont évidents, notamment la manière dont un projet participe aux objectifs du pôle. Ils seront proposés tout prochainement, dans les mois qui viennent, puisque l'on modifiera le décret relatif au Code de l'habitation durable pour l'agence avant la fin de l'année. Je réserve la primeur de ces critères au Gouvernement. Dès que nous aurons une adoption en première lecture, je pourrai vous revenir sur le sujet.

Vous me demandez comment garantir que la réforme ne créera pas une strate supplémentaire. Je profite de l'occasion pour brièvement dire que les pôles locaux du logement ne sont pas des structures supplémentaires : c'est juste un découpage géographique. Ce n'est pas un machin en plus entre l'agence au niveau régional et les

acteurs locaux. C'est un découpage géographique au sein duquel les acteurs locaux s'organisent en synergie pour atteindre des objectifs qui sont assignés aux pôles. Dans cette zone, dans ce découpage géographique, il y a des objectifs assignés et un droit de tirage qui sera calculé en fonction des objectifs à atteindre. Ce n'est donc pas une structure en plus.

On envisage un détachement des personnes de l'Agence de l'habitation au sein des pôles, mais ces gens existent déjà. L'agence est le regroupement des faïtières. Cela représente entre 600 et 800 ETP. On laisse le choix de rejoindre l'agence à Charleroi ou pas. Il y a des personnes qui souhaiteront trouver leur place à d'autres endroits que Charleroi. Nous envisageons également des antennes par pôle. Ce sont des personnes qui, à la place de travailler à l'agence, vont travailler dans les pôles. Il n'y aura pas non plus une antenne par pôle, parce que 14 antennes, c'est beaucoup. On est en train de réfléchir à des antennes locales. Il n'y a donc pas de structure supplémentaire, mais il y aura un détachement d'agents de l'agence au sein de certains des pôles, dont certains seront regroupés. Il n'y aura donc pas 14 antennes.

Je pense ainsi avoir répondu aux questions.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les réponses apportées. Il y a au moins une question à laquelle vous n'avez pas répondu ; pour le reste, je reviendrai en question écrite.

Que vous dit le secteur ? Il est important d'entendre les éléments que vos anciens collègues vous remontent concernant la situation du secteur de la construction en tant que telle.

Ensuite, avec 14 pôles, vous vous inscrivez dans la droite ligne du Gouvernement précédent et de ce que Paul Furlan avait initié avec les bassins de vie. On avait déjà demandé l'avis des villes et des communes, vous savez que je suis sur cette ligne. Quatorze pôles : on peut l'entendre et je préfère franchement la doctrine Neven à la doctrine Galant en la matière.

Quand on parle de diminuer le nombre d'acteurs en matière de logement, il y a 262 villes et communes qui ne vont pas disparaître et 262 CPAS qui, en tout cas jusqu'à 2030, ne vont pas disparaître. Il reste, pour moi, la question de la gouvernance. Vous dites que ce n'est pas une structure en plus, mais vous avez créé des antennes et vous dites que l'on va les faire travailler ensemble. Il y aura donc un comité de pilotage ou un lieu de rencontre où chacun va rester de son côté et l'on va se donner un coup de téléphone pour dire qui fait quoi. Pour moi, ce n'est pas clair du tout.

Monsieur le Président, si Mme la Ministre me répond, je ne reviendrai pas une deuxième fois sur ce sujet, mais je me permets tout de même ici de la

questionner à propos des remontées du secteur et du système de gouvernance.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, vous me demandez le retour du secteur de la construction, via Embuild. On travaille en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes, dont Embuild, pour bien cerner ce qui se passe sur le terrain. Le secteur de la construction me dit qu'il a besoin d'un cadre clair et prévisible. Tous les acteurs veulent éviter la situation que l'on a vécue avec ces primes et ce dérapage budgétaire dont on reparlera tout à l'heure. C'est ce à quoi je m'emploie avec ce système. Je veux arriver à mettre sur la table quelque chose qui tient la route budgétairement, pour que l'on ne se retrouve pas dans la même situation. En cela, le secteur nous soutient pleinement.

Il y avait la question de la manière dont les acteurs vont travailler ensemble. C'est le deuxième pilier sur lequel nous avons invité les acteurs locaux à nous revenir pour fin décembre. La première partie de la consultation se terminait hier, le 15 juin, et portait sur le découpage géographique des pôles, ni plus ni moins. Les acteurs qui souhaitent nous faire part de leurs remontées de terrain, on prend. La deuxième partie de la consultation est pour la fin de l'année et porte sur tout le reste de la note sur les pôles locaux : la manière d'inciter les acteurs à travailler ensemble et les suggestions en matière de gouvernance. On a fait un premier jet.

Si l'on fige, vous nous dites que tout est figé et que l'on ne peut plus rien toucher, mais si l'on demande les avis, vous nous dites que ce n'est pas clair. Il y a ici une opportunité laissée aux acteurs locaux pour nous faire leurs remontées de terrain et nous préciserons dans la suite la manière dont nous voyons les choses. On a déjà quelques idées, mais c'est aussi quelque chose que je déposerai devant le Gouvernement avant d'en parler davantage. L'idée est que les acteurs soient incités à travailler ensemble. Il n'y a pas d'obligation de fusion ou de travailler ensemble, mais on sera plus fort si l'on travaille ensemble. Si l'on arrive à rendre davantage de projets plus matures qui s'inscrivent dans les objectifs du pôle, ils ont toutes les chances d'aboutir. Ce qui va être recherché, c'est la manière dont les droits de tirage vont générer des synergies.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Comme je m'y suis engagé, je ne poserai pas de nouvelles questions et je remercie la ministre pour les réponses apportées.

M. le Président. – On aborde maintenant le chapitre 2 « Énergie, Climat et Développement durable ».

La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Chers collègues, ce qui frappe d’abord, quand on observe cet ajustement 2026, c’est le décalage entre la gravité du contexte énergétique, d’une part, et la faiblesse des réponses budgétaires qui sont proposées, d’autre part. En effet, là où la situation appelait plutôt à un sursaut politique, le Gouvernement présente un ajustement qui semble assez minimal, presque immobile en réalité. Depuis le vote du budget initial, le contexte énergétique s’est encore dégradé, il est malheureusement très incertain. On le voit avec la situation internationale qui change de jour en jour. Jusqu’à présent, les prix de l’énergie n’ont pas retrouvé leur niveau d’avant la crise ukrainienne. Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ravivent les inquiétudes sur les marchés du gaz, du pétrole, et des matériaux. Les ménages continuent de payer une énergie beaucoup trop cher. Les PME et les entreprises énergivores restent exposées à des coûts qui fragilisent leur compétitivité. Les ménages vulnérables, eux, n’attendent malheureusement pas un plan pour 2030, parce que c’est maintenant qu’ils paient leurs factures.

Dans ce contexte, on aurait pu attendre un ajustement plus fort. Pourtant, Madame la Ministre, dans votre budget, je ne trouve pas de nouvelles mesures claires pour protéger les ménages face à la hausse des prix, pas de moyens de soutien conjoncturels lisibles pour les PME et les indépendants, pas de renforcement structurel de la lutte contre la précarité énergétique, pas de trajectoire suffisamment forte pour les réseaux et l’accès à la puissance, pas de réponse opérationnelle non plus à la décarbonation industrielle. Il n’y a toujours pas de clarification suffisante sur ETS1, ETS2, le fonds Kyoto et le *burden sharing*. Il n’y a pas non plus de tableau de bord complet du PACE ou sur la pérennisation des projets du Plan de relance.

Autrement dit, cet ajustement observe la crise, mais il n’y répond pas tellement. Vous le présentez comme un exercice de responsabilité. Vous êtes une bonne gestionnaire, Madame la Ministre, mais en matière énergétique, la responsabilité ne consiste pas seulement à stabiliser des lignes budgétaires. Elle consiste véritablement – et c’est beaucoup plus politique – à protéger les citoyens, à anticiper les crises, à mobiliser les fonds disponibles et à agir avant que les ménages et les entreprises ne se retrouvent étranglés. Or, c’est actuellement le cas.

Concernant l’énergie, on remarque que l’ajustement est quasiment immobile. Ce qui est le plus frappant se trouve sans doute dans le programme 16.083 « Énergie ». Dans ce programme, la variation affichée à l’ajustement n’est que de 20 000 euros en engagements et 20 000 euros en liquidations. C’est dérisoire au regard du contexte actuel, et cela intervient sur un budget relatif à l’énergie qui était déjà fortement affaibli lors de l’initial 2026.

Madame la Ministre, comment justifiez-vous un ajustement aussi limité, alors que le contexte énergétique international, dont je viens de faire état brièvement, s’est encore tendu depuis votre budget initial ? Cet ajustement ne porte pas de nouvelles mesures de protection directes des ménages. Il ne contient pas non plus de soutien clair aux entreprises. Vous savez que cela nous tient à cœur ; il ne renforce pas réellement la lutte contre la précarité énergétique et il ne donne pas non plus de réponse budgétaire forte aux réseaux, à la puissance, à l’industrie bas-carbone ou bien aux impacts de la crise énergétique sur un plan socioéconomique.

Chers collègues, c’est précisément cela le cœur du problème. Selon mon groupe politique, le budget dédié à l’énergie devrait être un véritable outil d’intervention publique. Ici, on a un ajustement qui est plus un budget de structure, et pas véritablement un budget d’action, un outil.

Un autre élément est assez révélateur dans le programme 16.083 « Énergie ». Le poste le plus important n’est pas l’aide aux ménages ; ce n’est pas non plus le soutien aux entreprises ; ce n’est pas un dispositif de précarité énergétique ; ce n’est pas non plus un levier de transition. Le premier poste dans ce programme, ce sont les frais généraux de fonctionnement. À l’ajustement 2026 comme à l’initial 2026, ces frais généraux représentent 8,2 millions d’euros en crédits d’engagement et 7,8 millions d’euros en crédits de liquidation. Cela représente 23 % des crédits d’engagement et 27 % des crédits de liquidation du programme. Ainsi, plus d’un quart des crédits de paiement du programme « Énergie » est littéralement absorbé par du fonctionnement général. Politiquement, ce ratio interroge. Quand le budget se trouve aussi réduit, les frais de fonctionnement deviennent proportionnellement le cœur du programme, au détriment des moyens d’intervention.

Pouvez-vous nous fournir une ventilation la plus claire possible entre les moyens de fonctionnement, entre les moyens d’intervention, entre les moyens ayant un impact direct sur la facture des citoyens, les moyens consacrés aux entreprises, à la précarité énergétique, aux réseaux et à la décarbonation ?

Vous allez sans doute mettre en avant le fonds Énergie. On y prévoit d’ailleurs 4,571 millions d’euros supplémentaires. Cependant, on sait que cette hausse provient d’une recette exceptionnelle. Dès lors, elle ne suffit pas à fabriquer une véritable politique structurelle.

La vraie question est simple : qu’est-ce que cette hausse va changer concrètement ? Quelle part pourra aller aux ménages ? Quelle part pourra aller aux entreprises ? Quelle part de cette hausse servira à la maîtrise et à de la demande énergétique ? Quelle part financera des subventions facultatives pluriannuelles ? Quelle part sera effectivement mobilisée en 2026 ? Quel

effet direct cela aura-t-il sur la facture des citoyens et des entreprises ? À ce stade, on n'a pas de vision claire sur un dispositif qui serait robuste, lisible, directement identifiable pour soulager les ménages et les entreprises face aux prix exorbitants et actuels de l'énergie.

Un autre point majeur sur lequel on vous a déjà souvent questionnée, ce sont les fonds Kyoto, les recettes ETS1 et le *burden sharing*. La Wallonie inscrit des recettes importantes au fonds Kyoto, mais l'accord global de *burden sharing* pour les années 2023 et suivantes reste toujours, à ce stade, non finalisé. Permettez-moi de profiter de cet exercice d'ajustement budgétaire pour le redire : cela crée une véritable incertitude sur la répartition, l'affectation et surtout sur la sécurisation des recettes carbone. Ces recettes ne sont pas abstraites ; elles proviennent d'un mécanisme censé finaliser la transition, soutenir l'adaptation, réduire les émissions et accompagner les secteurs les plus exposés. Elle devrait dès lors être au cœur d'une stratégie claire.

Or, le Parlement ne dispose pas aujourd'hui de cette vision suffisamment complète, c'est-à-dire que l'on ne sait pas quels montants seront disponibles, lesquels seront affectés, lesquels relèvent des politiques wallonnes, lesquels qui vont au financement climatique international, quelle portion ira à UREBA, au CRAC ou à d'autres dispositifs, quels montants resteraient non mobilisés.

Je souhaite vous demander quelques clarifications pour savoir où en est précisément l'accord de *burden sharing*. Quel est l'état des négociations avec les autres entités ? Pourriez-vous nous transmettre une ventilation complète des recettes ETS1 et fonds Kyoto pour 2026 ? Dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui, on doit quand même toutes et tous se mettre d'accord.

L'argent du carbone ne peut pas devenir une ligne comptable opaque. Il doit devenir un véritable outil de justice climatique et sociale.

Le PACE est omniprésent dans vos discours ; vous évoquez des mesures entamées ou déjà implémentées. C'est très bien. C'est une demande de mon groupe depuis un petit temps maintenant : on a vraiment besoin, dans ce Parlement, d'un suivi le plus objectif possible. On ne demande pas des slogans climatiques ; on demande un tableau de bord, un tableau complet, mesure par mesure. Je vous ai déjà demandé cela lors des derniers exercices budgétaires. Je vous ai interrogée sur ce point à plusieurs reprises. On a véritablement besoin de ce tableau de bord, avec une vue sur l'état d'avancement, sur le calendrier du PACE, sur le budget prévu, les crédits engagés, les crédits liquidés, savoir aussi quel ministre est responsable de quoi, les indicateurs de résultats, les retards éventuels qui pourraient être pris. À ce stade, ce n'est pas clair. Sans ce monitoring, le PACE reste une architecture politique difficile à contrôler pour les parlementaires que nous sommes. À notre sens, il doit devenir un outil d'action,

de suivi public, financé et qui puisse être facilement évalué. Si vous disposez de ce fameux tableau, de ce monitoring, pourriez-vous nous le communiquer ? Cela serait fortement apprécié.

La transition énergétique ne se fera pas sans réseaux capables d'absorber l'électrification des usages, le développement des renouvelables, les bornes de recharge, les pompes à chaleur, les besoins des entreprises, les projets industriels bas-carbone et toutes les autres infrastructures. Depuis des mois, les entreprises alertent les gestionnaires des réseaux de distribution, les intercommunales, les zones d'activités économiques. Où sont les moyens nouveaux ? Où est la trajectoire d'investissement ? Où sont les résultats ou ce qui ressort de groupes de travail éventuellement ? Où est la réforme de l'accès à la puissance ? Quels coûts seront pris en charge par les tarifs, par les gestionnaires de réseaux de distribution, par la Région ?

Sur la décarbonation industrielle, le constat est absolument similaire. Vous évoquez les conventions carbone, la stratégie intersectorielle, le CO₂, l'hydrogène, la chaleur, les filières renouvelables. Les entreprises vous le font savoir : elles attendent de la stabilité, des mécanismes de soutien. Elles attendent véritablement une visibilité sur les coûts et les financements. Quels nouveaux moyens sont prévus à l'ajustement pour ces réseaux ? Où en sont les travaux sur l'accès à la puissance ? Quels investissements supplémentaires seront nécessaires d'ici 2030 ? Où en sont les conventions carbone ? Combien d'entreprises sont concernées ? Quelle articulation existe entre AMUREBA, Wal-Energy, Easy'green, les conventions carbone, les futurs soutiens aux renouvelables ? On a évidemment entendu vos différentes déclarations et constats, mais au-delà des constats, où est la stratégie ? Si vous aviez plus de précisions à nous donner sur ces points, on vous en serait reconnaissant.

Je voudrais encore insister sur la précarité énergétique. Cette dernière reste malheureusement un des plus grands absents de cet ajustement. Derrière cette expression « précarité énergétique », il y a des réalités extrêmement concrètes. Les gens étaient encore dans la rue aujourd'hui pour le dénoncer. Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté le dénonce. Ces réalités, ce sont des ménages qui baissent le chauffage, des familles monoparentales qui arbitrent entre énergie et dépenses essentielles, des personnes qui sont amenées à faire des choix – qui ne sont pas des choix humains – entre devoir se chauffer, se nourrir, se soigner.

Ce sont aussi des personnes âgées qui vivent dans des logements froids, comme l'a dit Mme Özen ; ce sont des locataires qui n'ont pas la main sur la rénovation de leur logement et qui paient des factures exorbitantes parce qu'ils ne peuvent pas le rénover.

Dans ce contexte, les questions du RWADE et d'Énergie Info Wallonie sont essentielles. Je vous ai

souvent interrogée sur ce point. On ne conteste pas, par principe, le recours à un marché public, mais pour une mission aussi sensible que l'information, l'accompagnement et la défense des ménages en difficulté énergétique, nous avons besoin de garanties extrêmement fortes.

Madame la Ministre, où en est le marché annoncé concernant Énergie Info Wallonie ? A-t-il été lancé ? Pour quel montant ? Pour quelle durée ? Avec quels critères de sélection ? Quelles garanties prévoyez-vous pour préserver l'expertise du RWADE et des acteurs de terrain ? Comment garantissez-vous la continuité du service pour les ménages vulnérables ? Quand allons-nous comprendre que la précarité énergétique ne se résoudra pas seulement avec un guichet théorique, mais qu'elle nécessite des acteurs accessibles, identifiables et, surtout, des acteurs de confiance ?

Plus largement, quelles nouvelles mesures cet ajustement contient-il pour lutter contre cette fameuse précarité énergétique, qui est une réalité de plus en plus présente ? Disposez-vous d'une estimation actualisée du nombre de ménages actuellement concernés ? Quelles mesures spécifiques prévoyez-vous pour les familles monoparentales, pour les femmes isolées, pour les personnes âgées, pour les locataires et pour les travailleurs pauvres ?

Je voulais aussi revenir sur l'indemnisation annoncée des *prosumers* victimes de décrochage. Sur le fond, le principe est positif, parce que quand un ménage investit dans des panneaux photovoltaïques, mais ne peut pas injecter sa production à cause de problèmes de réseau, il subit un préjudice réel. Cependant, des questions essentielles restent ouvertes. Par exemple, où cette mesure se traduit-elle dans l'ajustement ? Quel en sera le coût ? Qui paiera : la Région, les gestionnaires de réseau, l'ensemble des consommateurs avec les tarifs de réseau ? Quels critères seront retenus ? Combien de ménages seront concernés ? On a une annonce d'indemnisation, certes, mais sans clarification budgétaire et tarifaire, ce n'est pas suffisant. Si le coût est répercuté dans les tarifs, il faut le dire clairement. Si aucun crédit n'est prévu, il faut expliquer comment cette promesse pourra être tenue.

Je terminerai par deux points transversaux. D'abord, concernant l'inflation, les prévisions ont été revues à la hausse et le dépassement de l'indice pivot intervient plus tôt qu'anticipé. Dès lors, comme j'en ai également parlé au ministre-président hier, les mesures de non-indexation décidées par le Gouvernement produisent mécaniquement des économies supérieures aux prévisions initiales. Ces économies ont-elles fait l'objet d'une nouvelle estimation dans vos compétences ? À quoi vont-elles servir ? Quel impact auront-elles sur les UAP et les dispositifs subventionnés ? Combien de postes, d'actions ou de projets risquent de ne plus être finançables ?

Ensuite, je souhaitais vous parler du Plan de relance de la Wallonie. On arrive à la fin de la phase de lancement des projets. C'est le moment où le Parlement doit disposer d'une vision consolidée. Dans le cadre de ce Plan, quels sont les projets qui avancent dans vos compétences ? Quels projets sont retardés ? Quels projets seront pérennisés ? Lesquels vont s'éteindre ? Mon groupe souhaite également savoir quels financements structurels prendront le relais à partir de 2027.

J'ai également interrogé votre ministre-président, hier. Madame la Ministre, pourriez-vous nous transmettre un état des lieux actualisé, fiche par fiche, des projets relevant de vos compétences pour le Plan de relance ?

Comme vous l'aurez compris, pour nous, cet ajustement aurait pu être l'occasion d'un sursaut répondant à l'enjeu actuel, au contexte de tension actuel, aux prix de l'énergie qui sont exorbitants, à la situation qui reste floue au niveau international et à ses répercussions chez nous. Cet ajustement aurait pu démontrer que le Gouvernement wallon prend la mesure de la nouvelle crise énergétique. Il aurait pu protéger davantage les ménages, il aurait pu soutenir les PME, accélérer les réseaux, il aurait pu sécuriser la décarbonation industrielle, il aurait pu clarifier l'usage des fonds climatiques ou encore rendre le PACE réellement opérationnel. Bref, cet ajustement aurait pu... Toutefois, ce que l'on a sous les yeux, ici, c'est le contraire : on fait face à un ajustement de l'attente, à un budget qui temporise encore, à un budget qui renvoie toujours à plus tard, à un budget qui parle d'intentions et de transition, mais qui finance peu la protection complète.

On sait que la Wallonie traverse une nouvelle séquence de crise énergétique importante. Les ménages et les entreprises sont particulièrement exposés. Les fonds existent, les plans existent et les discours existent. Pourtant, l'ajustement 2026 ne transforme absolument pas ces moyens en réponses concrètes. Pour nous, ce n'est pas suffisant.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, chers collègues, permettez-moi de commencer par aborder le volet « Climat et développement durable » et d'évoquer, en guise d'introduction, la quatrième Stratégie wallonne de développement durable, qui met fin au fait du prince et au saupoudrage : 8,3 millions d'euros supplémentaires ont été mobilisés en crédits d'engagement, pour un total de presque 12 millions d'euros.

Depuis la semaine dernière, l'ensemble des projets financés sont connus, raison pour laquelle mon groupe tenait à l'évoquer. Le Gouvernement a annoncé la sélection de 12 projets sur les 158 dossiers en lice dans

le cadre de l'appel à projets « Agir ensemble pour une Wallonie durable ». Les projets sélectionnés seront accompagnés jusqu'en 2030 afin d'inscrire leur action dans la durée et de maximiser leur impact sur le territoire wallon. Ils feront l'objet d'une évaluation annuelle conditionnant la poursuite du soutien pluriannuel qui leur sera octroyé. Nous aimerions saluer ici le pragmatisme et l'efficacité qui caractérisent, Madame la Ministre, votre politique.

J'en viens maintenant au volet « Énergie ». Mon groupe tient à souligner les réformes structurelles que vous privilégiez. Nous saluons ici aussi votre approche particulièrement pragmatique de l'Énergie, centrée sur le renforcement du réseau, la sécurité, la sécurité d'approvisionnement et la préparation à une forte hausse de la demande électrique. Vous plaidez pour la neutralité technologique, c'est-à-dire ne plus opposer les sources d'énergie, mais utiliser toutes les solutions, aussi bien l'électrification que les carburants décarbonés et le captage de CO₂, pour assurer la transition et la souveraineté énergétiques. L'actualité récente nous a rappelé combien nous en avons besoin.

Vous cherchez par ailleurs à rationaliser le soutien aux renouvelables, à hiérarchiser les filières selon leur rentabilité et leur impact réel sur la décarbonation, et à sortir de l'utopie du 100 % renouvelable, qui est en bonne partie responsable aujourd'hui de l'énergie chère que nous connaissons. Vous mettez l'accent sur l'accès à la puissance, sur la préparation du réseau, la production, la flexibilité, la stabilité et la lutte contre les décrochages d'onduleurs. Vous corrigez, tant que possible, l'inaction du précédent ministre.

Vous préparez, en outre, une réforme importante, que vous avez également évoquée ce matin, relative à la création d'un GRD unique wallon pour planifier les investissements à l'échelle de la Région, mutualiser les coûts, harmoniser les procédures et donner un levier de pilotage direct au Gouvernement.

Par ailleurs, vous vous préparez à simplifier le cadre des communautés d'énergie et à réformer l'accès au réseau pour permettre l'électrification, les nouveaux raccordements et l'intégration accrue des renouvelables.

Rappelons combien notre politique énergétique est un des piliers de la réindustrialisation wallonne et de notre compétitivité, via un réseau renforcé et un cadre pour le transport et le captage du CO₂. Nous prenons ici aussi la responsabilité budgétaire face aux nombreuses illusions de la gauche – certaines étaient encore évoquées à l'instant –, responsables du surendettement et des bulles budgétaires.

Avant d'en venir à la conclusion, précisons que l'ajusté de la ministre est relativement minime, mais nous pouvons saluer les 4 571 000 euros, les ventes de statistiques de production énergétique excédentaire que vous avez mentionnées ce matin, qui viennent renforcer

le fonds Énergie pour l'année 2026 afin d'agir sur la maîtrise de la demande énergétique, tant des entreprises que des ménages.

En guise de conclusion, j'aimerais répondre à une partie importante de votre intervention, Madame Lambelin. Il est important de rappeler que si l'énergie est chère en Wallonie, ça l'est en bonne partie pour deux raisons qui dépassent largement notre Région : d'une part, la conjoncture internationale, les tensions géopolitiques, les routes d'approvisionnement, les prix mondiaux du gaz et du pétrole ; d'autre part, des facteurs structurels européens, notamment la fiscalité, les normes, les dispositifs climatiques qui renchérissent progressivement le coût pour les ménages et pour les entreprises.

Dans ce contexte, l'échelon pertinent pour agir sur les prix à court terme n'est certainement pas la Wallonie. C'est le niveau fédéral qui détient les grands leviers : les accises, la TVA, le cliquet inversé, d'éventuelles mesures sur les surprofits, le dispositif d'indexation et les aides ciblées. C'est là que l'on pourrait lisser le prix à la pompe ou sur la facture, et décider du recyclage temporaire des recettes fiscales supplémentaires vers les publics les plus touchés.

À l'inverse, la Wallonie, vous le savez bien, ne peut ni baisser la TVA ni modifier les accises, et n'a donc pas la capacité de faire chuter immédiatement les prix. Notre rôle est dès lors principalement structurel, raison pour laquelle, Madame la Ministre, vous avez longuement développé et souligné cette nécessité d'agir de manière structurelle et par des réformes structurelles : définir une stratégie intervectorielle, investir dans l'efficacité énergétique et la rénovation, soutenir la décarbonation des entreprises et renforcer le réseau pour permettre l'électrification et réduire à terme notre dépendance à l'énergie chère, notamment par les renouvelables.

Chaque euro régional doit donc servir à diminuer durablement la consommation contrainte plutôt qu'à distribuer des chèques de court terme, même s'il est évident que c'est tentant et que tout le monde souhaiterait le faire.

Les recettes magiques que vous avez évoquées il y a quelques instants, Madame Lambelin, telles que des chèques généralisés et des retours de dispositifs annulés juridiquement comme le client protégé conjoncturel, la création d'un fournisseur public qui vendrait en dessous de ses coûts, relèvent davantage d'une forme de facilité politique que de la responsabilité. Elles feraient peser un risque massif sur les finances wallonnes qui sont déjà très sollicitées – on le sait bien – sans, surtout, s'attaquer à la cause du problème : le prix de l'électron et notre dépendance extérieure. Un fournisseur public achèterait sur le même marché que les autres, et s'il vendait à perte, la différence serait payée par le budget régional, donc par les contribuables en fin de course.

En clair, ce n'est donc pas à la Wallonie de se substituer au Fédéral sur les mesures de prix à court terme, et les solutions que vous avez évoquées ne feraient que déplacer la facture sans la réduire, au détriment de la soutenabilité budgétaire et des investissements de long terme dont notre Région a réellement la maîtrise.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Pour commencer, je voudrais formuler la même demande que les collègues du Parti socialiste par rapport au programme 122 « Plan de relance de la Wallonie (PRW) et la Facilité pour la relance et la résilience européen (FRR) » qui est indiqué dans les tableaux que vous nous avez fournis, mais sans plus de détails. Quels sont les projets qui vont être pris en main dans les mois à venir ? Quels sont les projets qui vont encore être développés ou pas ? On sait qu'il y a ce Plan de relance, mais on voudrait avoir l'ensemble des fiches et leur évolution. Cela nous aiderait aussi à avoir une vue plus générale sur l'ensemble des mesures en matière d'énergie, de transition énergétique et de développement durable. C'est une question que nous avons posée dans les différentes commissions hier, parce que le Gouvernement est particulièrement taiseux en cette matière.

Pour le reste, je vais surtout m'attarder sur le fonds Énergie pour lequel vous annoncez une augmentation de plus ou moins 7 millions d'euros. Cela passe de 8 à 15 millions d'euros de dépenses par rapport au budget initial. C'est évidemment une bonne chose, surtout que les prix de l'énergie ne vont sans doute pas cesser d'augmenter à l'avenir, vu la géopolitique mondiale et les conflits que l'on connaît encore, qui ont des répercussions sur les prix de l'énergie. M. Janssen semble dire que l'on ne sait pas y faire grand-chose. Au contraire, je pense que les entités fédérées et la Belgique pourraient prendre des initiatives diplomatiques sur le plan international, ce qu'ils n'ont pas fait jusqu'à présent. Il y aurait moyen de prendre des initiatives dans ce domaine.

L'autre volet, c'est de pouvoir soutenir les ménages et les entreprises dans notre Région. L'augmentation que vous proposez avec cet ajustement budgétaire est en fait relativement minime, puisque l'on constate une augmentation des dépenses. En fait, dans le fonds Énergie, il y a encore 72 millions d'euros. Au vu de l'ensemble des objectifs de ce fonds Énergie, pourquoi ne prenez-vous pas plus les choses en main maintenant ? Pourquoi ne prenez-vous pas plus d'initiatives pour concrétiser et réaliser les objectifs de ce fonds ? Pourquoi n'y a-t-il pas plus de propositions pour aider les familles et les PME par rapport à l'augmentation des prix énergétiques ?

Dans le document que vous avez déposé, vous écrivez que l'augmentation du fonds Énergie « permettra, en 2026, de renforcer les mesures visant la

maîtrise de la demande énergétique tant des entreprises que des ménages. D'autre part, cette augmentation est liée au besoin de crédits destinés à l'engagement de subventions facultatives pluriannuelles ». De quelles mesures pour les entreprises s'agit-il ? Quelles mesures pour les ménages envisagez-vous ? Quelles sont les subventions facultatives concernées par l'augmentation que vous proposez du fonds Énergie ? Pourquoi n'utilisez-vous pas plus ce fonds pour répondre aux besoins que les familles et les PME rencontrent au quotidien ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Par rapport à ce volet, mon intervention sera courte et en deux temps. Courte, parce qu'il n'y a pas vraiment beaucoup d'éléments de fluctuation dans le cadre de cet ajustement budgétaire. Tout d'abord, en matière de climat, je saisis l'occasion pour demander à Mme la Ministre de faire l'état des lieux des négociations en cours pour la conclusion de ce fameux *burden sharing* 2021-2030.

Concernant ce fonds Énergie, pourriez-vous définir à quel type de dépense seront affectés ces 4 millions d'euros supplémentaires ? Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails ?

Je saisis l'occasion pour faire le point sur la stratégie intervectorielle. Cette stratégie est importante dans le cadre de notre trajectoire énergétique, ainsi que dans le cadre du renforcement des réseaux. Les différents opérateurs ont toutefois besoin d'informations sur cette stratégie pour établir leurs plans d'infrastructures. Est-il possible de préciser le calendrier d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre de cette stratégie ? Y a-t-il des crédits budgétaires spécifiquement prévus pour son élaboration ?

Concernant la mise en œuvre de cette stratégie intervectorielle, comment celle-ci sera-t-elle articulée avec les contraintes actuelles ? Je pense particulièrement aux capacités électriques, mais aussi gazières. Comment cette stratégie va-t-elle intégrer le développement des infrastructures de transport et de stockage du CO₂ ? Y a-t-il des moyens budgétaires spécifiques pour soutenir ce volet ? Comment cette stratégie va-t-elle s'articuler avec la politique fédérale, mais aussi avec la stratégie des autres Régions, que ce soit pour le gaz, l'hydrogène ou le transport de CO₂ ? Chacun a ses propres compétences ; une répartition est faite en Belgique. Néanmoins, en matière d'énergie, il est important de tout articuler au niveau fédéral pour que tout fonctionne correctement. Quel sera le rôle concret du Forum permanent de l'énergie dans l'élaboration et le suivi de cette stratégie intervectorielle ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vais intervenir sur deux points. D’abord, sur le fonds Énergie. Comme d’autres l’ont dit, les crédits d’engagement et de liquidation ont été augmentés de manière significative de 7,16 millions d’euros et de 4,57 millions d’euros, alors qu’ils étaient de 8 millions d’euros à l’initial 2026 et également en 2025. Nous avons pu lire que cette augmentation « permettra de renforcer les mesures visant la maîtrise de la demande énergétique tant des entreprises que des ménages » et donc d’engager des subventions facultatives pluriannuelles. Quelles mesures sont prévues ? Pouvez-vous détailler davantage de quelles subventions facultatives il s’agit ?

Ensuite, de manière très détaillée, je vais aborder l’appel à projets « Agir ensemble pour une Wallonie durable ». Cela fera office de premier et de deuxième tour et permettra, s’il n’est pas possible de répondre maintenant, de faire suivre certaines réponses par écrit. Dans le budget initial, le DF 085.073 « Subventions en matière de développement durable à des producteurs autres que les entreprises publiques », était affecté à financer les projets qui seront sélectionnés dans le cadre de l’appel à projets « Agir ensemble pour une Wallonie durable », qui était prévu en 2025, dans le cadre de la quatrième Stratégie wallonne de développement durable. La sélection des projets « Agir ensemble pour une Wallonie durable » est enfin passée au Gouvernement ce jeudi 11 juin. C’est pour cela que je l’aborde. L’appel a été initié en novembre, et l’on est plus de quatre mois après l’échéance annoncée aux porteurs et porteuses de projets. De nombreux opérateurs actifs dans l’environnement et le développement durable étaient, depuis lors, dans l’attente d’une réponse. Vous avez indiqué, ce 11 juin 2026, que 158 acteurs avaient déposé leurs projets et que seuls 12 projets avaient été sélectionnés dans le cadre de votre appel à projets.

Cela laisse quand même une série d’acteurs légitimes sur le bord du terrain.

Vous avez annoncé que 7,4 millions d’euros étaient mobilisés. Sur quel DF cette dépense sera-t-elle financée ? Pouvez-vous communiquer les critères préalables fixés par le Gouvernement, ainsi que leur nature et leurs cotations, pour départager les projets ? Pouvez-vous nous informer de la façon dont ils ont été appliqués ? Pouvez-vous indiquer la composition du jury qui a analysé ces 158 projets ? Chaque projet reçoit-il un douzième des moyens prévus, ou le montant varie-t-il selon les projets ? Le cas échéant, pouvez-vous nous communiquer la répartition du montant global entre les 12 projets, puisque votre communiqué est silencieux à ce sujet ?

Enfin, le Gouvernement a annoncé un décret pour cadrer et objectiver ces subventions quinquennales, mais nous voyons qu’il n’en est rien. Pourquoi ? Qu’a pensé l’Inspection des finances de cette façon de faire ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Je m’excuse de ne pas avoir été présent au moment des prises de parole des députés sur le logement. J’avais moi-même prévu une intervention sur cette partie. Cependant, mon attaché était là et je suis revenu à temps pour écouter vos réponses. Je suis effectivement sorti de cet hémicycle deux heures ce matin, parce que notre démocratie battait aussi dans la rue, devant ce Parlement, où des milliers de personnes manifestaient devant ces fenêtres contre les mesures du MR et des Engagés. Certains ne sont pas sortis de cet hémicycle et ne les ont donc peut-être pas entendus. Il me semblait donc utile de le rappeler. Il y avait des syndicats, des profs, des travailleurs APE... J’ai aussi vu des dizaines d’agents du DNF qui défilaient, ce qui n’est quand même pas banal. On n’a pas l’habitude de les voir défiler, mais on peut les comprendre quand on sait à quel point on a sabré le budget de l’environnement, que l’on a décidé de ne plus remplacer un départ sur trois et qu’ils n’ont même plus d’armes en état. On comprend la colère de ceux qui protègent notre écosystème et leur réaction.

Revenons-en à la réalité de votre budget sur l’énergie. Comme la plupart de mes collègues, j’aborderai ce bonus de 4,57 millions d’euros dans le fonds Énergie. D’où vient cet argent ? Ce n’est pas un investissement, c’est une astuce comptable : c’est la revente à l’État fédéral de statistiques excédentaires de production d’énergie. En gros, c’est un marchandage pour permettre au Fédéral d’éviter d’avoir un problème avec l’Europe. C’est quelque chose de très virtuel qui ne traduit aucun changement sur le terrain en Belgique au niveau de la production d’énergie. Qu’allez-vous faire de ce montant ? À quoi va-t-il réellement servir, sachant que d’autres problèmes existent au niveau énergétique en Wallonie ?

Par ailleurs, la question de l’approvisionnement est une question de fond sur notre énergie. Pour assurer le développement économique en Wallonie, deux conditions sont essentielles : il faut avoir une énergie abordable et disponible, ainsi qu’une main-d’œuvre qualifiée. Ce sont les deux bases pour attirer les entreprises sur notre territoire. Or, j’ai l’impression que vous faites le chemin inverse. Quand je dis qu’il faut une main-d’œuvre qualifiée, cela pose la question suivante : comment retenir les cerveaux et former notre jeunesse quand, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, votre Gouvernement fait exploser les minerval à 1 200 euros ? Cette barrière va exclure de nombreux enfants de l’accès aux études supérieures et empêcher la formation de cerveaux.

Ensuite, la question de l’énergie est quelque chose d’important, car, depuis des mois, voire une bonne année, des entrepreneurs locaux nous ont alertés sur le fait qu’ils ont investi, qu’ils veulent créer de l’emploi et que les GRD leur répondent : « Désolé, le réseau n’a pas la puissance nécessaire, on ne peut pas vous raccorder ».

Cela paralyse économiquement des entreprises. Dans ce budget, où vous auriez pu prendre la mesure de l'alerte, on ne voit rien pour refinancer le réseau et résoudre cette problématique.

C'est un peu un double standard : d'un côté, des PME locales n'ont pas la possibilité d'être raccordées, faute de capacité ; de l'autre, il y a quelques mois, vous étiez enchantée de nous dire que Google allait investir pour agrandir des *data centers*. C'est peut-être une bonne chose, toujours est-il que ces *data centers* vont engloutir des gigawatts de puissance alors que l'on ne les trouve pas pour nos PME locales. Ce double standard pose tout de même question, alors que l'énergie en Belgique est une des plus chères.

Vous vous êtes targuée d'avancer sur l'indemnisation des *prosumers*. Pour les citoyens qui ont investi, c'est une bonne chose. En soi, c'est une mesure de justice. Cependant, nous sommes aussi des responsables politiques et nous devons nous demander qui paie la facture derrière. Le constat est le même que pour le renforcement du réseau électrique : on paie un peu aujourd'hui les pots cassés d'une logique d'anarchie de la production et l'on sait que redresser la barre va coûter des milliards d'euros.

Pourquoi en arrive-t-on là ? Je trouve qu'il est bien de revenir un peu sur l'historique, parce que c'est tout de même la libéralisation du secteur de l'énergie qui a organisé le pillage du public par le privé. D'un côté, on a ce qui est rentable, qui a été privatisé : la production et la fourniture. C'est là que se trouvent les flux financiers. Engie, l'année passée, qui est un producteur et un fournisseur, a versé, en 2025, plus de 6 milliards d'euros de dividendes vers la France. De l'autre côté, on a nos GRD qui ont besoin d'argent pour améliorer le réseau – le transport, la tuyauterie –, et ces GRD n'ont plus d'argent. Pour financer ces milliards d'euros de renforcement des lignes, ils vont devoir réduire les dividendes qui sont versés aux communes wallonnes. Ce sont nos services publics locaux, nos infrastructures communales et, in fine, les citoyens qui vont trinquer pour épargner les géants de l'énergie. Je pense que l'on ne peut pas traiter la question des *prosumers* de manière isolée. On ne peut pas traiter la question du renforcement du réseau énergétique de manière isolée. C'est un problème qui est systémique, qui exige de remettre un peu à plat la contribution des producteurs historiques au financement des infrastructures publiques indispensables à la transition.

Dans tout cela, on ne peut pas non plus ne pas aborder la question de la précarité énergétique. Un ménage sur dix est touché par la précarité énergétique en Wallonie. Cette précarité ne se résume pas juste à des factures impayées ; il y a une violence, plus silencieuse, qui est le renoncement. Ce sont des milliers de familles qui choisissent délibérément de vivre dans le froid, par peur de voir arriver une régularisation insoutenable. Pour les revenus les plus modestes, la facture d'énergie

engloutit désormais jusqu'à 10 % de leur budget total. Madame la Ministre, quand des parents doivent arbitrer entre remplir le frigo ou allumer le radiateur, on n'est plus dans des questions uniquement budgétaires, mais dans des questions de survie. Cet arbitrage détruit des vies et peut détruire la santé également, avec de l'humidité qui peut s'installer, des maladies respiratoires et ce genre de choses. Cela peut dégrader la santé mentale, puisque cela amène une charge psychologique permanente et une anxiété quotidienne face au compteur qui tourne.

En conclusion, je pense que l'énergie ne doit pas être une marchandise de luxe que l'on rationne ou sur laquelle on spéculé ; elle est un bien qui doit être commun, car c'est un droit fondamental. Il est temps que votre budget reflète cette priorité plutôt que les règles du marché.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, à nouveau, je vais essayer de structurer ma réponse de manière groupée sur l'ensemble des thèmes qui ont été abordés.

Concernant la question du contexte énergétique qui se serait dégradé depuis l'initial et des prix de l'énergie qui n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la crise, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, le Gouvernement reste extrêmement attentif à l'évolution des marchés et aux impacts sur les citoyens, mais une réponse publique et massive n'est pas possible. Elle n'est même pas envisageable parce que nous n'avons ni les leviers ni les moyens. Donner 200 euros à tout le monde, ce n'est tout de même pas le plus efficace du monde non plus. Cela coûte très cher et cela ne fonctionne pas. L'idée est de cibler les interventions, mais surtout de mener des politiques structurelles. La véritable action sur le coût de l'énergie nécessite de viser les leviers wallons, c'est-à-dire les frais de distribution, les coûts de distribution, la manière dont on soutient le renouvelable et l'action sur la rénovation, qui sont quand même les principaux et les premiers leviers structurels qui viennent à l'esprit.

J'en ai parlé tout à l'heure. Je pourrai le détailler si vous le souhaitez.

On va également travailler sur le déploiement du photovoltaïque résidentiel pour faciliter les solutions de tiers investisseur. Ces réformes sont moins structurelles et générales que les autres, mais elles vont permettre aux ménages les plus précaires et aux locataires d'autoconsommer à bas coût l'électricité produite. C'est quelque chose de très positif. On travaille, en outre, sur la législation portant sur le partage d'énergie dans le cadre des communautés d'énergie, ce qui permettra de faciliter l'accès pour des publics précarisés à une

électricité partagée. Généralement, elle est moins coûteuse que la fourniture classique. De manière plus structurelle, on travaille à cette autonomie énergétique avec un mix décarboné optimal sur le territoire. On va, en outre, travailler – c’est plus anecdotique – à des mesures de communication sur les investissements économiseurs d’énergie, sur la tarification incitative, sur les questions de changement de fournisseur, le comparateur de la CWaPE pour aider les consommateurs à mieux comprendre dans quelle pièce ils jouent et dans les déplacements, lorsque c’est possible, de leur consommation.

Sur le programme « Énergie », Mme Lambelin évoquait le seul mouvement de 20 000 euros, mais il est tout à fait anecdotique. Il est lié au transfert de compétences à la Communauté germanophone et permet de porter ce transfert à ce qui est nécessaire, c’est-à-dire 1,189 million d’euros. La véritable grosse variation en énergie que présente cet ajustement réside dans le fonds Énergie. C’est sur un autre programme et ce sont les recettes de la vente au Fédéral du développement des renouvelables.

Les frais généraux servent pour toutes les transpositions de directives, je vous le rappelle. Dieu sait si l’Europe nous sert bien à cet égard. Il y a PEB IV, RED III, l’efficacité énergétique, tout le cadre sur le CO₂, l’hydrogène. Ces frais généraux sont également utilisés pour tous les outils que l’administration met en place. Tout le financement du renouvelable et du réseau n’a rien à voir avec ceci. Il est porté sur la facture. Les consommateurs paient intégralement la question de la distribution et du financement des renouvelables, il y a les certificats verts. Ménages et entreprises, tout le monde paie, c’est un financement intégral. Il est logique que cela ne se retrouve pas ici.

Vous me demandiez la part de la hausse du fonds Énergie qui va aux ménages, aux entreprises et à la maîtrise de la demande. Le 11 juin 2026, nous avons fait passer, au Gouvernement, la programmation du fonds Énergie. Je vais vous indiquer la répartition des moyens :

- en maîtrise de la demande, on est à 8,8 millions d’euros en crédits d’engagement ;
- en guidance sociale, 5,568 millions d’euros ;
- en GRD, concernant la fourniture minimale garantie, 400 000 euros ;
- et en énergies renouvelables, 375 000 euros.

Les 4,5 millions supplémentaires sont pour compléter, d’une part, l’appel à projets pour les conventions carbone – j’y reviendrai – ou la mise en œuvre du plan Carbon Leakage – cela reste à fixer – et, d’autre part, les outils de rénovation pour les logements privés. Cela va nourrir les deux choses.

Je peux vous adresser le tableau exact de l’utilisation de ce fonds Énergie, mais c’est un peu long, puisque cela fait un peu plus d’une page. Si vous me posez une

question écrite, j’y répondrai volontiers. On voit que le gros des moyens est destiné à la maîtrise de la demande, avec des outils autour de la rénovation énergétique et de la guidance sociale avec les PAPE – les plans d’action préventive en matière d’énergie – et le RWADE.

Sur les mesures spécifiquement destinées aux ménages sur ce fonds Énergie, il y a :

- les PAPE via les CPAS ;
- le financement d’Énergie Info Wallonie – le RWADE ;
- les outils autour de la rénovation énergétique ;
- les 400 000 euros pour le remboursement de la fourniture minimale par les GRD ;
- les subventions facultatives pluriannuelles, comme pour la Fédération des CPAS ou Énergie commune.

Les subventions facultatives pluriannuelles ne sont pas les mêmes que celles sur lesquelles le Gouvernement s’est prononcé à l’initial 2026. Il y a là une erreur technique. Il s’agit de rétablir ici une situation pour les subventions suivantes : Énergie commune, Canopea, l’Union des villes et communes de Wallonie, la Fédération des CPAS et l’appel à projets « Éducation à l’énergie ». C’est un peu compliqué à expliquer et à comprendre oralement, donc je vous ferai volontiers part des détails sur l’utilisation et la programmation du fonds Énergie.

Où en est la réforme de l’accès à la puissance ? Celle-ci se structure en trois étapes. Je résume parce que c’est un peu technique. Petit rappel, on hérite d’une situation dont jamais personne n’a entendu parler avant, due à l’électrification exponentielle des deux dernières années. On se retrouve avec 900 projets en demande d’accès à la puissance sur le territoire et qui ne trouvent pas cet accès. C’est un gros problème ; puisque d’un côté, on veut relancer l’activité sur le territoire – il y a plein de gens qui entreprennent et l’on doit les soutenir – et, d’un autre côté, ces personnes se retrouvent sans puissance sur le territoire.

Notre action se fait en trois temps. Vous avez voté un premier décret en décembre 2025 sur la flexibilité. Celui-ci ouvrait, dans l’urgence, la possibilité de donner des contrats flexibles.

La deuxième action, c’est une note du Gouvernement où chaque ministre, dans ses compétences respectives, prend les choses à bras-le-corps en matière de puissance. En effet, la puissance n’est pas qu’une question d’investissements dans le réseau. C’est beaucoup plus large que cela : ce sont des permis, c’est une vision – notamment interfédérale –, ce sont des ambitions énergétiques. Chaque ministre prend ses responsabilités sur cette question. C’est d’ailleurs ce qu’exprime la note qui a été adoptée par le Gouvernement le 5 mars dernier.

La troisième action, qui est la plus importante, c'est le décret Flex, qui aborde, de manière beaucoup plus structurelle et plus approfondie, dans sa globalité, la manière dont on octroie le raccordement électrique. Ce n'est pas uniquement la flex ; c'est beaucoup plus large que cela. Comment sort-on du système « premier arrivé, premier servi » ? Comment gère-t-on la file d'attente ? Je vous passe tous les détails, mais on peut y revenir. Ce décret a été adopté en troisième lecture par le Gouvernement le 13 mai dernier. Il va donc prochainement vous être soumis pour analyse.

Pour revenir quelques instants aux contrats flexibles, ceux-ci ne sont pas juste proposés par les gestionnaires de réseau n'importe comment aux entreprises. Cet octroi est balisé. Le régulateur doit remettre un avis sur ces contrats flexibles. Les premiers contrats flexibles vont voir le jour avant les vacances d'été. On avance tout de même de ce côté. Cela ne va pas résoudre 100 % des problèmes. C'est une pièce dans un puzzle plus large qui ne remplace pas la question de l'investissement, mais tout ce que nous pouvons faire en matière de techniques de raccordement doit être fait. Je le rappelle, les coûts de distribution sont payés par la facture, et nous devons juguler son impact sur celle-ci.

Concernant le financement, je vous rappelle que dans la note du 5 mars, il a été proposé au Gouvernement de solliciter Wallonie Entreprendre pour analyser l'opportunité et les modalités d'une éventuelle participation de la Région à une opération de recapitalisation. Tout cela est en cours d'analyse et sera abordé d'une manière beaucoup plus large dans le contexte du GRD unique.

Vous m'interrogez au sujet des conventions carbone. Je vous rappelle qu'il s'agit d'accords volontaires entre les secteurs et le Gouvernement. Elles concernent plus de 200 entreprises wallonnes, pour environ 250 sites industriels sur le territoire. Je rappelle que ces 250 sites regroupent près de 90 % de la consommation d'énergie du secteur industriel, ce qui est très représentatif. Il y a 12 communautés carbone sectorielles. Chaque membre de ces communautés est tenu de remettre un rapport avec les engagements qu'il prend en matière d'efficacité énergétique ou de développement du renouvelable pour se mettre sur une trajectoire positive d'empreinte carbone. Il y a également une série de contreparties à cela.

Je peux détailler l'état d'avancement de manière plus précise dans une question écrite ou orale si vous le souhaitez, pour ne pas monopoliser trop de temps sur le sujet ici. C'est un dossier qui suit son cours de manière tout à fait sérieuse. Dans les pistes d'amélioration, je peux vous dire qu'il y a, au total, 3 000 pistes d'amélioration qui sont proposées dans les plans d'action des membres, dont l'audit – puisque des audits sont faits – a été validé.

Voilà pour les conventions carbone.

Mme Lambelin me posait la question sur les liens avec Easy'green et Wal-Energy. Les conventions carbone permettent, en effet, de formaliser ces objectifs de réduction de leurs émissions. En parallèle, Wallonie Entreprendre propose plusieurs outils de soutien financier, dont Easy'green qui est accessible à l'ensemble des entreprises et qui leur permet d'être aidées lorsqu'elles veulent réaliser un investissement à impact environnemental positif. Ce n'est pas forcément de l'efficacité énergétique ; cela peut être un peu plus vaste – des installations plus performantes, et cetera. Les entreprises engagées dans des conventions carbone disposent elles aussi d'une articulation particulière vers ce système, que je peux détailler dans une question écrite. Plusieurs mécanismes peuvent être mobilisés dans ce cadre. Il y a des prêts, des garanties et des financements à taux bonifié.

Ai-je des chiffres sur la précarité énergétique ? Il y a des statistiques fédérales sur la précarité énergétique ; pour la partie wallonne également. Il y a à cet égard une nouvelle méthodologie en cours de validation pour 2026, avec plusieurs critères mesurés : la pauvreté énergétique mesurée, la pauvreté énergétique cachée, ce que l'on appelle la pauvreté énergétique ressentie, et la pauvreté énergétique totale. Bref, j'ai des tableaux sous les yeux. À nouveau, je peux vous les lire, mais c'est quand même un peu ardu. Par exemple, la pauvreté mesurée, selon les dernières données du SPF en 2025, est évaluée à 14,6 %. Je pense qu'il est mieux que je vous fournisse cela par écrit, si vous le souhaitez.

Où en est le marché du RWADE ? La procédure de marché public a pris un peu de retard, mais elle est en cours. Afin d'éviter toute interruption de service, nous avons prolongé temporairement la subvention du RWADE jusqu'à fin décembre 2026. Un nouveau marché public devrait entrer en vigueur, suite à une attribution, en janvier 2027, moment auquel les missions seront officiellement transférées à la personne ou au prestataire qui sera désigné à l'issue de ce marché public.

En matière de précarité énergétique, on travaille aussi sur le décret « Juge de paix ». La procédure est en cours. On est en train de réaliser toutes les réunions et les rendez-vous avec l'ensemble des parties prenantes pour être en mesure de proposer une réforme sur le décret « Juge de paix » dans le courant du deuxième semestre 2026.

L'état d'avancement des dossiers *burden sharing* n'est pas lié à cet ajustement budgétaire. J'ai déjà répondu à de nombreuses questions sur le sujet. En deux mots, les travaux sont en cours. Vous savez que le *burden sharing* recoupe beaucoup de dossiers : l'ETS1, l'ETS2, le CBAM, le plan social Climat et j'en passe. Cela recoupe à la fois le partage des objectifs et le partage des recettes. Ce n'est pas juste le partage des recettes ; c'est aussi se partager des objectifs et savoir que faire quand une entité n'atteint pas ses objectifs. C'est évidemment une question à aborder aussi.

La Wallonie a présidé la Commission nationale du climat l'année dernière. Cette année, c'est la Flandre. Il se trouve que la Flandre vient de soumettre une proposition. Vous me demandez les chiffres qui seront la conclusion de ces travaux. Vous comprendrez que je ne peux pas diffuser maintenant le contenu de cette proposition, au risque d'handicaper complètement les négociations. Mon rôle est d'être attentive au sort de la Région wallonne. C'est d'ailleurs ce que nous faisons. Nous sommes bien préparés. Nous l'étions déjà pour le plan social Climat, ce qui a permis d'aboutir à un *burden sharing* relativement vite. Ici, on dispose en interne d'analyses très solides depuis le début de l'année pour nous défendre et objectiver la position de la Wallonie. Nous sommes en coconstruction et je considère que nous sommes relativement bien outillés pour mener ces négociations, dont je ne vais évidemment pas dévoiler la teneur ici.

En matière d'ETS2, le report a été voté au niveau européen pour un démarrage au 1^{er} janvier 2028.

Vous m'interrogez également sur la feuille de route 2026 du PACE. Il y a eu une première feuille de route. Il y en aura une deuxième pour l'année 2026. Il est bien prévu de fournir le tableau de bord que vous évoquez. Il sera annexé à la décision du Gouvernement. Je n'ai pas la date en tête, mais cela se passera tout prochainement.

Concernant l'indemnisation *prosumer*, où cela se traduit-il dans l'ajustement ? Cela ne s'y traduit pas, puisque c'est dans le tarif autorisé des gestionnaires de réseau.

On a établi cette indemnité, qui était une promesse figurant dans la DPR, dans l'accord de gouvernement. On a tout de même 300 000 *prosumers* qui ont investi, qui ont droit à un service rendu correct, mais qui ne l'ont pas et qui subissent des pertes. Il est dès lors légitime qu'il y ait une indemnisation. Cette indemnisation, toutefois, on l'a voulue la plus juste possible. Encore une fois, il y a un équilibre à trouver. On l'a voulue la plus proportionnelle possible aux pertes réellement subies. C'est comme cela que nous travaillons avec les compteurs communicants. Le coût de cela devra être absorbé dans l'enveloppe budgétaire qui est déjà approuvée par les gestionnaires de réseaux. Ce signal *prosumer* est à la fois un signal positif pour les *prosumers* qui sont dédommagés, mais c'est surtout un signal pour les gestionnaires de réseau, parce que ce signal les incite à investir dans le réseau. L'idée du système, ce n'est pas d'indemniser à vie des *prosumers* ; c'est de résoudre les problèmes de décrochage. Le système est conçu de telle sorte qu'il constitue un incitant pour ce faire.

Vous m'avez également demandé une vision consolidée du PRW, quels projets avancent, quels projets sont retardés et ainsi de suite. Pour ces questions, je me permettrai de vous renvoyer, comme

l'ont fait mes collègues, vers le ministre-président, qui va proposer une fiche globale pour vous donner un état des lieux concret, tous projets PRW confondus.

J'ai également reçu des questions sur l'appel à projets « Développement durable ». J'ai fait le choix d'amener un peu d'objectivité dans les soutiens que la Wallonie donne en la matière. Je vous rappelle tout de même que l'on vient d'un système où, à la discrétion du ministre, il y avait des dizaines et des dizaines de subventions facultatives, parfois farfelues, de montants divers et variés, sans aucune prévisibilité budgétaire pour les acteurs et surtout aucun objectif régional défini à la base. Ce n'était pas du tout un système piloté. Nous avons souhaité ramener un peu d'objectivité dans les soutiens, sur un temps long de cinq ans pour les acteurs, au bénéfice de leur visibilité et de l'efficacité des projets soutenus.

Il y a eu un appel à projets, qui a connu un certain succès, puisque 158 projets ont été déposés. Douze projets ont été retenus, pour un montant mobilisé de 7,4 millions d'euros. Monsieur Mockel, les critères attendus dans cet appel à projets étaient que les projets devaient :

- être menés sur le territoire wallon ; ils devaient adopter une approche transversale du développement durable ;
- avoir un caractère structurant, innovant et impactant ;
- reposer sur une méthodologie d'intervention, de documentation et d'évaluation ;
- viser une bonne complémentarité avec l'existant parce que refaire 10 fois ce que l'on a déjà fait, on l'a connu aussi et ce n'est pas optimal ;
- être portés par un ou plusieurs partenaires éligibles, favorisant les synergies entre acteurs.

À cela s'ajoutent, entre autres, les éléments suivants :

- le public visé devait faire partie d'un ou plusieurs publics cibles qui étaient fixés dans l'appel à projets ;
- des critères classiques, comme être en règle sur le plan fiscal, et cetera.

Parmi les critères de sélection des projets, notons :

- tout un ensemble de critères concernant la pertinence du projet. Il fallait s'inscrire en cohérence avec la vision décrite dans la quatrième Stratégie de développement durable proposée par la Wallonie ;
- avoir une portée transversale ;
- une complémentarité avec des projets existants ;
- un caractère structurant ;
- des réalisations concrètes ;
- des résultats attendus clairs et explicites ;
- des critères de faisabilité et d'efficacité du projet, des critères de qualité du partenariat proposé.

Il y a énormément de critères. À nouveau, je pourrais vous répondre plus facilement en question écrite ou en question orale.

Sur base de l'ensemble de ces critères, les projets ont été notés par un jury, fixé dans l'appel d'offres, essentiellement composé de personnes de la Direction du développement durable du SPW. Les meilleurs ont fait l'objet de discussions entre les membres du jury pour finaliser la liste des lauréats.

Avec 158 projets, comme vous le disiez, Monsieur Mockel, de nombreux acteurs sont restés sur le carreau, mais on a objectivé cet appel de manière extrêmement rigoureuse pour sélectionner les meilleurs projets rentrants en fonction du budget décidé d'avance. On recherche l'efficacité et un caractère impactant pour beaucoup d'acteurs sur l'ensemble du territoire. Vous me demandiez la liste des lauréats et les montants, je propose de ne pas la lire ; je peux vous envoyer cela très volontiers en réponse à une question écrite, parce que c'est un peu ardu.

Concernant la stratégie intervectorielle et le rétroplanning, pour rappel, la stratégie intervectorielle, c'est trois lots : premier lot, un modèle énergétique ; deuxième lot, des mécanismes de soutien aux renouvelables ; troisième lot, la manière de structurer l'action publique dans le secteur régulé et dans le non régulé. Le montant total de ces trois lots s'élève à 3,176 millions d'euros. Bien entendu, il y a de premiers résultats partiels, qui arrivent de manière régulière, mais j'en réserve la primeur au Gouvernement. Je ne souhaite pas non plus communiquer sur des résultats partiels, puisque ce que l'on cherche précisément, avec cette stratégie, c'est d'avoir une vision intégrée. C'est une vision globale qu'il faut donner pour vous permettre d'appréhender ce vers quoi nous souhaitons aller. Les résultats seront présentés au Gouvernement dans le courant du troisième trimestre 2026. Vous m'interrogez aussi, Madame Goffinet, sur l'articulation et la stratégie avec le PACE.

On voyait bien, dans le PACE, qu'il y avait des objectifs par filières renouvelables, mais que cela resterait des objectifs très macros qui n'ont jamais été coulés dans des textes de loi, donc ils n'ont pas de valeur. L'idée est d'arriver à définir ce mix et définir ce que l'on a appelé, dans le dossier GRD, des ambitions énergétiques. Un des changements de paradigme le plus important, c'est que la Région reprend la main sur la définition de ses ambitions énergétiques qui vont nourrir les gestionnaires de réseau pour qu'ils puissent adapter leurs plans d'investissements, ce qui précédemment n'existait pas. Les plans d'investissement des réseaux étaient basés vaguement sur ce qu'il y a dans le PACE, on ne sait pas trop quoi, avec les régulateurs qui disaient que cela ne marche pas, que ce n'est pas tenable, que c'est trop ambitieux ou autre. On reprend la main sur la définition de ces ambitions énergétiques. C'est un des

éléments majeurs de toute démarche de stratégie intervectorielle.

J'ai des questions sur la concertation avec les parties prenantes au niveau des réseaux de transport. Il est évident que, dans le cadre des travaux que l'on mène – les trois étapes de la résolution du problème de saturation de réseaux –, toutes les parties prenantes sont concertées en permanence, dans les différentes *task forces* que nous avons. Le rôle du Forum de l'énergie est de rassembler les acteurs publics et privés du milieu de l'énergie dans un objectif de concertation et d'avoir des groupes à géométrie variable. Pour vous donner une idée, il y a 26 types d'acteurs dans le pôle Énergie du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie. Toujours les mêmes 26. Tous les acteurs ne sont pas concernés sur tous les sujets, donc l'idée de ce Forum de l'énergie où l'on réunit les parties prenantes concernées sur un sujet, en fonction du sujet que l'on traite, permettra d'atteindre une meilleure concertation. Il est structuré autour de sessions plénières qui auront lieu deux fois par an et de groupes de travail. Nous discuterons de leur composition en fonction des sujets discutés.

Les thématiques actuelles sont au nombre de trois. La première thématique porte sur la puissance et la flexibilité des réseaux : l'accès à la puissance ; le groupe de travail Innovation dont j'ai déjà parlé dans le cadre de la saturation des réseaux. La deuxième thématique touche le dérisquage du CO₂. Ce n'est pas rien non plus. La troisième thématique concerne le nucléaire, avec l'élaboration d'une *roadmap* wallonne de déploiement des capacités nucléaires qui permettront d'établir des étapes clefs parce que le nucléaire est une compétence fédérale, mais les permis, c'est régional. Il y a toute une réflexion sur le positionnement wallon en matière d'implantation de SMR ou nucléaire qui doit être établi. Voilà les trois thématiques sur lesquelles travaille le Forum de l'énergie.

Madame Goffinet, je pense que vous me posez la question de la cohérence entre les approches fédérales et celles des autres Régions. C'est évident que je suis en contact régulier avec le ministre Bihet, avec mes homologues des autres Régions, et nous avons cette idée de pacte interfédéral de l'énergie sur lequel nous travaillons ensemble, pas seulement sur les problèmes de saturation, mais aussi sur tout le reste.

Sur les aides aux précarisés, différentes allocations existent déjà :

- l'allocation de déménagement : 10 millions d'euros ;
- l'allocation de loyer : 11,5 millions d'euros ;
- l'allocation de loyer via le Fonds du logement de Wallonie et les OFS : près de 6,6 millions d'euros ;
- les abattements de loyer pour les enfants à charge habitant dans le logement social : 6,8 millions d'euros.

De plus, à travers la SWCS et le Fonds du logement, j'ai quand même expliqué tout à l'heure, dans la partie « Logement », toute la volonté du Gouvernement de continuer à financer le crédit social, qui va permettre aux précarisés d'accéder et d'emprunter à hauteur de 100 %, avec des droits d'enregistrement réduits.

Toute une série d'éléments intéressants existent donc déjà. À cela s'ajoutent :

- les bénéficiaires du statut BIM ;
- les chèques-énergies ;
- les tarifs sociaux électriques ;
- les allocations familiales majorées ;
- les tarifs des TEC avantageux ;
- et cetera.

Nous ne sommes donc non plus totalement dépourvus de toute une série de mesures. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, certes, mais j'ai expliqué comment je voyais les choses à cet égard. Je pense que j'ai globalement fait le tour.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. On vous entend parler de trajectoire, de méthode, de responsabilité. Les citoyens – c'est ce que j'ai essayé d'exprimer dans mon intervention – attendent, plus que la méthode : ils veulent une baisse ou en tout cas une maîtrise de leur facture, puisque les coûts sont immédiats et qu'ils y font face actuellement. Il en va de même pour les entreprises. Je pense qu'elles n'attendent pas seulement un groupe de travail supplémentaire, mais une prévisibilité et des moyens.

Votre réponse confirme finalement un peu le problème, parce que l'on décrit une architecture, mais on ne démontre pas l'impact concret de ce budget et de cet ajustement budgétaire. Vous avez commencé votre réponse en me confirmant que le seul mouvement opéré par ces ajustements était anecdotique. Or, c'est justement ce que je vous ai dit. Il y avait juste un mouvement anecdotique.

Avec un ajustement comme celui-là, on ne répond pas aux vrais problèmes des gens, aux réalités vécues par les gens aujourd'hui sur le terrain. Bien sûr, Monsieur Janssen, que ce n'est pas la ministre qui a augmenté les coûts de l'énergie ; cela, on le sait toutes et tous. C'est le contexte international de haute tension que l'on connaît actuellement qui contribue à l'augmentation des coûts et à la précarité énergétique.

On n'a jamais demandé un *one-shot*, comme vous le dites, Madame la Ministre. On n'est pas en train de vous dire de donner 200 euros à chaque ménage. On demande simplement que votre discours colle à des actes. Et là, on a un peu de mal à y voir clair.

Vous avez quand même répondu de la manière la plus exhaustive possible. J'ai entendu quelques détails,

j'ai appris aussi de nouvelles informations. Je vais dès lors essayer d'avancer dossier par dossier dans mes réponses.

Sur le fonds Énergie, vous avez pu me donner plus de détails. Vous m'avez parlé de nouveaux documents. Pourriez-vous simplement les mettre sur la plateforme ? Nous avons établi ici avec mon excellent collaborateur une liste de questions écrites. Nous allons vous les poser – j'en ai compté au moins sept.

J'aimerais néanmoins avoir une vue un peu détaillée de cet ajustement.

Si vous pouviez au moins mettre le document relatif au fonds Énergie sur la plateforme, cela nous serait vraiment utile, parce qu'il nous manque encore une série de détails et, sans ce tableau, la réponse n'est pas assez précise.

Sur le PACE, Madame la Ministre, je suis souvent revenue vers vous pour vous demander un calendrier, un détail, des listes et un monitoring complet. J'ai l'impression de l'avoir déjà demandé de très nombreuses fois dans cette Commission, y compris lors des exercices budgétaires. Vous me dites que cela arrive, mais j'aimerais avoir une date pour savoir quand on pourra obtenir ce monitoring et quand on pourra enfin avoir une vision précise sur la mise en œuvre du PACE.

On reconnaît toutes et tous que les réseaux sont le nerf de la transition, mais reconnaître le problème ne suffit pas. Il nous faut une vraie trajectoire d'investissement, un vrai calendrier et une répartition des charges. Au stade auquel j'ai lu cet ajustement budgétaire, celui-ci ne répond pas clairement à ces questions. Vous nous parlez de 900 projets d'accès à la puissance – j'ai bien vu vos communications sur cet élément –, mais j'entends aussi que vous nous présentez ici une action qui a l'air bien établie et qui s'organise en trois temps, ainsi qu'une répartition par ministre et un décret Flex qui a été adopté en troisième lecture. À nouveau se pose la question du calendrier. Quand ce décret arrivera-t-il au Parlement ? Cela nous permettrait de nous préparer un minimum.

Vous m'avez répondu pour le *burden sharing*. J'entends, en effet, qu'une proposition arrive de la Flandre. Qu'en est-il du calendrier ? Je comprends que vous ne puissiez pas divulguer plus d'informations quant aux montants, et cetera, mais j'aimerais quand même avoir une vue concrète. Quand aurons-nous l'information ici ?

Pour les *prosumers*, vous m'avez apporté quelques détails, mais je ne sais toujours pas combien cela va coûter. Or, l'évaluation du coût était précisément l'objet de ma question. Je n'ai pas entendu de réponse de votre part à ce sujet.

Sur le Plan de relance, je suis étonnée, ou j'ai mal compris hier. En effet, on en a largement parlé avec le

ministre-président et, sauf erreur – mais je veux bien vérifier les comptes rendus –, il renvoie vers les ministres. Je constate d'ailleurs à l'instant que je ne suis pas la seule à le dire dans cette Commission. On l'a interrogé précisément sur le Plan de relance parce que l'on considère qu'il le coordonne en tant que ministre-président et que c'est son rôle. Je n'ai jamais dit le contraire. Vous dites également que c'est son rôle, mais lui renvoie vers les ministres, un peu avec le sourire, en disant : « Je ne suis pas ici pour répondre à la place des ministres », et cetera.

Or, à votre tour, vous nous renvoyez vers le ministre-président. Il y a donc un souci de coordination entre vous. C'est quand même problématique, dans un Gouvernement, de ne pas savoir communiquer ni se coordonner. Surtout, cela me pose un souci pour l'évaluation et l'analyse de l'ajustement, parce que je n'ai pas de réponse. J'aimerais avoir plus de détails et je ne suis pas du tout satisfaite, ni de la réponse du ministre-président, ni de votre réponse. J'aimerais plus de clarifications. S'il le faut, on reviendra avec cela vendredi également.

Monsieur Janssen, je sais que vous n'êtes pas le ministre, mais vous m'avez répondu aussi. À mon tour de vous parler. Comme je vous l'ai dit, on sait très bien que ce n'est pas la ministre qui a décidé d'augmenter les coûts de l'énergie pour son petit plaisir, mais vous me parlez du Fédéral, alors que ce sont les mêmes partis – vos partis – qui y siègent ! Vous me donnez donc l'occasion de taper un peu sur le Fédéral ; cela ne me pose pas de problème, c'est aussi pour cela que les gens étaient dans la rue aujourd'hui : pour dénoncer les mesures du Gouvernement wallon, mais pas que, puisqu'il y a des manifestations tout le temps.

Or, ce sont les mêmes partis au Fédéral qui ne font rien pour lutter contre la précarité des gens ni contre la précarité énergétique vécue par les gens. Exactement ce pour quoi les gens sont dans la rue partout aujourd'hui. Le Gouvernement fédéral a mis en place une mesure qui permettait à l'employeur d'augmenter les frais de remboursement pour les trajets de ses travailleurs. Cela ne fonctionne pas du tout, ce truc : aucun employeur n'active cela dans son entreprise pour ses travailleurs. C'est un échec complet. Pour être clair et résumer la situation : aujourd'hui, la précarité énergétique n'est prise en compte ni au niveau wallon ni au niveau fédéral. C'est un véritable problème. Il faut être un minimum connecté aux réalités des gens. C'est aujourd'hui qu'ils paient leurs factures.

Puisque l'on est encore sur le Fédéral, je voudrais parler des fournisseurs publics. Au Parti socialiste, on décide toujours de mener une opposition la plus constructive possible. On vous donne des idées. On parle de la possibilité de mettre en place un fournisseur-producteur public. On vous dit qu'il serait intéressant d'explorer cette piste. Ce n'est pas une solution miracle, mais c'est une piste qui vaut la peine d'être explorée.

On me répond directement que cela coûte trop cher. Je suis désolé, mais il faut quand même pouvoir y penser, surtout quand, au Fédéral, on rachète des centrales nucléaires. Pour cela, il n'y a apparemment pas de problème d'argent. Il serait judicieux de penser à d'autres options ; on vous parle d'un fournisseur public, mais ce sont toujours les mauvais choix qui sont opérés à tous les niveaux de pouvoir.

M. le Président. – Mme Morreale valide.

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour l'ensemble de ces réponses. À Mme Lambelin : je ne prétends certainement pas être ministre. Je souhaitais réagir à une série d'affirmations que vous reprenez régulièrement et qui, selon moi, ne contribuent absolument pas à apaiser les tensions que l'on constate actuellement. J'en profite pour aborder la question de la précarité énergétique ; là aussi, j'aimerais répondre au message que vous faites passer. Notre ambition est surtout d'agir de manière globale contre la précarité, et c'est quand même l'essentiel – vous pourriez en convenir.

Notre ambition n'est pas de colmater, sectoriellement, chaque symptôme, mais de sortir durablement les gens de la précarité par le travail, par la formation, par un logement digne, par une gestion responsable des finances publiques. C'est la priorité. Il faut évidemment, par ailleurs, travailler à une énergie moins chère, comme Mme la Ministre et son équipe s'y activent non-stop. C'est ce que vous et votre Gouvernement faites, Madame la Ministre, en objectivant le soutien aux renouvelables et en avançant sur la mise en œuvre des modalités d'extension de la norme énergétique fédérale. Vous contribuez à avancer sur le nouveau système de soutien à la rénovation : un système qui sera clair, lisible et soutenable, prévu pour octobre prochain. C'est ainsi que l'on agit le mieux pour lutter, de manière générale et globale, contre la précarité.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. Je commencerai, comme lors de mon intervention précédente, par le fameux programme 122 « Plan de relance ». Vous nous renvoyez vers le ministre-président qui, lui, renvoie vers les ministres. Il faudra vous mettre d'accord à l'intérieur de votre Gouvernement. Nous avons posé la même question hier en Commission de l'agriculture à Mme Dalcq, et nous avons reçu un tableau de la ventilation de ce fameux programme 122. Il manque encore beaucoup de détails, mais, au moins, des tableaux ont été transmis, même s'ils sont encore fort sibyllins. Si Mme Dalcq a su le faire, vous pourriez aussi le faire pour cette Commission et pour vos

compétences. C'est important pour la transparence que vous affirmiez vouloir pratiquer.

Je souligne un deuxième élément par rapport à la précarité énergétique. Vous dites qu'il faut utiliser les leviers structurels wallons, que vous y travaillez, et cetera. Il y a quand même quelques contradictions dans vos propos. Un des leviers pour lutter contre la précarité énergétique est de baisser ou de maîtriser les factures des consommateurs. Or on voit, par exemple, que les gestionnaires de réseau, qui sont un élément important pour stabiliser la production et la fourniture d'énergie, cherchent de l'argent et ils le cherchent surtout du côté des consommateurs. Vous avez, il n'y a pas si longtemps, répondu à une de mes questions par rapport à ORES, qui envisage d'augmenter les factures. Vous dites ne pas exclure d'emblée le fait que l'on augmente les factures des consommateurs. On est un petit peu dans un cercle vicieux. D'un côté, on veut lutter contre la précarité énergétique ; les gens ont de moins en moins de moyens pour payer leurs factures suite à toutes les mesures d'austérité qui sont prises par les différentes majorités dans ce pays. De l'autre, la seule initiative que vous pensez pouvoir prendre est, éventuellement, d'encore augmenter les factures. Or, on sait que de grands groupes comme Electrabel, qui possédaient, jusqu'en 2016, les réseaux de distribution, ont empoché des milliards grâce à cela. On pourrait aller chercher là-bas, mais c'est un choix que votre Gouvernement ne fait pas.

Pour terminer, vous avez, si j'ai bien compris votre réponse, répondu en partie à ma question sur le fonds Énergie. Vous avez détaillé la répartition des différents bénéficiaires du fonds Énergie. Si j'ai bien compris, ce sont les bénéficiaires de l'augmentation du fonds Énergie qui sont dans cet ajusté budgétaire. Par contre, je vous demandais pourquoi vous n'utilisiez pas plus ce fonds Énergie. Vous n'avez pas répondu à ma question. Peut-être que cela fait partie de la vision que vous avez : maintenir l'austérité à tous les étages.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – En matière énergétique, il est important d'avoir une vision claire et une stratégie. Tous et toutes, nous attendons vivement cette stratégie intervectorielle. J'entends qu'elle va arriver au mois de mars. Nous serons attentifs aux différents volets. C'est un enjeu vraiment important.

Cette stratégie intervectorielle se décline en trois lots. On attend l'analyse de ces trois lots pour avoir cette vision globale, y compris pour le volet régulé-non régulé. Cela va se compléter avec les trois *task forces* « Puissance et flexibilité », « Accès réseau » et « Innovation ». L'ensemble de ces différents groupes de travail et d'étude vont définir la vision stratégique qui sera présentée au Gouvernement le troisième trimestre de cette année. Pourriez-vous juste me le confirmer ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je voulais juste revenir sur l'appel à projets « Agir ensemble pour une Wallonie durable » et saluer votre proposition. Je l'attends avec impatience. Pourriez-vous me faire parvenir, dans la foulée des discussions, la liste exhaustive des 12 associations qui ont obtenu l'accord, ainsi que les montants qui leur sont alloués ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Je voulais juste revenir sur un petit point. Vous avez parlé de la question de l'accès à la puissance et vous avez dit que l'on en était à plus de 900 projets en attente.

Dans un interview au *Soir* du 13 mai 2026, on parlait de 800 projets. Il y a donc 100 projets de plus auxquels on ne donne pas suite. Ce n'est pas rien, cela a des impacts. Ce sont des restaurants qui n'ouvrent pas ou encore des bornes de recharge et des hôtels. Vous nous avez dit avoir hérité d'une situation. C'est valable les six premiers mois après une élection ; deux ans après, ce n'est plus valable parce que cela devient votre héritage. Vous nous avez amené un certain nombre d'éléments : vous avez parlé des contrats flexibles, le décret Flex qui va arriver – sans nous donner trop de détails. Pouvez-vous nous indiquer ce qui va changer avec le décret Flex ?

Je comprends que vous ne pouvez pas donner tous les détails parce que c'est encore en lecture au gouvernement, mais pouvez-vous nous dire si ce décret Flex va répondre aux 900 projets en attente ? Va-t-on se retrouver avec une augmentation constante de projets à propos desquels on ne va pas pouvoir aboutir ? Une pile qui augmente de 100 projets tous les mois, ce n'est pas rien. Ce sont autant d'emplois qui ne sont pas créés. Vous nous vantez votre volonté de remettre tout le monde à l'emploi ; faites déjà en sorte que les emplois puissent exister.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je voulais juste abonder dans le sens de Mme Lambelin. On a demandé les documents. Quand on en a parlé au ministre-président hier, en commission, il a renvoyé vers ses ministres fonctionnels en disant qu'il fallait les interroger. On vous interroge, on a besoin de ces documents. Renvoyer la balle vers le ministre-président ne sera pas un argumentaire. La commission est passée. On a chacun autre chose à faire vendredi matin que de vous revoir. J'aimerais que, dans les temps, nous puissions avoir les documents pour éviter cet événement.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Je vais essayer à nouveau d'aborder les choses de manière structurée. Sur la question du fonds Énergie, on peut évidemment communiquer la programmation qui a été actée.

Sur la question du plan Air-Climat, Madame Lambelin, vous me demandiez quand. Avant les vacances d'été. Il y aura une feuille de route 2026 et le document que vous demandez sera annexé à la décision du Gouvernement.

Vous relevez aussi qu'il y a besoin d'une trajectoire d'investissements sur les réseaux ; c'est évident. Elles devront être définies sur la base des ambitions énergétiques régionales. Quand on regarde les plans de déploiement du réseau de transport, ils portent actuellement sur la période 2028-2038. Ceux des gestionnaires de réseau de distribution portent sur la période 2027-2031. Avec le nouveau décret, par exemple le décret Flex 2 dont vous parliez, Monsieur Dupont, ces plans seront adaptés tous les deux ans. C'est un élément, mais il y en a d'autres ; je vais y revenir. Concernant le timing du décret Flex 2, nous visons une adoption par le Parlement avant la fin de l'année. En ce qui concerne les arrêtés d'application, ils devraient être adoptés dans le courant du deuxième trimestre 2027.

Je vais embrayer tout de suite sur les éléments que ce décret devrait apporter. Il est beaucoup plus large que juste la flexibilité. Il y a une série d'éléments :

- les ambitions énergétiques ; j'en ai déjà parlé, c'est un changement de paradigme ;
- la mise en place d'une segmentation par catégories d'usages, ce qui permettra d'anticiper les besoins et d'avoir une meilleure prévisibilité pour les gestionnaires de réseaux ;
- la mise en place d'un système de priorisation des raccordements. On va sortir du système « premier arrivé, premier servi » en fonction de catégories d'usages, notamment liées à l'intérêt régional majeur ;
- une habilitation du régulateur pour prendre des mesures complémentaires dans les règlements techniques, ce que la CREG a fait au niveau fédéral par exemple ;
- une transparence renforcée sur la disponibilité de puissance et sur les méthodologies, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. On a une cartographie exacte de la situation ;
- une harmonisation de tous les aspects de la flexibilité sur le prélèvement et sur l'injection, ce qui n'est pas le cas non plus.

Nous allons mettre en place le fait de mieux profiler les consommations des entreprises avec des profilages oraux saisonniers, qui permettront de donner des raccordements qui collent mieux à la consommation réelle. Nous allons aussi introduire un cadre préventif

pour la basse tension. Bref, il y a toute une série d'éléments. C'est une réforme globale qui devrait produire des effets sur les 900 projets. En effet, il y a 900 projets. Je le déplore, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, les premiers contrats flexibles devraient voir le jour. Il y a une série de projets qui devraient être débloqués, en tout cas selon le planning que m'a récemment communiqué ORES, un des GRD. L'ensemble des projets actuellement en attente d'une réponse se verront offrir un contrat avant la fin de l'année. Les premiers déblocages commencent déjà à arriver. Il y a plusieurs exemples. Voilà pour le décret Flex 2.

Au niveau du timing concernant le *burden sharing*, cela peut prendre du temps, des mois. Il y a quatre entités. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous sommes quand même assez outillés. Nous sommes parvenus à un *burden sharing* assez rapidement pour le plan social Climat. Pour les autres éléments, nous travaillons de manière soutenue sur ce dossier, mais je ne suis pas maître de la totalité du processus. Nous comptons bien aboutir. Le précédent a pris six ans. Avec un peu de chance, nous ferons mieux – je l'espère en tout cas.

Combien va coûter le système des *prosumers* ? C'est toujours difficile à estimer avec exactitude puisque cela dépendra des décrochages réels. Si l'on extrapole les décrochages actuels à tout le monde, si l'on fait une extrapolation *worst case* – si je peux m'exprimer ainsi –, on évalue le montant maximal à 20 millions d'euros pour ORES et à 5 millions d'euros pour Resa. Ce chiffre est dans la presse, donc cela n'a rien de secret. Vous me demandez aussi combien cela va coûter, au bout de combien cela sera rentable pour le *prosumer*. En fonction des décrochages, cela pourrait aller de quelques dizaines à quelques centaines d'euros, en fonction de la mesure du décrochage effectif. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le coût devra être absorbé dans l'enveloppe budgétaire des tarifs.

Sur le Plan de relance, je suis tout à fait disposée à accéder à la demande, mais je pense qu'il y a une nuance à apporter par rapport aux propos que vous teniez. Vous voulez connaître la trajectoire, le suivi des projets. Nous avons confirmation de la part du ministre-président qu'il prépare bien une fiche globale qu'il mettra à disposition avant vendredi. C'est réglé, je pense. Pour ce qui est du fait que le ministre-président aurait renvoyé vers les ministres fonctionnels, il a renvoyé en ce qui concerne uniquement le relevé des arrêtés de réallocations pour l'année 2026. Je peux vous l'envoyer également, comme l'a fait ma collègue, la ministre Dalcq, si je ne m'abuse. Il n'y a pas de souci. Quant au fichier global, c'est le ministre-président qui l'enverra. Je pense que vous aurez satisfaction.

Madame Bernard, vous me disiez que les gestionnaires allaient augmenter leurs coûts de distribution. À un moment donné, si l'on veut opérer

une transition, il faut électrifier. Je pense que tout le monde l'a compris. On a déjà entamé une trajectoire d'électrification massive, à travers des procédés industriels, des bornes de recharge, le transport. On fait de l'électrification massive, c'est positif. Il y a un rendement qui est meilleur et toute une série d'éléments. C'est surtout une trajectoire de décarbonation. Il n'y a pas de miracle : les réseaux vont devoir investir – c'est sûr. Toutes les réformes que j'expliquais tout à l'heure sur la manière dont on va opérer les raccordements visent précisément à simplifier la tâche des gestionnaires de réseaux et à optimiser le besoin d'investissement nécessaire, précisément parce que l'on sait que tout cela retombe sur la facture. C'est pour cela que c'est si important d'agir en parallèle sur les méthodologies de raccordements, et pas uniquement sur le besoin d'investissement. J'ai dit que cela ne devait pas d'emblée retomber sur le consommateur, parce que ce serait un peu trop facile. C'est pourquoi la question de l'actionnariat des réseaux se pose également et se posera dans le troisième lot de la stratégie intersectorielle sur l'action de la Wallonie dans le régulé et le non régulé. C'est aussi sur ce genre de choses que l'on travaille.

Madame Bernard, vous me demandiez pourquoi ne pas utiliser le fonds Énergie. Il s'agit d'une programmation annuelle où les dépenses proviennent des recettes.

Il y a aussi – soyons clairs là-dessus – une trajectoire budgétaire à respecter. C'est la réponse à votre question : on veut éviter d'aller trop chercher dans les réserves, ce qui impacte le solde SEC de la Région, et on veut respecter cette trajectoire budgétaire. Cela reste aussi essentiel.

Madame Goffinet, vous m'avez posé la question sur la stratégie. Je confirme les délais que vous avez donnés. Ce sont les bons.

M. le Président. – Je reviens vers les collègues.

Mme Lambelin, M. Janssen, Mme Bernard, Mme Goffinet, MM. Mockel et Dupont ne souhaitent pas répliquer.

Nous allons pouvoir passer au troisième acte, si je puis dire, de cette discussion générale. On va désormais se concentrer sur les aéroports.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, il y a beaucoup à dire, mais je voudrais avoir votre avis, votre réponse sur les diminutions que l'on constate dans le budget de la SOWAER. Quels investissements ne seront pas réalisés dans les aéroports wallons ? Je vois des diminutions à Liège, à Charleroi. À quoi cela correspond-il ?

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je m'attendais à une intervention plus longue de la part des socialistes.

M. le Président. – Ne les provoquez pas !

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – J'allais justement venir en disant...

M. Laurent Devin (PS). – Si vous le voulez, je veux bien prendre une heure.

M. le Président. – Non, c'est bon.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Ne vous inquiétez pas, je m'en réjouis. Je pense que votre question était assez correcte.

Concernant les aéroports, il est important que l'on puisse rappeler qu'ils constituent bien davantage que de simples infrastructures de transport. Vous l'avez dit, ce sont vos propos de ce matin, mais c'est important de le rappeler. Ces aéroports génèrent des milliers d'emplois directs et indirects dans les bassins de Charleroi et de Liège. Vous avez d'ailleurs rappelé que, à lui seul, l'aéroport de Liège représente près de 12 000 emplois.

Au-delà des chiffres budgétaires, je souhaite souligner plusieurs avancées concrètes réalisées ces derniers mois, notamment :

- l'obtention des permis ;
- le renforcement de l'encadrement des nuisances sonores ;
- l'amélioration de l'accueil des passagers à Charleroi ;
- la défense de la compétitivité de nos aéroports face à différentes initiatives fiscales.

Concernant l'ajustement lui-même, les mouvements budgétaires apparaissent particulièrement mesurés et pragmatiques. L'augmentation des crédits vise essentiellement à couvrir des besoins opérationnels indispensables à la sécurité et au bon fonctionnement des activités aéroportuaires, ainsi que les obligations liées à Skeyes. Nous sommes clairement dans la gestion responsable et non dans des dépenses de confort.

J'aimerais toutefois vous entendre sur un seul point. Vous avez évoqué la réflexion en cours visant à renforcer l'autonomie des aéroports tout en conservant des leviers décisionnels pour la Wallonie. C'est un chantier stratégique pour l'avenir. Pouvez-vous juste nous préciser les grands principes qui guideront cette évolution, la gouvernance ? Comment comptez-vous concilier autonomie accrue, compétitivité économique et maintien des intérêts stratégiques de la Région ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je serai très brève aussi.

En ce qui concerne les aéroports, il y a une recette pour la Région wallonne de 2,2 millions de subventions trop-perçues concernant la dotation pour les missions de sûreté complémentaires non utilisées par Liege Airport. Comment se fait-il que Liege Airport n'utilise pas toute sa subvention en matière de sécurité, surtout quand l'on connaît toutes les menaces, notamment de cyberattaques, auxquelles les aéroports peuvent être confrontés ? En même temps, en parallèle de cette recette de 2,2 millions qui arrive, il y a une augmentation de dépenses pour la partie « Aéroports » du budget de 1,1 million. C'est la moitié de ces recettes nouvelles qui arrivent.

Cela veut dire qu'il y aurait moyen d'utiliser 1,1 million d'euros de plus pour les aéroports, qui sont un outil économique important pour la Région et qui représentent énormément de défis en matière d'emploi, de sécurité et d'environnement. Pouvez-vous nous éclairer sur ce choix fait par votre ajustement budgétaire ?

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je découvre cette Commission et vous tous, car je remplace aujourd'hui mon collègue estimé et expert dans la question des aéroports, M. Cloquet, qui suit nos travaux avec attention. Je lui souhaite un bon rétablissement. C'est à moi qu'est revenue la tâche d'examiner la question de la politique aéroportuaire. Je volerai peut-être un peu moins haut que mon excellent collègue, mais j'essaierai d'apporter une pierre intéressante au débat.

M. le Président. – Vous avez plus de voix en tout cas.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre, en matière de politique aéroportuaire, la Wallonie a confirmé, ces derniers mois, sa volonté de préserver le rôle stratégique de ses aéroports dans le développement économique régional, tout en veillant à garantir un juste équilibre avec la qualité de vie des riverains.

Nous avons ainsi modernisé le cadre législatif relatif aux nuisances sonores, en renforçant le régime des sanctions applicables et en actant une trajectoire de réduction progressive du *quota count* des aéronefs. Cette démarche traduit une ambition claire, celle de permettre à nos plateformes aéroportuaires de poursuivre leur développement tout en accompagnant leur transition vers un modèle plus durable et plus respectueux des territoires qui les accueillent.

Cette ambition s'inscrit toutefois dans un contexte international particulièrement incertain. Le secteur aérien est confronté à de multiples défis : tensions

géopolitiques, volatilité des prix de l'énergie, pression concurrentielle accrue et nécessité d'investir massivement dans sa transition environnementale.

Dans ce contexte, les déclarations récentes du dirigeant de la principale compagnie basée à Charleroi n'ont pas manqué d'interpeller. Celui-ci a évoqué la possibilité de réduire le nombre d'appareils basés sur le site carolorégien, tout en laissant entendre qu'un développement de l'activité « passagers » pourrait être envisagé à l'aéroport de Liège.

Avez-vous eu l'occasion de prendre connaissance de ces annonces ? Des contacts ont-ils été pris ou sont-ils envisagés avec Ryanair afin de clarifier les intentions de la compagnie à l'égard des plateformes wallonnes ? Quelle analyse le Gouvernement fait-il de ces déclarations et de leurs éventuelles conséquences en termes d'emploi, d'activité économique et d'aménagement du territoire ?

S'agissant plus spécifiquement de l'ajustement budgétaire, deux mouvements financiers retiennent notre attention.

Premièrement, en recettes, nous constatons l'inscription d'un remboursement de 2 206 000 euros par la SOWAER, correspondant à des subventions trop-perçues dans le cadre de la dotation destinée aux missions de sûreté complémentaires, qui n'ont finalement pas été mobilisées par Liege Airport. Pouvez-vous nous préciser les raisons de cette sous-utilisation des crédits ? Quel dispositif de sûreté était initialement envisagé ? Cette restitution résulte-t-elle d'une évolution des besoins opérationnels ou d'un report de certains investissements ? Plus largement, pouvez-vous faire le point sur les moyens consacrés à la sécurité de nos infrastructures aéroportuaires et sur les projets prévus, afin de garantir le maintien des standards les plus élevés en la matière ?

Deuxièmement, l'ajustement – vous en avez parlé dans votre présentation – prévoit une augmentation des crédits liés au remboursement des frais supportés par Skeyes, à hauteur de 980 000 euros en crédits d'engagement et de 858 000 euros en crédits de liquidation. Nous savons que ces montants découlent d'obligations fixées par arrêté royal. Pouvez-vous toutefois nous indiquer les raisons précises de cette hausse ? Est-elle principalement liée à une augmentation du trafic aérien et à l'activité des services de contrôle aérien ? Est-ce davantage lié à une indexation des coûts et des tarifs appliqués par Skeyes ? Cette évolution est-elle appelée à se poursuivre dans les prochains exercices budgétaires ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vais essayer d'être, pour une fois, complémentaire avec M. Resinelli. J'avais prévu de poser des questions sur deux articles, le dernier point vient d'être abordé.

Le premier point concerne le programme 046.002 « Frais de fonctionnement courant, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais d'assurances et études, honoraires d'avocats et frais d'expertise, et dépenses relatives à l'occupation des locaux mis à disposition par des tiers courant » où, dans les explications, on dit à quoi cela sert ; les badges sécurisés, les cartouches d'effarouchement, et cetera. Cet article ne double pas, mais presque. On constate en effet une augmentation de près de 80 %. Je m'interroge sur cette augmentation. À quoi cela est dû ? On passe de 418 000 à 761 000, aussi bien dans les crédits d'engagement que dans les crédits de liquidation.

M. le Président. – Monsieur Mockel, vous rappelez-vous de quel budget il s'agit ?

M. Freddy Mockel (Ecolo). – C'est le DF 046.002 « Frais de fonctionnement courant, relations publiques, documentation », et cetera. Il y a quatre lignes.

M. le Président. – En principe, on aborde les AB après, dans la discussion article par article. Si Mme la Ministre n'a pas la réponse tout de suite, elle l'aura tout à l'heure. Elle fait appel à son équipe. Le message est passé.

La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Je ne serai pas très long. Comme Mme la Ministre a déjà plusieurs fois annoncé sans ambiguïté une trajectoire de désengagement progressif de la Région wallonne dans la gestion de nos aéroports, je me pose des questions. J'ai parfois l'impression que vous préparez le terrain pour le privé. De toute façon, c'est ce que prévoit explicitement votre Déclaration de politique régionale, alors même que, du côté flamand, qui est pourtant bien à droite également, on a vu tout l'intérêt stratégique d'aller jusqu'à prendre le contrôle d'un aéroport. Vous, vous dessinez une volonté de privatiser notre aéroport. Dès lors, où en êtes-vous dans votre projet et dans votre volonté de vous désengager de nos aéroports ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vais embrayer tout de suite sur cette dernière question, puisque vous êtes plusieurs à me l'avoir posée.

L'intention de la DPR est en effet assez claire, mais l'idée n'est certainement pas de privatiser les aéroports. Par contre, il s'agit de les professionnaliser. Or, il est clair que les actionnaires privés ont quand même une expérience qu'il faut arriver à valoriser. Cependant, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, l'intention est aussi de permettre à la Région de garder un actionariat solide et un pouvoir de décision. Il ne s'agit

pas du tout de privatiser les aéroports, mais de voir comment on peut bénéficier du caractère plus professionnel des actionnaires privés dans la gestion des aéroports, tout en diminuant la dépendance de ces outils aux subsides wallons. Nous y travaillons pour le moment. Je ne vais pas livrer ici les tenants et aboutissants de toutes ces réflexions, puisqu'il s'agit de différents types de négociations auxquelles nous sommes en train de travailler.

Quant à la diminution du budget de la SOWAER, je ne peux pas vous répondre en détail, il y a néanmoins une série d'éléments de réponse, notamment des décalages dans le temps relatifs aux investissements, ainsi que la fin de l'exonération du précompte immobilier – pour répondre à votre question, Monsieur Devin – qui a été votée via un décret-programme au Parlement. Plus précisément, la viabilisation de certaines zones d'activité économique prend un peu plus de temps que prévu dans la réalisation des grands entretiens, c'est-à-dire la rénovation par rapport aux plans d'investissement, qui était déterminée à l'avance. C'est cela qui fait que le budget de la SOWAER s'adapte ; en réalité, il s'adapte au déroulement concret de ces investissements.

Concernant la non-utilisation de certaines subventions dans le chef de Liege Airport, en fait, c'est une dotation de 2016 dont l'aéroport ne demande plus l'utilisation aujourd'hui, parce qu'il s'agissait de frais de fonctionnement – et non d'investissement – qui intervenaient dans le cadre des mesures postattentats. Ce sont des subventions dont Liege Airport n'a plus besoin depuis plusieurs exercices budgétaires. Ce n'est donc pas une diminution dans l'absolu, c'est juste quelque chose qui n'est plus utilisé.

Au niveau de l'ajusté sur Skeyes, ce sont des participations déterminées par arrêté royal dont on ne connaît le montant exact qu'à la fin de l'année. C'est ce qui explique que l'on ne puisse pas procéder autrement. Je me suis déjà exprimée à ce sujet ; ce n'est rien de particulier, c'est juste que l'on ne connaît pas le montant à l'avance, conformément à la stricte application d'un arrêté royal.

J'en viens aux déclarations de Ryanair. J'ai entendu – pas plus tard qu'aujourd'hui – des déclarations de Ryanair et il y en a beaucoup. Ce matin, à la radio, on entendait également, dans la presse, les dernières déclarations de Ryanair.

Ryanair représente plus de 80 % du trafic de l'aéroport de Charleroi.

La compagnie établit un lien direct entre l'évolution de la taxe fédérale, les éventuelles créations de taxes locales – j'en ai parlé dans l'exposé introductif – et cette décision d'investissement et de maintien de capacité sur le territoire. C'est une position caractéristique d'un

modèle fortement dépendant et sensible aux coûts, on peut le comprendre.

Concernant les menaces annoncées, la compagnie a évoqué : le retrait de cinq avions basés sur les 18, la suppression de 13 lignes d'émissions potentielles d'environ un million de passagers. Ces annonces concerneraient principalement la saison hiver 2026-2027. Il faut rappeler tout cela dans un contexte où l'aéroport de Charleroi ne se serait jamais développé sans la présence historique de Ryanair, il faut le savoir.

Cette relation évolue, comme celle de la Wallonie avec son aéroport :

- il y a eu la hausse de la redevance en échange de la concession à destination de BSCA ;
- une taxe sur les billets d'avion avait été introduite en avril 2022 ;
- un nouveau cadre opérationnel suite au permis d'exploitation pris par le Gouvernement.

Cela va encore évoluer avec le potentiel ancrage de l'actionnaire privé au niveau de l'aéroport.

La communication est rude, on le sait. Le mode de communication de Ryanair est un peu spécifique, cela a le mérite d'être clair. Face à cela, on doit rester ferme aussi sur nos principes et sur le respect de la législation en vigueur. Là, on ne transigera pas.

Concernant les taxes, les communiqués de Ryanair relatifs à son niveau d'activité ne sont pas l'unique raison pour laquelle la Wallonie a réagi sur les taxes communales et fédérales. La taxe communale – vous le savez – n'était pas une idée exceptionnelle, c'est le moins que l'on puisse dire. Elle aurait fortement impacté les investissements futurs nécessaires à la propreté et à la sécurité. C'est l'image de l'aéroport et plus largement l'image de la Ville de Charleroi qui étaient en jeu.

Nous travaillons – je l'ai dit tout à l'heure, quoi qu'en disent certains ministres fédéraux – et nous continuons à travailler sur la taxe fédérale. Un travail est en cours, je ne vais pas me prononcer davantage. Ce sont des menaces qu'il faut prendre au sérieux, mais avec toute la fermeté et la vigilance nécessaires.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Dans ce deuxième tour, je vais travailler sur d'autres sujets. Ce n'était pas prévu, mais l'on va y aller.

Tout d'abord, je voudrais remercier la ministre pour sa réponse. Je considère que les dépenses qui ne seront pas effectuées ici sont des investissements reportés, mais pas abandonnés dans le cadre du bon déroulement des différentes phases de travaux commandités par la SOWAER. On est d'accord.

Comme le MR m'y invite, je vais vous poser quelques questions. Vous parlez de privatisation des aéroports, vous parlez de Charleroi notamment, j'imagine que Liège est dans le même aspect ; je m'en étonne pour plusieurs raisons.

Premièrement, vous prenez souvent la Flandre comme exemple, ici, mais cela va vraiment dans le sens contraire de ce qui est fait par le Gouvernement flamand par rapport à Zaventem. Deuxièmement, c'est la maîtrise de l'outil. Se dessaisir de cet outil si important pour l'économie de la Région wallonne, le servir sur un plateau à des actionnaires privés qui ne vont peut-être pas avoir la même vision d'un aéroport que celle de l'intérêt de la Wallonie, du Gouvernement wallon, cela m'interpelle vraiment.

Je vous sens vraiment en phase de décollage prononcé et j'espère que vous n'allez pas atterrir trop tôt en la matière.

J'aimerais connaître votre intention et celle du ministre-président sur la FN Herstal.

La FN Herstal est à 100 % publique ; fonctionne-t-elle si mal ? Cela signifie-t-il qu'au sein du Gouvernement de Wallonie, vous aurez des réflexions différentes pour deux aéroports – où des millions de personnes sont concernées – et pour la FN Herstal ? J'aimerais savoir ce qui guide votre réflexion par rapport à la privatisation de nos aéroports.

Mon deuxième point concerne la taxe de Charleroi. Vous dites que c'est une mauvaise idée. Mauvaise idée rime avec Les Engagés, puisque ceux-ci sont au Collège communal de Charleroi, la ville la plus importante de Wallonie. Cette taxe a été votée par nos collègues des Engagés. Je discutais encore hier, avec Thomas Dermine, de cette taxe à Charleroi – nous nous trouvions au boulevard de l'Empereur, au bureau de parti où nous avons analysé les derniers sondages qui montrent le Parti socialiste largement en tête en Wallonie – et je me demandais ce qui avait été fait pour la taxe à l'aéroport de Zaventem. J'ai écouté très attentivement mon estimé chef de groupe, hier, à la Commission de votre ministre-président, mais j'attends toujours le moindre résultat en la matière. Y a-t-il un conflit d'intérêts ? On me dit que non, que le ministre-président espère que le Premier ministre accédera à sa demande. Le Gouvernement a été plus rapide pour supprimer et bannir cette taxe à Charleroi que pour obtenir gain de cause face à son partenaire privilégié, son frère d'armes : la N-VA. C'est un peu : « Forts avec les faibles, faibles avec les forts ».

Comme mon estimé collègue du MR m'y invite, je continue. Je voudrais connaître les conséquences pour l'aéroport de Charleroi si cette taxe N-VA-MR-Engagés n'est pas retirée. Avez-vous calculé l'impact financier de la suppression des avions tel que Michael O'Leary s'en est exprimé ?

Je voudrais également connaître les montants des investissements encore nécessaires à Charleroi pour upgrader son niveau d'accueil et de service. On peut tous convenir que c'est nécessaire. La question n'est pas sur ce qu'il y a dans le budget, mais ce qu'il n'y a pas dans le budget pour réaliser ces investissements nécessaires.

J'ai une pensée pour notre collègue Jean-Jacques Cloquet, qui n'est pas parmi nous aujourd'hui ; il est toujours très courtois et dynamique. Il est un puits de science en matière de l'aéroport de Charleroi, qu'il a très bien géré avec Laurent Lévêque ; ils formaient un très bon tandem. Les Engagés parlent du *quota count*. J'ai pu lire dans *La Nouvelle Gazette* du groupe Sudpresse le texte que M. Cloquet avait déposé – le temps de la lecture, j'ai appris que ce n'était pas lui, mais Mme la Ministre et M. Dolimont.

Sur le *quota count*, pouvez-vous me confirmer le montant des amendes perçues à la suite des sanctions émises lors des deux dernières années, en 2024 et 2025 ? Je veux parler des arrivées tardives, du dépassement des bruits acceptés et des nuisances sonores. À la lumière du nouveau décret, qu'avez-vous prévu pour 2026 ? Comme cela, je pourrai comparer 2024-2025 sous un décret et 2026 sous un nouveau décret. Je rappelle que le décret précédent est attaqué au Conseil d'État pour le permis.

Je me tiens à la disposition des collègues du MR s'ils souhaitent que j'aille encore plus loin, comme ils m'y ont déjà invité.

M. le Président. – Une pub disait : « S'il n'existait pas, il faudrait l'inventer ».

M. Laurent Devin (PS). – Je le prends comme un compliment, Monsieur le Président.

M. le Président. – C'était un compliment ; prenez-le ainsi.

La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je souhaite remercier Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je veux simplement remercier Mme la Ministre pour ses réponses à mes deux questions précises concernant l'ajustement budgétaire et concernant les déclarations de M. O'Leary. Je note qu'il faut évidemment prendre ces menaces pour ce qu'elles sont : pas trop au sérieux, mais pas non plus à la légère. Vous êtes attentive à cela et c'est évidemment bien normal. Par rapport à ce qu'il a évoqué concernant de possibles avions Ryanair à l'aéroport de Liège, on reviendra vers vous en question écrite.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Vous avez dit vouloir vous désengager des aéroports pour ne pas vous priver des expertises du privé. Sacrée phrase ! J'aimerais bien la comprendre : de quelle expertise du privé parlez-vous ? Voulez-vous dire que c'était mal géré quand M. Cloquet était à la tête de l'aéroport ? Je ne sais pas bien ce que vous voulez nous dire par cette phrase. Il ne faudrait pas se priver de l'expertise du privé pour Charleroi et Liège, qui sont des aéroports qui marchent très bien en Wallonie. Peut-être parlez-vous de l'expertise de Save qui détient 48 % du capital et qui fait que les dividendes partent en Italie plutôt qu'à Charleroi ? Je n'ai pas bien compris ce que vous voulez nous dire par cela.

Vous faites vraiment fausse route. La Flandre vient de passer dans Brussels Airport de 1 % à 39 % des parts. Ce n'est pourtant pas la gauche en Flandre. Ils le font parce qu'ils ont conscience que c'est une des portes d'entrée du pays. Il y a le port d'Anvers et il y a les aéroports. Ce sont des lieux qui sont éminemment importants, parce que ce sont les portes d'entrée de notre pays pour les marchandises, les gens, et cetera. Votre volonté de vous désengager des aéroports wallons pour ne pas vous priver de l'expertise du privé n'a aucun sens, dès lors que ce sont des portes d'entrée éminemment stratégiques. Cela n'a aucun sens, si ce n'est de faire plaisir à des intérêts privés, mais certainement pas pour les Wallons.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Vous êtes plusieurs à me demander ce qui guide la politique aéroportuaire. Je répète clairement ce que j'ai dit tout à l'heure : vous m'avez attribué une phrase que je n'ai pas prononcée. En tout cas, vous avez fait un lien entre deux éléments ; je n'ai pas du tout amené la phrase comme cela. Il n'est pas question de privatiser les aéroports wallons. C'est très clair.

Sur la comparaison que vous faites avec Zaventem, je me permets de vous renvoyer à une question orale qui avait été posée par votre ancien collègue, M. Mugemangango : Bruxelles et les aéroports wallons, cela n'a rien à voir. Ce n'est pas du tout le même modèle. Ce n'est pas comparable. Nos aéroports sont fortement subventionnés chaque année au niveau du fonctionnement. La Wallonie, ou en tout cas l'État, le public seul, n'a pas les leviers pour négocier à l'égard des compagnies aériennes dans un marché qui est, vous le savez, extrêmement compétitif. Je vous renvoie à ma réponse 45 306 où j'ai expliqué en détail toutes les différences et le fait que Zaventem n'est absolument pas comparable à la situation des aéroports wallons.

Sur la taxe fédérale, les travaux sont en cours. J'ai clairement répondu à cette question ; je ne m'étendrai pas davantage.

Sur les amendes, il n'y avait aucune sanction. On constate aujourd'hui une augmentation significative depuis l'entrée en vigueur du nouveau système d'arrêté sanction en novembre 2025. J'ai déjà présenté, lors de nos travaux sur le décret, une projection des sanctions. Si l'on fait une projection – qui reste très théorique –, 144 sanctions pourraient déjà être établies sur une période d'une année. Il faudra évidemment attendre une période un peu plus longue pour préciser ce chiffre. Il y a donc une augmentation notoire.

Quelqu'un a demandé quels étaient les deux groupes présents dans les aéroports. Il s'agit du groupe Save et du groupe « Aéroports de Paris » pour Liège.

Je pense avoir fait le tour. Il faudrait me resituer la question, excusez-moi.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je disais qu'il y a ce qu'il y a dans le budget et qu'il y a ce qui n'a pas pu être pris par faute de moyens financiers. À combien estimez-vous les moyens nécessaires en investissements pour upgrader le niveau d'accueil et les services à l'aéroport de Charleroi par rapport aux millions d'usagers qu'il reçoit ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Les moyens nécessaires, permettant d'entamer les travaux prévus dans le permis qui a été donné à Charleroi, seront libérés en temps et en heure. On n'est pas maintenant dans la situation où il manquerait des moyens nécessaires pour développer telle ou telle infrastructure. BSCA a développé son PIF Plaza, cette fameuse infrastructure temporaire qui ne vise pas à remplacer le poste d'inspection filtrage définitif, qui prendra place dans le cadre du permis qui a été délivré et qui marche bien. Ce dernier permet déjà de résorber – on le voit et l'on espère que cela va durer – les files d'attente que l'on a connues par le passé.

Je ne sais pas répondre à votre question maintenant parce que, pour moi, la question ne se pose pas en quelque sorte. Les investissements programmés dans le cadre du permis seront libérés en temps et en heure dans le cadre de l'évolution de la mise en œuvre du permis.

M. le Président. – Y a-t-il besoin d'un troisième tour ? Je ne vois pas de demande en ce sens.

Pour être sûr que tout le monde ait eu les explications nécessaires, on va affiner un peu plus le regard et plonger dans les recettes, aux pages 4 à 9 dans

le budget. Avez-vous des questions plus précises ? Quelqu'un souhaite-t-il la parole ?

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – À la vérité, nous en avons encore de nombreuses, Monsieur le Président. Toutefois, je propose de poser les questions par écrit, pour bénéficier de réponses de qualité et ne pas allonger de manière excessive cette réunion. Je vous remercie de la manière dont cela a été guidé, Monsieur le Président. Mme la Ministre également a répondu aux questions.

M. le Président. – Comme votre groupe n'est pas le seul, Monsieur Devin, on va voir si les autres collègues ont des questions ou pas. Dès lors, merci de votre bonne volonté.

Concernant l'examen des recettes, sur les recettes aux pages 4 à 9, y a-t-il des demandes de parole ?

Personne. Merci.

Concernant les dépenses, et tout d'abord le dispositif des dépenses, autrement dit les cavaliers budgétaires, aux pages 10 et 11, y a-t-il des demandes de parole ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la DO 14, programme 046 « Aéroports et aérodromes régionaux », aux pages 14 à 18 ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la DO 15, programme 127, aux pages 19 et 20 ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la DO 16, programme 078 « Aménagement du territoire, urbanisme et plan Habitat permanent », aux pages 21 et 22 ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 080 « Logement : Financement des politiques d'accès et de rénovation du logement public/privé », aux pages 23 à 34 ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 083 « Énergie », aux pages 35 à 39 ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 084 « Logement : Rénopack » ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 089 « Fonds budgétaire : Fonds Énergie » ?

Personne. Merci.

Nous en arrivons aux UAP.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la SOWAER ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la Société wallonne du logement, la SWL ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la Société wallonne du crédit social, la SWCS ?

Personne. Merci.

On peut en déduire que vous avez obtenu les précisions, même s'il y aura apparemment des questions écrites, ce qui est en effet plus facile quand il s'agit de transmettre un tableau.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – La Commission de l'énergie, du climat et du logement recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 11 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 22 minutes.

(M. Massaki Mbaki, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellation

de Mme Alice Bernard

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avis critique du Conseil d'État sur la réforme des primes à la rénovation »

Question orale

de Mme Anne-Catherine Goffinet

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les suites apportées par le Gouvernement après l'avis de l'auditeur du Conseil d'État sur la réforme des primes à la rénovation »

Question orale

de M. Stéphane Hazée

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la répétition des menaces juridiques sur la réforme des primes conduite par le Gouvernement »

Question orale

de M. Olivier Maroy

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la sécurisation juridique de la réforme des aides à la rénovation »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Bernard, sur « l'avis critique du Conseil d'État sur la réforme des primes à la rénovation » ;
- Mme Goffinet, sur « les suites apportées par le Gouvernement après l'avis de l'auditeur du Conseil d'État sur la réforme des primes à la rénovation » ;
- M. Hazée, sur « la répétition des menaces juridiques sur la réforme des primes conduite par le Gouvernement » ;

- M. Maroy, sur « la sécurisation juridique de la réforme des aides à la rénovation ».

M. Maroy et Mme Özen se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Bernard pour développer son interpellation.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, lors de leur arrivée aux affaires, M. le Ministre-Président et sa majorité MR-Engagés nous avaient promis un « gouvernement d'ingénieurs » : une gestion rigoureuse, technique, précise et débarrassée des approximations politiques. On nous a vendu du sur-mesure, du chiffré, du propre. Néanmoins, Madame la Ministre, l'avis que l'auditeur du Conseil d'État vient de rendre sur votre réforme des primes à la rénovation nous montre une tout autre réalité, celle d'un gouvernement d'amateurs.

Pour rappel, en février 2025, vous avez changé les règles du jeu en moins de 24 heures, obligeant les familles qui avaient des projets de travaux à vite réagir si elles voulaient rester dans l'ancien régime de primes. Celles qui n'ont pas pu intervenir dans les temps ont dû soit réduire leur projet, soit le reporter, soit carrément l'annuler. C'est ce qu'indique une étude d'Embuild, la fédération de la construction. Vous aviez laissé 15 jours aux familles, sous certaines conditions, pour rentrer leur demande de prime à l'administration. Le résultat, c'est que 25 000 demandes sont arrivées en 15 jours auprès des services, soit l'équivalent du nombre de demandes qui arrivent sur cinq mois. Vous vouliez lutter contre la « bulle des primes », mais vous l'avez encore davantage gonflée.

Que constate l'auditeur du Conseil d'État ? Il constate que votre réforme, présentée comme un modèle de maîtrise budgétaire, est juridiquement bancal sur au moins quatre points essentiels.

Premièrement, elle l'est sur l'exigence d'un acompte de 20 % pour bénéficier du régime transitoire. L'auditeur est clair : cette condition n'est pas justifiée. Un contrat signé suffisait à prouver l'engagement d'un ménage dans des travaux. Vous avez néanmoins préféré ajouter une barrière supplémentaire, au nom de la lutte contre les supposés abus, avec pour résultat que des dizaines de familles wallonnes – peut-être plus – se sont retrouvées exclues de l'ancien système plus généreux, parce qu'elles n'avaient pas versé cet acompte. Cette condition est arbitraire.

Deuxièmement, l'auditeur remet en cause le délai de 15 jours, qui n'aurait jamais dû commencer à courir après la première lecture du texte par le Gouvernement, mais seulement après sa publication au *Moniteur belge*. C'est une règle élémentaire de sécurité juridique, Madame la Ministre. Un étudiant en droit administratif le sait, mais visiblement pas votre Gouvernement.

Troisièmement, l'auditeur juge disproportionnée l'exclusion des ménages aux revenus supérieurs à 122 000 euros. Même si l'objectif de concentrer les aides sur ceux qui en ont le plus besoin peut se défendre, la manière dont vous l'avez fait est, une fois de plus, contestée.

Quatrièmement, les modifications des Rénopack sont également dans le viseur de l'auditeur du Conseil d'État.

Madame la Ministre, où sont la rigueur technique promise et la fameuse compétence de ce Gouvernement qui devait remettre de l'ordre dans les finances wallonnes ? Le plus grave, ce n'est même pas l'incompétence juridique ; c'est son prix : si le Conseil d'État suit son auditeur et annule votre arrêté, l'ancien système serait considéré comme étant resté en vigueur depuis février 2025. La Région devrait réexaminer tous les dossiers selon les anciennes règles, beaucoup plus favorables aux ménages. La facture, Madame la Ministre, s'élèverait à plus de 1,5 milliard d'euros.

Vous vouliez faire des économies pour éviter un dérapage que vous aviez estimé à 1 milliard d'euros si l'ancien dispositif était prolongé ; mais votre amateurisme risque aujourd'hui de creuser le déficit de 1,5 milliard d'euros.

C'est quand même un comble pour votre Gouvernement qui évoque en permanence les charges de la dette sur les générations futures.

Nous n'étions pas les seuls à le faire, mais au PTB nous vous avons prévenu. Dès le début, nous avons dénoncé une réforme faite dans la précipitation. Nous vous avons dit que ces conditions transitoires étaient impossibles à remplir du jour au lendemain. Nous avons alerté sur l'imbroglio créé par vos annonces de 2024, qui ont provoqué un emballement et des milliers de dossiers ajoutés dans l'urgence. Nous avons ajouté que cette réforme, présentée comme un plan d'économies, allait coûter très cher. Aujourd'hui, le Conseil d'État nous donne raison.

Madame la Ministre, allez-vous enfin reconnaître que votre réforme a été bâclée et que vous avez fait preuve d'un amateurisme coupable ? Allez-vous immédiatement corriger les dispositions contestées par l'auditeur sans attendre la décision définitive du Conseil d'État fin 2026 ? Allez-vous garantir que tous les ménages qui disposaient d'un contrat signé avant le 14 février 2025 peuvent bénéficier de l'ancien régime sans condition abusive d'acompte ?

Enfin, comment comptez-vous assumer, devant les citoyens, le risque financier de 1,5 milliard d'euros que vous avez créé par votre propre précipitation ?

Vous vouliez gouverner comme des ingénieurs ; pour l'instant, vous gérez comme des amateurs. Il est temps de revoir votre copie, et vite. C'est d'ailleurs le

message que vous ont envoyé les manifestants ce matin dans les rues de Namur contre le Gouvernement wallon MR-Engagés qui n'arrête pas d'imposer l'austérité et de faire augmenter les factures des ménages.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, par voie de presse, nous avons pris connaissance des éléments de l'avis du Conseil d'État concernant la réforme du système de primes à la rénovation et des difficultés juridiques y pointées.

Pouvez-vous faire le point sur le dossier et préciser quelles sont exactement les remarques formulées par le Conseil d'État concernant votre réforme des primes à la rénovation ? Quelle est votre analyse de ces remarques et avis ? Des adaptations du dispositif actuellement prévu sont-elles envisagées à la suite de cet avis ? Si oui, dans quels délais ?

Comment le Gouvernement compte-t-il garantir la sécurité juridique des dossiers introduits ou en cours d'introduction par les citoyens ? Quels pourraient être les impacts budgétaires pour la Région wallonne en cas d'annulation partielle du dispositif ou d'obligation de revoir rétroactivement certains dossiers ?

D'une manière générale, quel est le timing prévu pour votre réforme et l'entrée en vigueur du nouveau système de soutien à la rénovation ? Cet avis de l'auditeur du Conseil d'État va-t-il avoir une conséquence sur le timing de la future réforme ?

Quelles mesures comptez-vous prendre afin de restaurer la confiance des ménages et des professionnels du secteur ? Comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, nous insistons sur l'importance de la communication pour ne pas casser la dynamique de rénovation du bâti wallon et confirmer l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques.

Lors du débat budgétaire, j'avais déjà posé quelques questions sur les stocks des systèmes 2019 et 2023. Si je n'ai pas de réponse par le biais de ma question de ce jour, je déposerai une question écrite pour avoir plus de détails à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, j'imagine que ces enjeux ont déjà eu l'occasion de faire l'objet d'un certain nombre de partages d'informations dans cette Commission. En même temps, j'ai été informé de ce que le président a demandé à ce que les interpellations ainsi que les questions soient développées à la suite des débats, dès le moment où elles étaient inscrites à cette place à l'ordre du jour.

Je reviens sur l'avis de l'auditeur du Conseil d'État qui n'a surpris personne, puisqu'il reformule un certain nombre de considérations que la section législation du Conseil d'État avait déjà développées dans son avis en mars 2025, établissant, comme nous l'avions aussi indiqué depuis l'opposition, que la réforme était injuste et illégale. Depuis le début, le Gouvernement n'écoute personne – ni le secteur, ni le Conseil d'État, ni l'opposition – et s'entête. Nous avons donc ici une suite dont on ne connaît pas encore l'issue, mais qui nous fait porter un certain nombre d'inquiétudes.

Rappelons quand même, dans le contexte général, que le ministre-président lui-même, lors de la discussion sur l'état de la Wallonie, évoquait la volonté de reporter ou de revoir les directives européennes en matière de performance énergétique des bâtiments – je ne parlerai pas ici des énergies renouvelables –, ce qui a quand même été considéré comme assez invraisemblable dès le moment où nous parlons d'un droit qui est déjà en vigueur et que la Wallonie doit transposer. Elle est d'ailleurs en retard sur ces deux chapitres.

De votre côté, on a pu lire dans la presse votre réécriture habituelle de l'histoire pour attaquer l'arrêté Henry-Dolimont, alors même que les chiffres qui ont été partagés depuis lors ont bien montré que le climat anxigène porté par le Gouvernement depuis son installation a généré, à partir de juillet 2024 – et encore davantage dans l'automne, lorsqu'il retapait sur le clou de la menace de la suppression des primes –, un emballement des demandes.

Nous sommes ici devant votre dernière communication, par laquelle vous avez indiqué qu'une analyse de toutes les possibilités pour sécuriser le dispositif était en cours. C'est une formule qui suscite nos questionnements aujourd'hui. J'imagine que d'autres groupes se sont exprimés ou s'exprimeront encore à cet égard. Quelle est votre analyse de cet avis ? C'est en effet une réalité tangible : l'avis existe et j'imagine qu'il y a une analyse qui est portée sur celui-ci. Contient-il des considérations différentes de l'avis déjà formulé par le Conseil d'État sur le projet d'arrêté ?

Il est également question d'une initiative du Gouvernement pour consolider l'arrêté. Pouvez-vous préciser le cadre, les délais ainsi que l'étendue de vos réflexions, analyses et initiatives en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. Maroy qui a demandé à se joindre à l'interpellation et pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame Özen, je vous ai écoutée attentivement et, à écouter le Parti socialiste, la Wallonie d'aujourd'hui serait revenue en quelque sorte au Moyen Âge. Je vous rassure, nous aussi, on est ancrés dans la réalité. Nous rencontrons chaque jour des gens qui galèrent et qui ont du mal à boucler leurs fins

de mois. Il y en a même dans le Brabant wallon, cela existe.

Cependant, notre différence avec la gauche, c'est que nous refusons de les exhiber pour en faire un programme politique fondé sur l'émotion et la caricature. Mais on sait que cela fait bien sur les vidéos. Vous partagez cela sur les réseaux sociaux. À croire que le Parlement n'est plus qu'une espèce de grand studio de télé pour haranguer les foules sur les portables.

Votre lecture catastrophiste, Madame Özen, est indécente. Vous pointez du doigt le Gouvernement comme si, par miracle, vous aviez remis à la majorité actuelle une Wallonie en pleine forme, sans pauvreté, sans inégalités et sans dettes. Les inégalités, les pauvres, les difficultés, elles existaient avant ce Gouvernement. La réalité, c'est que la gauche a tenu les clefs de cette Région pendant des décennies et que la dette, les déséquilibres budgétaires et les fractures sociales dont vous parlez aujourd'hui, c'est d'abord et avant tout le bilan de votre propre Gouvernement. Quand le PS s'étonne de notre volonté de sortir la Wallonie de la spirale de l'endettement, il persiste en réalité dans ses échecs historiques. Il est toujours plus simple de promettre l'argent des autres que d'assumer sa responsabilité de réformer et de savoir dire non quand les caisses sont vides.

Madame la Ministre, en matière de primes, le MR hérite d'une trajectoire catastrophique. Notre formation doit freiner un budget hors de contrôle et se voit accusée d'inhumanité pour avoir le courage de redresser la barre. C'est quand même d'une malhonnêteté intellectuelle hallucinante. Ceux qui ont creusé le trou viennent aujourd'hui donner des leçons à ceux qui essaient enfin de le combler. La vérité, c'est que le système des primes mis en place par M. Henry allait droit dans le mur. À régime inchangé, la facture pour la Wallonie aurait dépassé le milliard d'euros à l'horizon d'octobre 2026. Certains évoquent même désormais un risque de 1,5 milliard d'euros. Avec plus de 120 régimes de primes coexistants, le dispositif était devenu totalement illisible pour les citoyens comme pour les professionnels. Les difficultés de traitement au sein de l'administration entraînaient des délais pouvant atteindre deux ans. À cela s'ajoutaient des effets d'aubaine massifs qui subventionnaient ceux qui en avaient le moins besoin.

Dans ce contexte, le Gouvernement avait le devoir d'agir. Il a dû lancer une réforme en profondeur pour préserver les finances publiques, tout en maintenant un soutien ambitieux, mieux ciblé, lisible, efficace et soutenable dans la durée. La ministre l'a rappelé tout à l'heure : si vous comparez les systèmes de primes en vigueur aujourd'hui en Belgique, dans leurs différentes composantes, c'est en Wallonie que le système reste et demeure le plus avantageux. Il faut quand même avoir l'honnêteté de le reconnaître.

En effet, l'auditeur du Conseil d'État critique la disposition transitoire qui permettait aux projets déjà suffisamment engagés de bénéficier de l'ancien régime. Il soulève, c'est vrai, des questions d'égalité de traitement, de sécurité juridique, de proportionnalité ainsi que des points spécifiques sur la catégorie des plus hauts revenus – les R5. C'est assez rigolo d'ailleurs de voir que, quand on essaie de faire profiter ceux qui en ont le plus besoin, l'auditeur semble trouver cela anormal. Il y avait aussi des remarques de cet auditeur sur les Rénopack.

Mais non, la réforme n'est pas remise en cause dans son principe. L'auditeur reconnaît que mettre fin à une dérive budgétaire devenue insoutenable constitue un motif d'intérêt général légitime – et je souligne le mot légitime.

Quel serait l'impact budgétaire si, par hypothèse, la réforme ne devait pas aboutir ? Quels scénarios sont sur la table pour renforcer la sécurité juridique du régime transitoire, tout en préservant l'équilibre budgétaire recherché ? Pouvez-vous nous confirmer que le Gouvernement reste pleinement déterminé à disposer d'un système plus simple, plus efficace et financièrement soutenable, plutôt que de replonger dans le chaos d'hier ? Le Gouvernement envisage-t-il des mesures transitoires complémentaires pour sécuriser votre réforme et ainsi limiter un impact budgétaire désastreux ?

Pour le reste, vous avancez, Madame la Ministre, et vous avez bien évidemment notre confiance pour résoudre cette difficulté et faire aboutir la réforme. Le nouveau système prévu pour l'automne prochain devra être clair, lisible et soutenable. Je sais que vous y travaillez d'arrache-pied avec votre équipe et avec des juristes pour essayer de construire quelque chose d'innataquable.

On veut tripler la vitesse de rénovation. Cela passe par : la formation des demandeurs d'emploi aux métiers du bâtiment en pénurie ; un point de contact central pour la rénovation des logements ; une simplification drastique des aides régionales ; un mécanisme modernisé de prêts et de primes ; un calendrier de rénovation obligatoire et – j'insiste – un accompagnement déployé sur tout le territoire wallon.

C'est de cela qu'il faut faire une priorité, car c'est cela gouverner : assumer des choix, sécuriser le financement et préparer l'avenir plutôt que de vendre des illusions.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, la presse qualifie de véritable coup de Trafalgar votre réforme des primes à la rénovation. Et pour cause : l'auditeur du Conseil d'État vient de rendre un avis négatif ; un avis très sévère sur votre réforme des

primes. Depuis le premier jour, je vous alerte sur le caractère précipité, injuste et illégal de votre réforme. Aujourd'hui, contrairement à ce que vous dites, Monsieur Maroy, ce n'est pas l'opposition qui le dit ni le Parti socialiste, c'est l'auditeur du Conseil d'État qui confirme ce que je dénonce et ce que l'opposition dénonce depuis des mois.

Le 13 février 2025, Madame la Ministre, vous avez annoncé brutalement une diminution de 60 % des primes. Vous ouvrez une période transitoire de 15 jours, mais surtout, vous imposez aux ménages deux conditions pour continuer à bénéficier de l'ancien régime : un contrat signé et le versement d'un acompte de 20 %. C'est précisément là qu'est le nœud du problème ; c'est cet acompte de 20 % que vous avez imposé aux citoyens, des citoyens de bonne foi qui avaient déjà réalisé leur audit, signé leur devis, planifié des travaux. Ils ont pris leur décision sur la base des règles en vigueur, et, du jour au lendemain, ils ont été exclus parce qu'ils n'avaient pas versé cet acompte que vous leur avez imposé à la dernière minute. Ces personnes vous ont fait confiance, elles ont fait confiance aux pouvoirs publics et, aujourd'hui, elles ont le sentiment d'avoir été piégées.

J'avais dénoncé cette disposition. Le Conseil d'État lui-même avait attiré votre attention sur les fragilités de votre régime transitoire. Vous le saviez, vous aviez été avertie, mais vous avez malgré tout choisi de maintenir votre dispositif. Aujourd'hui, ce n'est pas moi, c'est l'auditeur du Conseil d'État qui considère que l'exigence d'un acompte de 20 % crée une discrimination et qu'un contrat signé aurait été suffisant. Cela, Monsieur Maroy, ce sont des éléments juridiques. Ce n'est pas juste une impression ou des caricatures. En effet, jusqu'à présent, vous n'êtes pas revenu du tout sur le fond. D'ailleurs il conteste votre dispositif sur quatre points – je n'en relèverai que deux aujourd'hui – puisqu'il estime également que le délai de 15 jours aurait dû commencer après la publication au *Moniteur belge*, et pas à la première lecture du texte par le Gouvernement, comme vous l'avez fait.

Madame la Ministre, vous savez aussi que, derrière tout cela, il y a des conséquences humaines qui sont bien réelles. Je l'ai déjà dit, il y a des projets qui ont été suspendus, des travaux reportés, des ménages qui continuent à vivre dans l'incertitude et des familles qui ne savent plus comment financer la rénovation de leur logement, qui est pourtant indispensable.

Quelle est votre analyse juridique de l'avis de l'auditeur du Conseil d'État ? Reconnaissez-vous que l'exigence de l'acompte de 20 % était une erreur ? Dès lors, comptez-vous supprimer cet acompte ? Allez-vous revoir votre copie, rétablir les droits des citoyens qui ont été lésés, et apporter enfin la sécurité juridique que les citoyens sont en droit d'attendre du Gouvernement ?

Enfin, quel est le risque budgétaire réel pour la Wallonie si le Conseil d'État suit l'avis de son auditeur, ce qui se passe en général dans 95 % des dossiers ? Je vous remercie et j'attends des réponses claires et juridiques.

M. le Président. – La parole est à Mme Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, permettez-moi tout d'abord de reposer un peu quelques éléments de contexte dans ce dossier. Préalablement, je vais toutefois réagir sur un propos. Monsieur Hazée, vous dites que je réécris l'histoire. Je peux vraiment affirmer que dans ces articles de presse, je suis restée, comme à mon habitude, factuelle. Je n'ai rien réécrit du tout.

Néanmoins, comme cela a été rappelé par certains, il convient de rappeler qu'à politique inchangée, la facture globale de la Wallonie pour les primes à la rénovation énergétique estimée en février 2025, et tenant compte du stock pas encore traité à mon arrivée, se serait élevée à 674 millions d'euros fin 2025 et à 938 millions d'euros au 30 septembre 2026. Près de 1 milliard d'euros, ce qui est une situation insoutenable pour les finances wallonnes. Ce sont des faits ; c'est inutile de les contester.

Pour rappel, le budget qui est prévu dans la base budgétaire pour les primes TLPE et Rénopack s'élève à 56 millions d'euros, alors que l'estimation des besoins annuels nécessaires était de 352 millions d'euros. Ainsi, ces dispositifs engendraient des besoins budgétaires près de sept fois plus importants que les moyens disponibles.

Dans son rapport contenant les observations relatives au premier ajustement des budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, la Cour des comptes illustre, en page 36, l'ampleur de la bulle générée par l'ancien régime et le résultat obtenu par l'adoption du régime temporaire.

Un tel emballement était clairement intenable, tant budgétairement qu'en termes de ressources humaines. Je vous rappelle que mes prédécesseurs n'avaient prévu qu'un renfort d'une quinzaine d'agents en CDD. Au 1^{er} janvier 2025, un peu plus de 41 000 dossiers étaient en attente de traitement au sein du TLPE pour un montant estimé d'environ 187 millions d'euros.

Malgré le coût exorbitant de cette politique, le taux de rénovations profondes n'a, pour sa part, jamais décollé.

Rappelons également le caractère particulièrement complexe des quatre régimes de soutien mis en place avant mon arrivée : 120 primes différentes, parfois pour des travaux similaires, avec des critères et des montants différents, ceci rendant le dispositif illisible tant pour le

citoyen que l'administration et contribuant à des délais de traitement trop longs.

Je ne reviendrai pas sur les effets d'aubaine massifs : pas de plafonds de revenus, faux R1, pas de plafonds de montant des primes.

Ce Gouvernement s'est donc trouvé contraint d'adopter en urgence une mesure correctrice rendue nécessaire par une situation dont il a hérité. Ce n'est jamais agréable pour un Gouvernement de réduire un régime de soutien, mais nous avons pris nos responsabilités. Pour rappel, même le secteur de la construction à l'époque a confirmé la nécessité de réformer le régime en vigueur.

Malheureusement, Madame Bernard, ce n'est pas facile d'arrêter un train fou lancé à pleine vitesse, d'où la nécessité de bien calibrer ce genre de régime. C'est bien ce à quoi je m'attelle pour l'avenir.

Les contraintes juridiques sont multiples, tout comme les contraintes politiques ou économiques. Il n'y a malheureusement pas de solutions miracles qui garantissent une solidité juridique infaillible, tout en enravant le dérapage budgétaire et en préservant les gestes de rénovation et l'activité du secteur de la construction. L'objectif a bien été celui-là. Nous aurions pu opter pour un moratoire à l'image de ce que la Région bruxelloise venait d'initier. Nous avons opté pour une solution dont l'objectif était de maintenir un soutien aux ménages et au secteur de la construction. N'oublions pas que le régime temporaire mis en place était toujours le régime de soutien le plus élevé du pays. Le Gouvernement a tenu à préserver cet équilibre en mettant en place une disposition transitoire visant à préserver les ménages qui se seraient engagés financièrement dans des travaux de rénovation.

Comme vous l'indiquez, Monsieur Maroy, et pour répondre à votre question, Madame Goffinet, l'auditeur du Conseil d'État estime qu'il n'y a pas de violation du principe de *standstill*. Il indique que si les arrêtés attaqués entraînent un recul significatif du droit garanti par l'article 23 de la Constitution, la justification consistant à enrayer un dérapage budgétaire doit être vue comme un motif d'intérêt général admissible. En revanche, j'ai été extrêmement claire dans la presse à cet égard. Il épingle les éléments suivants.

Il considère qu'il existe une différence de traitement discriminatoire entre ceux qui ont payé un acompte de 20 % avant le 14 février 2025 et ceux qui étaient engagés contractuellement, mais qui n'avaient pas encore payé d'acompte avant cette date. Plus précisément, il dénonce une mesure disproportionnée du fait que ceux qui avaient conclu un contrat avec une entreprise avant le 14 février, mais qui n'avaient pas encore payé d'acompte, ont disposé de 12 heures seulement entre l'annonce du changement de régime et le 14 février pour payer cet acompte et bénéficier de l'ancien régime

Il considère qu'il y a eu une violation du principe de sécurité juridique, car l'annonce du changement de régime a été faite avant l'entrée en vigueur de l'acte attaqué. Il n'était donc pas encore opposable aux requérants, selon l'auditeur. En effet, l'arrêté prévoyait que les personnes devaient agir dans une période où l'arrêté était encore inexistant, puisque son adoption définitive et sa publication n'étaient intervenues qu'après cette date du 13 février 2025.

Il estime que l'exigence du paiement d'un acompte fait peser sur ceux qui ont conclu un contrat sans payer d'acompte une présomption de mauvaise foi.

Il relève qu'il y a eu une incompétence de l'auteur de l'acte en ce que l'auditeur estime que le Gouvernement n'était pas compétent pour le Rénopack. Les mesures concernant le Rénopack auraient dû être adoptées par la SWCS et le Fonds du logement, ainsi que dans les contrats de gestion de ces sociétés.

Il considère que l'exclusion de la catégorie de revenus R5 du régime temporaire ne permet que de réaliser une très faible économie – 5,79 millions d'euros –, de sorte qu'elle est jugée disproportionnée. L'auditeur ajoute que la Région aurait pu atteindre le même objectif par un autre moyen, en plafonnant les dépenses éligibles pour la catégorie R5, par exemple, comme elle l'a fait pour les autres catégories.

Les derniers mémoires de la Région, déposés le 4 juin, en réponse aux rapports de l'auditeur du Conseil d'État, insistent sur les points suivants.

L'auditeur procède à une appréciation abstraite et isolée de ces mesures sans les replacer dans le contexte global de l'objectif poursuivi.

Il ne prend pas en compte le risque de dérapage budgétaire accru invoqué par la Région, chiffres et pièces à l'appui, ainsi que le réel risque d'appel d'air. Or, les estimations budgétaires développées ne sont pas contestées.

L'auditeur ne démontre pas que d'autres mesures, telles qu'une entrée en vigueur différée après publication au *Moniteur belge*, la suppression de la condition d'acompte ou l'octroi d'un délai plus long pour introduire une demande de maintien au régime antérieur, auraient permis d'atteindre de manière effective l'objectif de la réforme.

Il semble subsister par ailleurs une mauvaise compréhension de la finalité de la disposition relative à l'acompte des 20 %. La mesure ne visait pas à offrir une possibilité de régularisation, mais elle visait à éviter un effet d'appel d'air en figeant une situation à un moment déterminé. Il ne s'agissait pas de permettre aux personnes engagées dans un contrat avec une entreprise d'effectuer le paiement de l'acompte dans le délai imparti, mais bien de prendre en considération une situation existante à un moment déterminé, c'est-à-dire

la catégorie des personnes engagées contractuellement et ayant payé un acompte de 20 % minimum.

Sur la question de l'exclusion des R5, le rapport ne prend pas en compte le fait que c'est le cumul des différentes économies, dont celle sur l'exclusion des R5, qui permet d'atteindre l'objectif budgétaire global poursuivi par la réforme ; appréciation en opportunité des économies que la Région entendait ainsi réaliser, ce qui semble sortir du rôle du contrôle marginal du Conseil d'État. Il en va de même d'ailleurs lorsqu'il suggère qu'un plafonnement des primes pour les R5 aurait dû être privilégié. Il y a également la non-prise en compte de l'effet d'aubaine du régime de primes pour les R5, et la non-prise en compte de la jurisprudence, qui indique que « les politiques sociales en matière de logement doivent être dirigées vers les personnes à faibles revenus ou défavorisées ».

Enfin, dans l'hypothèse où le Conseil d'État devait juger les recours comme étant fondés, les éléments suivants sont sollicités dans ce rapport des avocats de la Région :

- prononciation d'une annulation partielle de l'acte attaqué portant uniquement sur les éléments critiqués par l'auditeur – plus précisément, le régime transitoire mis en place par l'arrêté et les mesures relatives au Rénopack ;
- demande de différer dans le temps les effets de l'annulation.

La procédure suit son cours et le Conseil d'État rendra son arrêt au terme de celle-ci. Pour l'heure, complémentirement au mémoire rendu, la Wallonie analyse toutes les possibilités qui lui permettent de sécuriser le dispositif.

Il est encore trop tôt pour vous détailler les différents scénarios actuellement à l'analyse, mais il est évident que je ne manquerai pas de communiquer largement si des mesures correctrices sont adoptées. À ce stade, rien ne change. Le régime actuel reste pleinement effectif et accessible. Au niveau budgétaire, les impacts d'une annulation – même partielle –, selon les dernières estimations, pourraient engendrer un coût total des régimes antérieurs de l'ordre de plus de 1,5 milliard d'euros. Je tiens également à préciser que le risque de surcoût n'est pas dû à une réforme précipitée, mais à un risque de retour à un régime particulièrement généreux qui permettait l'octroi de primes pouvant aller jusqu'à 90 % de la facture du citoyen.

En ce qui concerne le régime global de soutien à la rénovation, son entrée en vigueur est toujours bien prévue au 1^{er} octobre 2026. Les modalités précises de ce régime, dont le soutien financier et le calendrier de rénovation, seront soumises dans les prochaines semaines à l'approbation du Gouvernement.

Comme déjà indiqué à de nombreuses reprises, le système de soutien s'appuiera désormais sur le système

de Rénopack couplé à une aide globale, qui sera déterminé en fonction des revenus du ménage et du saut de label réalisé. Il s'appuiera sur un seul régime de soutien, une aide immédiate à l'entame des travaux, une trajectoire de rénovation claire et précise ainsi qu'un système d'accompagnement lisible et performant, et il montera progressivement en puissance avec une maîtrise budgétaire pour la Région.

J'entends les préoccupations de Mmes et MM. les Députés, croyez bien qu'elles sont celles du Gouvernement également. Aussi, si ces préoccupations étaient apparues pour mes prédécesseurs au moment où ils ont instauré le régime incriminé, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour la remise en contexte et les différents éléments que vous avez apportés. Quand vous dites « que le régime actuel reste accessible », pouvez-vous me préciser si c'est bien le régime transitoire ?

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – C'est le régime temporaire. C'est une période transitoire de 15 jours durant laquelle les demandeurs avaient le droit de se signaler comme étant demandeurs d'un maintien dans le régime précédent. Le régime transitoire est le régime qui prend cours depuis l'arrêté jusqu'au 30 septembre 2026. Il fonctionne toujours et rien ne change à l'heure actuelle.

Mme Alice Bernard (PTB). – C'est un point important. Néanmoins, il manque beaucoup d'éléments dans votre réponse.

Vous parlez des éléments dont vous voulez tenir compte et de vos projets. Plusieurs milliers de dossiers ont été déposés, des ménages voudraient transformer leur maison parce que c'est nécessaire, recommandé. Tout le monde est d'accord que l'on doit isoler les maisons et installer de meilleurs systèmes d'énergie, et cetera. Ces ménages qui voudraient le faire sont dans l'incertitude. Ils ne savent pas s'ils vont pouvoir le faire ou s'ils vont s'en sortir financièrement. Il y a là un problème auquel vous ne répondez pas.

Vous avez dit, dans le débat sur le budget, que vous aviez engagé du monde supplémentaire, mais cela ne suffira pas ; il reste encore 40 000 personnes en attente. On ne sait dès lors pas ce que cela va donner.

Même si l'on peut critiquer le Gouvernement précédent, vous avez agi dans la précipitation. Ce problème risque de causer un déficit budgétaire plus grand que l'actuel déficit.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, d’avoir fait l’état de la situation. Le dernier système de primes est en effet un système très généreux, non calibré budgétairement. Il fallait faire quelque chose et prendre des mesures.

J’entends qu’une analyse attentive d’un point de vue juridique est menée. C’est nécessaire, parce qu’il faut avoir des garanties juridiques, agir prudemment dans l’intérêt de la Région wallonne et maîtriser les dépenses.

Il est important de rappeler, comme vous l’avez fait plusieurs fois, que le régime transitoire est toujours existant et que l’on peut toujours demander des primes à la rénovation, que ce n’est pas arrêté. Enfin, j’espère vivement que l’on pourra rapidement résorber le retard des régimes antérieurs, que ce soit les régimes de 2019 ou de 2023.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je prends note des éléments d’analyse que la ministre a partagés et l’en remercie. Nous avons ici un état intermédiaire, et nous verrons ce que vous en ferez. J’entends en tout cas qu’il y a une tonalité beaucoup plus prudente que celle qui sévissait au sein du Gouvernement en février 2025.

Pour le reste, c’est un peu la méthode badaboum patatras. Le problème n’est pas qu’il y ait un ajustement d’un dispositif et de l’arrêté Henry-Dolimont. S’il y a des effets d’aubaine, on peut effectivement travailler. D’ailleurs, je peux dire ici combien le MR s’est battu au sein du précédent Gouvernement, précisément pour les revenus les plus élevés. De la même manière que pour les agents, où le MR s’est battu au sein du précédent Gouvernement pour qu’il y ait le moins de recrutements possible, et surtout que ce ne soient pas des contrats à durée indéterminée.

Le chaos des primes est le fruit de la communication anxigène du Gouvernement depuis juillet. En juillet, le ministre-président ne répondait même pas aux questions qu’on lui posait lors du débat sur la Déclaration de politique générale. Je me rappelle comme si c’était hier de vos décisions brutales annoncées soudainement en février, en dehors de toute considération juridique. Vous avez maintenant pu décrire les conséquences et votre volonté d’en faire un objet politique. C’est cela le jeu que le Gouvernement a joué en février dernier.

Les chiffres sont là :

- le premier pic, plus haut que tous les mois qui ont précédé, c’est en juillet 2024, avec 4 779 dossiers déposés ;
- puis cela s’emballe en octobre, parce que les communications du Gouvernement sont là, avec 5 624 dossiers ;
- en décembre, encore plus, avec le débat budgétaire, avec 8 183 dossiers ;

- en février, avec votre annonce et ce jeu sur les quelques heures, avec 6 889 dossiers en deux semaines.

Maintenant, que les choses soient pondérées, bien sûr, et surtout qu’elles soient regardées en fonction de l’intérêt de la rénovation. Je rappelle encore cette décision en décembre 2024, ces centaines de millions d’euros qui ont été flambés pour la réforme des droits enregistrements, sans qu’à aucun moment le critère énergétique ne soit pris en compte, alors que c’était un levier d’action majeur. Le secteur de la rénovation n’a cessé de le dire avant et après.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Répétons tout de même que le régime précédent posait problème : il était mal calibré et il était très – beaucoup trop – généreux. On pouvait aller jusqu’à 90 % du montant de la facture ; la Région payait 90 % de la facture, et ce régime n’était pas financé. La ministre a rappelé les chiffres, et j’aimerais quand même que, à un moment donné, les collègues de l’opposition reconnaissent que le système précédent mis en place par le ministre Henry était mal ficelé. C’est le ver qui était dans le fruit. Il fallait impérativement réagir, arrêter l’hémorragie, et ce, dans l’intérêt de tous les Wallons, parce que cet argent qui aurait dû être décaissé est l’argent de tous les Wallons.

Cela n’est pas remis en cause par l’auditeur du Conseil d’État : « Mettre fin à une dérive budgétaire devenue insoutenable constitue un motif d’intérêt général légitime ». L’auditeur s’intéresse aux modalités qui sont mises en place, même s’il pointe quatre points précis que la ministre a détaillés. La ministre a aussi détaillé le contenu des mémoires que vous avez déposés. Tous les scénarios sont sur la table. Je note, Madame la Ministre, que vous ne restez pas simplement au balcon, avec une attitude attentiste, mais que vous proposez au Conseil d’État des pistes pour sortir par le haut, puisque, vous l’avez rappelé : « S’il devait y avoir une annulation pure et simple, cela coûterait 1,5 milliard d’euros ».

J’entends l’opposition qui s’insurge – ils sont dans leur rôle, je ne le conteste pas –, mais j’aimerais les entendre sur la façon dont on va financer un tel montant. Notre intérêt à tous est de trouver une voie de sortie. On ne manquera pas, Madame la Ministre, de tenir ce dossier à l’œil.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Chers collègues, ce qui me frappe, c’est l’entêtement. Madame la Ministre, à partir du moment où le Conseil d’État a attiré votre attention avec des éléments juridiques, que vous avez été avertie, que vous connaissiez les risques et que, malgré tout, vous choisissez de passer en force, je ne sais pas comment appeler cela autrement. Vous êtes arbitre ; on est en pleine Coupe du monde, et lorsqu’un

joueur persiste malgré les avertissements, passe en force et commet une faute grave, que fait l'arbitre ? Il finit par sortir le carton rouge. Ce carton rouge, Monsieur Maroy, ce n'est pas l'opposition ni le Parti socialiste qui vous l'adresse, c'est l'auditeur du Conseil d'État. Que vous dit cet auditeur ? Il vous rappelle que vous n'êtes pas au-dessus des règles. Lorsque l'on change les règles en cours de match et que l'on pénalise des citoyens qui les avaient respectées, ce n'est plus de la bonne gestion, c'est une faute.

Nous déposons une motion, Madame la Ministre, et on vous donne l'occasion d'éviter le forfait ou l'annulation par le Conseil d'État de votre dispositif. On vous donne l'occasion et la possibilité de réparer le préjudice subi par les citoyens qui, eux, ont joué selon les règles. Pour vous, Monsieur Maroy, c'est l'exclusion totale. Vous retournez votre veste.

M. Olivier Maroy (MR). – Elle est réussie votre vidéo, super !

Mme Özlem Özen (PS). – Vous arrivez à faire dire à l'avis du Conseil d'État ce qu'il ne dit pas.

M. Olivier Maroy (MR). – Quel show ! Arrêtez votre show.

Mme Özlem Özen (PS). – En plus, vous oubliez que le MR était au sein de ce Gouvernement, qu'il a validé, avec le ministre Henry, cette réforme lors de la précédente législature et que votre ministre-président actuel avait déjà la compétence du Budget. Ou alors vous êtes vierge de toute responsabilité. Prenez vos responsabilités ! Vous êtes exclu, je suis désolée.

M. le Président. – Merci beaucoup, Madame Özen, pour cette démonstration. On cherche encore des arbitres, n'hésitez pas à postuler.

Mme Özlem Özen (PS). – Il nous pousse à être créatifs.

M. Olivier Maroy (MR). – On va à l'inauguration de la RTBF demain. Je pense que vous feriez une bonne...

Mme Özlem Özen (PS). – Exclusion, Monsieur Maroy.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Bernard. La première, motivée, est déposée par Mme Bernard (Doc. 608 (2025-2026) N° 1), la deuxième, motivée, est déposée par Mme Özen (Doc. 609 (2025-2026) N° 1) et la troisième, pure et simple, par M. Maroy et Mme Goffinet (Doc. 610 (2025-2026) N° 1).

L'incident est clos.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Jori Dupont

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la crise du logement étudiant et l'asphyxie financière des communes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la crise du logement étudiant et l'asphyxie financière des communes ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Madame la Ministre, la presse relayait récemment l'intention de la Commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve d'étendre sa taxe de séjour aux kots étudiants : un surcoût annuel de 200 euros qui serait inévitablement reporté sur les occupants. Cette situation illustre la double crise, sociale et communale, provoquée par vos choix politiques. Qui plus est, à Louvain-la-Neuve, on est dans une majorité MR-Engagés.

D'un côté, votre refus de créer du logement étudiant public, sous prétexte de ne pas freiner les investisseurs privés, livre les étudiants aux seules lois du marché. Le prix moyen d'un kot en Wallonie frôle déjà les 400 euros hors charges, et la spéculation s'accélère : l'an dernier à Liège, les kots privés ont fait bondir les loyers de près de 18 %. Pour les familles de travailleurs, payer un kot devient une charge insoutenable, surtout si l'on ajoute maintenant votre incroyable idée de minerval à 1 200 euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De l'autre côté, les choix budgétaires du Gouvernement MR-Engagés étranglent les pouvoirs locaux. Les coupes dans les aides à l'emploi, les APE, par exemple, forcent les communes à chercher de l'argent par tous les moyens, y compris les communes dirigées par le MR et les Engagés. Pour assumer la gestion de milliers d'étudiants – propreté, sécurité, infrastructures –, les villes n'ont pas d'autre choix que celui d'être inventif et de créer des taxes locales. Votre politique transfère ainsi la charge de la Région sur les communes, qui se voient contraintes de la répercuter sur les étudiants.

Face aux prix du marché privé qui excluent de nombreux jeunes des études supérieures, allez-vous revoir votre position et financer un parc de kots publics ainsi qu'un encadrement strict des loyers ? Combien de kots publics allez-vous financer sur votre législature ? Avez-vous un plan de construction ou de rénovation de kots ?

Reconnaissez-vous que l'austérité imposée par votre Gouvernement aux pouvoirs locaux pousse les communes à inventer de nouvelles taxes pour boucler

leur budget ? Quelle mesure comptez-vous prendre pour interdire légalement la répercussion de ces taxes communales sur le loyer d'étudiants déjà précarisés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le contexte budgétaire des pouvoirs publics est connu. Nous ne pouvons pas continuer à vivre à crédit et il est de notre responsabilité collective de revenir à un train de vie compatible avec nos recettes. Sans cela, c'est l'ensemble du modèle social que nous affectionnons qui risque de vaciller.

Monsieur Dupont, l'argent gratuit n'existe pas. Vous parlez de la révision du minerval à coup de slogan, mais quand on regarde la réforme du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en détail, on comprend, d'une part, qu'elle est nécessaire et, d'autre part, qu'elle intègre un certain nombre de dispositions – tues sans doute volontairement par l'opposition – qui la rendent équilibrée.

Ainsi, l'augmentation du minerval n'est pas arbitraire : elle correspond à l'indexation du minerval, gelée depuis 2011. Les étudiants les plus précaires resteront bien protégés. Les 22 % d'étudiants boursiers continueront de payer 0 euro. Le statut à minerval réduit de 374 euros sera élargi et concernera désormais 10 % des étudiants, alors qu'il ne profitait aujourd'hui qu'à 1 %. Un nouveau statut intermédiaire permettra par ailleurs à 10 % supplémentaires de payer 835 euros.

La Wallonie compte 135 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, soit une hausse de 21 % en 10 ans. On ne peut que s'en réjouir. Le CEHD a réalisé une estimation du nombre d'étudiants koteurs : 29,4 %. On estime donc le nombre de kots à près de 40 000. Ce pourcentage reste constant au fil des années, mais il illustre la pression sur les prix des kots si un nombre suffisant n'est pas mis sur le marché.

Le montant moyen actuel du loyer d'un kot en Wallonie est raisonnable au regard de celui pratiqué dans les autres Régions du pays ou dans les pays frontaliers. Croire que le public va tout régler est illusoire, tout comme vos fausses bonnes idées de blocage des loyers qui ne feront que rendre cet investissement moins intéressant, diminuer à terme le nombre de kots et donc augmenter leur prix.

Le public peut toutefois y contribuer, je vous renvoie à cet égard à mes précédentes réponses sur le sujet : le PRW, avec 770 kots en cours de réalisation ; les logements gérés par les universités ou les établissements d'enseignement supérieur ; les AIS ou encore des initiatives intergénérationnelles du type « un toit deux âges » qui sont soutenues par la Région.

Je vous ai également parlé de mon projet pilote DBFM. La mise en place des pôles locaux du logement et du droit de tirage associé permettra également de soutenir des initiatives en la matière.

Pour ce qui est des taxes communales, je vous rappelle le principe de l'autonomie communale. Chaque niveau de pouvoir est amené à faire des choix, placer un curseur entre moins de dépenses et plus de recettes. Cet élément s'adresse davantage à la question que M. Evrard a transformée en question écrite.

Je me permets également de vous renvoyer auprès de mon collègue en charge des Pouvoirs locaux sur le sujet de la fiscalité communale.

Aussi, je considère que cette question doit être appréhendée de manière prudente et raisonnée par les communes concernées, compte tenu de l'enjeu.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Je n'ai malheureusement pas le temps de faire tout un développé sur la question du minerval. Je veux juste vous dire un truc là-dessus : vous dites n'importe quoi et c'est une tentative de diversion, parce que 69 % des étudiants vont voir passer leur minerval à 1 200 euros, y compris dans les hautes écoles où l'on était parfois à des 180 ou 200 euros. Je ne vais pas aller plus loin, parce que je n'ai pas le temps dans le cadre de ma réplique.

Par contre, vos réponses confirment ce que je craignais : il n'y a pas de plan de construction public, pas d'encadrement des loyers, pas de protection contre la répercussion des taxes communales. Bref, vous renvoyez les étudiants vers le marché privé. Vous nous dites que 700 kots vont être construits alors qu'il en faut 70 000. Ce qui se passe à Ottignies n'est pas une anomalie locale ; c'est un symptôme d'un système que vous avez mis en place et une volonté de privatiser le logement public, de transférer les coûts vers les pouvoirs locaux, de laisser les étudiants seuls face à ces factures.

Vous évoquez comme solution les investisseurs privés. Cela a fait bondir les loyers de 18 % en un an. Ce n'est pas une solution, c'est une aggravation. Le loyer moyen est de 400 euros, avec bientôt un minerval à 1 200 euros ; pour les familles de travailleurs, les études supérieures deviennent vraiment un luxe. C'est un choix politique, vous devez l'assumer.

Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le suivi du cadre éolien, de la *pax eolienica*
et de la place de l'éolien dans le cadre du mix
énergétique wallon et belge »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du cadre éolien, de la *pax eolienica* et de la place de l'éolien dans le cadre du mix énergétique wallon et belge ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je souhaite revenir sur le développement éolien, et plus particulièrement sur le suivi du nouveau cadre de référence éolien, de la *pax eolienica* et de leur articulation avec notre mix énergétique.

J'ai déjà attiré à plusieurs reprises l'attention du Gouvernement sur la pression particulière exercée sur certains territoires ruraux, notamment en province de Luxembourg, où les projets éoliens suscitent des interrogations récurrentes en matière d'aménagement du territoire, de nuisances, d'acceptabilité sociale, de fiscalité locale et de capacité des communes à négocier avec les promoteurs. Cette réflexion doit aussi s'inscrire dans une vision beaucoup plus large, celle du développement du mix énergétique.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau cadre de référence éolien, disposez-vous d'un premier bilan de son application concrète ? Combien de projets ont été introduits, autorisés, refusés ou adaptés sur cette base ?

Le Gouvernement dispose-t-il d'une évaluation territorialisée de la pression éolienne, en particulier dans les provinces et communes déjà fortement sollicitées, comme certaines communes de la province de Luxembourg ? Où en est la réflexion sur l'évolution de la *pax eolienica* au regard des réalités territoriales, des objectifs climatiques, des besoins énergétiques et de l'acceptabilité sociale ?

Le Gouvernement envisage-t-il de renforcer l'accompagnement des communes, notamment en matière d'analyse technique, de fiscalité locale, de participation citoyenne, de négociation avec les promoteurs et de planification territoriale ? Comment la Wallonie entend-elle articuler son développement éolien avec le futur pacte énergétique interfédéral et avec la réflexion plus globale sur le mix énergétique belge ?

Enfin, dans quelle mesure est-il possible d'intégrer davantage les communautés d'énergie, les coopératives

citoyennes et la participation communale afin que les retombées économiques des projets éoliens bénéficient réellement aux territoires concernés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, les demandes de permis uniques pour les projets éoliens sont analysées au regard de nombreux critères par les autorités compétentes. Je vous invite aussi à interroger mon collègue du Gouvernement en charge des Permis, François Desquesnes, pour les questions ayant trait à l'aménagement du territoire.

Voici cependant quelques données chiffrées donnant un aperçu global de la situation.

Depuis l'entrée en vigueur du cadre de référence éolien, le 25 avril 2024, 21 demandes de permis en première instance ont été introduites sur le reste de l'année 2024, 41 en 2025 et 20 pour cette première partie de 2026.

Au 31 décembre 2024, la capacité installée des éoliennes en fonctionnement s'élevait à 1 525 mégawatts, et 225 mégawatts supplémentaires étaient en cours de construction ; 145 mégawatts bénéficiaient d'un octroi définitif et 8 mégawatts d'un octroi en première instance. Les projets en demande de permis représentent, quant à eux, une puissance de 470 mégawatts.

En ce qui concerne les procédures administratives et contentieuses, 1 102 mégawatts faisaient l'objet d'un recours au Conseil d'État ou auprès du ministre de l'Aménagement du territoire. Au 31 décembre 2025, la puissance installée des éoliennes en fonction s'élevait à 1 665 mégawatts, soit une progression de 140 mégawatts par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, 125 mégawatts étaient en cours de construction, tandis que 196 mégawatts bénéficiaient d'un octroi définitif et 119 mégawatts d'un octroi en première instance. Les projets en instruction de permis représentaient, quant à eux, une puissance de 490 mégawatts.

De plus, 1 081 mégawatts faisaient l'objet d'un recours auprès du ministre de l'Aménagement du territoire ou bien au Conseil d'État. Enfin, les projets alors en cours d'étude d'incidences environnementales totalisaient une puissance de 3843 mégawatts, ce qui confirme le dynamisme du secteur.

En ce qui concerne l'évaluation territorialisée de la pression éolienne, les réservations et allocations de capacité d'accueil du réseau pour l'injection d'électricité d'origine éolienne sont un indicateur du dynamisme des projets. Cet indicateur est monitoré par les gestionnaires de réseau. Les données sont publiées et

téléchargeables sur le site d'Elia. Une carte interactive des capacités d'accueil disponibles restantes est consultable.

Les 17 mesures constituant la *pax eolienica II* sont à différents stades d'avancement. Certaines ont été mises en œuvre, d'autres sont en cours de développement et d'autres enfin doivent être réévaluées et adaptées au contexte actuel.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie intervectorielle wallonne, différentes hypothèses d'évolution du mix énergétique belge sont intégrées aux scénarios de planification, en tenant compte bien entendu de la cohérence à garantir entre la trajectoire régionale et fédérale.

Dans ce cadre, une réflexion sur le développement éolien, et plus largement sur la *pax eolienica II*, pourra être engagée de manière transversale au sein du Gouvernement. En effet, la *pax eolienica II* relève de différentes compétences ministérielles dont l'énergie, l'aménagement du territoire, les pouvoirs locaux et l'environnement.

Enfin, au sujet de l'intégration des citoyens et des pouvoirs locaux dans les projets éoliens, mon collègue en charge de l'Environnement est chargé de soumettre au Gouvernement une réforme du dispositif encadrant la participation citoyenne dans le cadre des projets éoliens.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les réponses. Il doit y avoir une évaluation de cette *pax* très régulièrement au vu de la situation, mais aussi des enjeux énergétiques. Vous dites en tout cas dans votre réponse qu'il faut avoir une réflexion globale. D'ailleurs, vous renvoyez tant chez M. Desquesnes que M. Coppieters, à juste titre.

Dans la réflexion sur le mix énergétique, il faut vraiment avoir cette vision transversale et globale pour relever ce défi énergétique, mais aussi que ce soit acceptable au niveau des citoyens. Quand je regarde ma province, il y a un autre pays à côté qui a aussi son propre développement énergétique.

Ainsi, il y a certaines régions et certaines communes où il y a presque un sentiment d'encerclage, même si, au niveau de la carte, un déploiement est encore possible. Il faut avoir une attention particulière, en Belgique, mais aussi de manière transfrontalière, dans le cadre du développement. Un encadrement et une aide des communes sont parfois nécessaires pour les aider à mieux guider leur argumentation.

Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « les résultats de l'appel à projets « Agir
ensemble pour une Wallonie durable » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les résultats de l'appel à projets « Agir ensemble pour une Wallonie durable » ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, dans le cadre de la quatrième Stratégie wallonne de développement durable, le Service public de Wallonie a lancé un appel à projets en novembre et décembre 2025 destiné à soutenir des initiatives structurantes et innovantes en faveur d'une Wallonie plus durable.

Il était annoncé l'analyse des projets pour le mois de janvier 2026. Six mois plus tard, les résultats ne semblent toujours pas être communiqués.

Les porteurs de projet attendent avec beaucoup d'intérêt les décisions relatives à cet appel, eu égard aux enjeux stratégiques liés à la relocalisation des productions agricoles et énergétiques en Wallonie, au renforcement de l'autonomie ou encore au volet de la résilience alimentaire et énergétique en Wallonie.

Je comprends qu'ils attendent de savoir qui seront les lauréats. C'est important, car plusieurs structures candidates doivent pouvoir anticiper leurs recrutements, organiser leurs plans d'investissement et structurer les actions nécessaires au déploiement de projets sur l'ensemble du territoire wallon, avec un objectif clair de création d'impact durable, tant sur le plan économique qu'environnemental et social.

Quel est le calendrier prévu pour l'analyse finale des candidatures et la communication des résultats ? Le Gouvernement wallon prévoit-il une information intermédiaire à destination des candidats concernant l'état d'avancement de la procédure ? Les projets retenus pourront-ils bénéficier d'un accompagnement rapide afin de permettre un démarrage opérationnel dans les meilleurs délais ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, l'appel à projets « Agir ensemble pour une Wallonie durable » a connu un succès très important, ce qui a allongé les délais de traitement de celui-ci. Je suis

bien consciente de l'attente plus longue que prévue que ce délai prolongé a occasionnée auprès des candidats et des besoins de visibilité pour celles et ceux ayant des recrutements à effectuer ou des frais à engager.

Cette attente est aujourd'hui terminée puisque, comme vous le savez, la liste des lauréats a été validée par le Gouvernement ce 11 juin. L'ensemble des porteurs de projet, retenus ou non, ont été avertis du sort réservé à leur projet dans la suite immédiate de la décision du Gouvernement.

Pas moins de 158 dossiers ont été déposés dans le cadre de cet appel, dont 141 ont été considérés comme éligibles au regard des critères de l'appel à projets. Après une analyse complète des dossiers, 12 projets portés par 17 acteurs ont été retenus par le jury pour un montant total de 7,369 millions d'euros.

Je vous renvoie au communiqué du Gouvernement pour avoir plus de détails quant aux projets des lauréats. Pour rappel, dans le respect de la DPR et des souhaits de ce Gouvernement, les projets font l'objet de subventions pluriannuelles pour une durée de cinq ans, ce qui est une réelle avancée pour les porteurs de projets qui bénéficient de prévisibilité pour les actions à mettre en œuvre.

Les arrêtés ministériels sont signés et seront notifiés très rapidement. Les projets pourront donc débuter dans les meilleurs délais avec l'appui de la Direction du développement durable.

En ce qui concerne votre question sur l'accompagnement, il est bien prévu. Chaque projet fera, tout d'abord, l'objet d'un comité d'accompagnement. Une rencontre des lauréats sera organisée par la DDD à la rentrée pour organiser la rencontre des porteurs et favoriser la cohérence d'ensemble des projets.

Plusieurs dispositifs sont, en outre, prévus pour assurer la bonne mise en œuvre, la diffusion et l'évaluation d'impact des projets, en cohérence avec la vision de développement durable de la Stratégie wallonne de développement durable 4. Il y aura une animation par la Direction du développement durable d'un réseau des porteurs de projets, afin de susciter des interactions entre acteurs et projets. Cela permettra de renforcer les synergies ainsi que la capitalisation des méthodes et résultats.

Cela permettra aussi de mettre en œuvre un espace de diffusion grand public des réalisations des projets, pour renforcer leur usage auprès des différents publics cibles que sont les jeunes, les pouvoirs locaux, les entreprises, les citoyens, bref tout public. Enfin, une évaluation externe des projets sera mise en place afin d'optimiser l'impact de ceux-ci.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour la bonne nouvelle, mais aussi de faire état du suivi, de l'accompagnement et des mesures de l'évaluation par rapport à ceux-ci.

(Mme Goffinet, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale

de M. Olivier Maroy

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les effets concrets du loyer chaud »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les effets concrets du loyer chaud ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon a récemment approuvé en dernière lecture la réforme du « loyer chaud » – promesse tenue – qui figurait dans la Déclaration de politique régionale. Cette réforme vise à renforcer l'équité entre locataires et à améliorer l'adéquation entre les loyers sociaux et le coût du maintien du parc locatif public.

Lors des débats consacrés à cette réforme, ici même en commission, vous avez également souligné qu'elle devait contribuer à redonner des marges de manœuvre financières aux sociétés de logement de service public, et ce, afin de pouvoir poursuivre les investissements nécessaires dans leur parc immobilier. Il est vrai qu'avec le système actuel, les SLSP n'ont pas du tout intérêt à rénover, ce qui est quand même un peu absurde.

Cet objectif apparaît particulièrement important à l'heure où les besoins restent considérables, tant en matière de rénovation énergétique que de création de nouveaux logements publics, afin de répondre à une demande que l'on sait importante. Au-delà des principes qui sous-tendent cette réforme, il apparaît donc intéressant d'en mesurer les effets concrets attendus pour le secteur.

Madame la Ministre, avez-vous évalué les recettes supplémentaires que la mise en œuvre du loyer chaud devrait générer pour les sociétés de logement de services publics ? Et cela non pas pour qu'elles s'enrichissent, mais tout simplement pour qu'elles puissent investir dans la rénovation et permettre à d'autres locataires de diminuer leurs frais de chauffage et leur confort. On sait que quand on vit dans une passoire énergétique, non seulement cela coûte cher, mais en plus, au niveau sanitaire, ce n'est pas top.

Les moyens supplémentaires qui seront dégagés seront-ils principalement consacrés à la rénovation du parc existant ou permettront-ils également d'accélérer la création de nouveaux logements publics ? Le Gouvernement dispose-t-il d'une estimation du nombre de rénovations, d'une part, ou de constructions de logements supplémentaires, d'autre part, qui pourraient être rendues possibles grâce à cette réforme ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquez, le Gouvernement wallon a approuvé définitivement le 4 juin en troisième lecture le projet d'arrêté visant à implémenter la réforme dite du « loyer chaud ».

Jusqu'à présent, le calcul du loyer social reposait principalement sur les revenus du ménage et sur le coût de revient du logement.

En outre, quel que soit le montant des investissements consentis pour construire ou rénover un logement, les recettes locatives étaient plafonnées à 20 % des revenus du locataire.

En d'autres termes, la performance énergétique du logement n'entrait pas, comme telle, dans le calcul du loyer. Cela signifie qu'un locataire occupant un logement énergétiquement performant pouvait se voir appliquer un loyer comparable à celui d'un locataire disposant d'un revenu identique, mais occupant un logement plus énergivore, alors même que les charges énergétiques supportées par les ménages ne sont pas les mêmes.

La réforme vise donc à corriger cette situation dans une logique d'équité entre locataires, mais également dans une logique de soutien à l'investissement consenti par les SLSP en faveur de l'amélioration des performances énergétiques.

Elle prévoit une adaptation progressive du plafond de loyer en fonction de la catégorie PEB du logement. Le plafond reste fixé à 20 % des revenus pour les logements les moins performants, classés en catégorie G pour le PEB, et augmente progressivement pour les logements plus performants, jusqu'à 26 % pour les logements de catégorie A ou supérieure.

S'agissant des recettes supplémentaires attendues, selon les dernières simulations disponibles, une augmentation globale des loyers perçus de l'ordre de 4,38 %, soit environ 16,9 millions d'euros par an, est estimée.

Notons que des milliers de logements auront été rénovés dans le cadre du Plan de rénovation d'ici l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 2027 et elles se poursuivront jusqu'en fin 2028. Ces logements qui

affichaient en 2023 les performances les plus basses viendront renforcer le nombre de logements les plus performants dont les plafonds de loyers auront été rehaussés.

Ce chiffre doit être interprété avec prudence. Il s'agit d'une estimation globale fondée sur les données disponibles et sur les simulations réalisées à partir du parc existant en 2023. L'impact réel dépendra de la catégorie PEB des logements, de la situation de revenus des ménages, des rénovations effectivement réalisées, ainsi que de l'application progressive des nouvelles règles en fonction de la réalisation des rénovations et des mesures transitoires prévues.

Les recettes supplémentaires générées par la réforme du loyer chaud devraient avoir pour vocation à être réinjectées dans le patrimoine des SLSP et de soutenir l'effort de rénovation du parc.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je voulais simplement souligner le fait que c'est une promesse qui a été tenue. Cela figurait dans le programme du Mouvement réformateur.

C'était effectivement dans la Déclaration de politique régionale, et c'est une réforme qui est vertueuse. Il y a quelque chose de très vertueux dans le principe. Ce n'est pas normal que deux locataires ayant les mêmes revenus, l'un étant dans un logement très bien isolé, l'autre étant dans une passoire énergétique, paient le même loyer. Celui qui a un logement bien isolé a des frais beaucoup moins importants. Surtout, ce qui était complètement un non-sens, c'est que les sociétés de logement de service public n'avaient aucun intérêt à rénover un logement, puisqu'elles s'appauvrissaient, leurs caisses se vidaient.

Il faut insister aussi sur le fait que la réforme entrera en vigueur seulement le 1^{er} janvier 2027 et, ensuite, que pour les locataires qui enregistreraient une augmentation de leur loyer de quelques dizaines d'euros maximum, cette augmentation serait lissée sur deux ans de manière à pouvoir accuser le coup. En tout cas, voilà une excellente réforme. Je le répète, c'est une promesse tenue.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Evrard, sur « l’auditeur du Conseil d’État sur la réforme des aides à la rénovation et le risque budgétaire pour la Wallonie » ;
- M. Evrard, sur « les taxes communales appliquées aux logements étudiants » à Mme Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la position de la Wallonie concernant l’extension du service minimum chez Skeyes » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 18 heures 34 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
M. Christophe Collignon, PS
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, Indépendant
M. Yves Evrard, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Lambelin, PS
M. Olivier Maroy, Président
M. Chris Massaki Mbaki, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Özlem Özen, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ADeL	allocation de déménagement et de loyer
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ALLOC	aide à la location
AMUREBA	amélioration de l'efficacité énergétique et promotion d'une utilisation plus rationnelle et plus durable de l'énergie (fusion des subventions AMURE et UREBA)
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
APL	association de promotion du logement
BEI	Banque européenne d'investissement
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CBAM	Carbon Border Adjustment Mechanism (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières)
CDD	contrat à durée déterminée
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CO ₂	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DBFM	Design, Build, Finance, Maintain (concevoir, construire, financer, maintenir)
DDD	Direction du développement durable
DF	domaine fonctionnel
DNF	Département de la nature et des forêts
DNSH	Do no significant harm (Ne pas faire de mal significatif)
DO	division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ETP	équivalent temps plein
ETS	Emission Trading Scheme (système d'échange de quotas d'émission)
ETS2	Emission Trading Scheme 2 (Système d'échange de quotas d'émission 2)
FN	Fabrique nationale
FRR	Facilité pour la reprise et la résilience
GRD	gestionnaire(s) de réseau de distribution
GRDU	gestionnaire de réseau de distribution unique
HP	Habitat permanent
HPE	haute performance énergétique
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
OFS	organisme à finalité sociale
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PACE	plan Air-Climat-Energie
PAPE	plan(s) d'action préventive en matière d'énergie
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PIF	poste d'inspection filtrage
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PPA	power purchase agreement (vente directe d'électricité)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RAPeL	Réseau des associations de promotion du logement

RED	Renewable Energy Directive (Directive sur les énergies renouvelables)
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RWADE	Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
Save	Società Aeroporto Venezia (société italienne active dans la gestion d'aéroports)
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SEGEFA	Service d'étude en géographie économique fondamentale et appliquée
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SMR	small modular reactors (petits réacteurs modulaires)
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TEC	Société de transport en commun
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UREBA	rénovation énergétique des bâtiments (subventions)